

La Municipalité de Pully
remet au Conseil communal son

Rapport de gestion

2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2009, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2010.

Table des matières

| | | |
|-------------------|---|-----------|
| CHAPITRE 1 | MUNICIPALITÉ | 5 |
| | RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION | 5 |
| | RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION | 6 |
| CHAPITRE 2 | CONSEIL COMMUNAL | 8 |
| | BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL | 8 |
| | COMMISSION DE GESTION | 8 |
| | SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL | 14 |
| CHAPITRE 3 | DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES | 16 |
| | MESSAGE DU SYNDIC | 16 |
| | SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 16 |
| | SERVICE DU PERSONNEL | 27 |
| | SERVICE DES FINANCES | 31 |
| | SERVICE INFORMATIQUE | 36 |
| | SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES | 37 |
| CHAPITRE 4 | DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES, SPORTS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE | 41 |
| | MESSAGE DU MUNICIPAL | 41 |
| | SERVICE DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS | 41 |
| | SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE | 48 |
| | ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE | 53 |
| | SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS | 56 |
| CHAPITRE 5 | DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS | 58 |
| | MESSAGE DU MUNICIPAL | 58 |
| | RÉSEAUX – ASSAINISSEMENT – STEP – EAU POTABLE – ÉLECTRICITÉ – ÉCLAIRAGE PUBLIC | 58 |
| | VOIRIE – GESTION DES DÉCHETS – ROUTES | 64 |
| | BUREAU TECHNIQUE – CADASTRE – SIT | 66 |
| | BUREAU TECHNIQUE – CHANTIER | 67 |

| | | |
|-------------------|--|-----------|
| CHAPITRE 6 | DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT | 70 |
| | MESSAGE DU MUNICIPAL | 70 |
| | PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE | 70 |
| | AMÉNAGEMENTS URBAINS | 73 |
| | ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION | 74 |
| | TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER | 74 |
| | PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | 76 |
| | DÉVELOPPEMENT DURABLE | 77 |
| | TRAVAUX DES COMMISSIONS | 78 |
| | ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES | 78 |
| CHAPITRE 7 | DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES | 80 |
| | MESSAGE DE LA MUNICIPALE | 80 |
| | SERVICE SOCIAL COMMUNAL | 80 |
| | STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR | 81 |
| | ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE | 83 |
| | ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES | 84 |
| | SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES | 86 |
| | PRESTATIONS PARASCOLAIRES | 87 |
| | FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE | 89 |
| CHAPITRE 8 | CONCLUSIONS | 90 |
| CHAPITRE 9 | GLOSSAIRE | 91 |



Municipalité - Organigramme général

| | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|---|---|---|--|---|--|
| Jean-François Thonney, Syndic Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles | | Martial Lambert Direction des domaines, gérances, sports et de la sécurité publique | | Jean-François Maire Direction des travaux et des services industriels | | Gil Reichen Direction de l'urbanisme et de l'environnement | | Maria-Chrystina Cuendet Direction de la jeunesse et des affaires sociales | |
| Service de l'administration générale Secrétariat de la Municipalité Greffe municipal Office de la population Naturalisations Manifestations - Protocole Affaires juridiques Communication Archives Bibliothèque | Service des finances Bourse communale Contrôle de gestion Facturation Service de l'informatique Stratégie, évolution et sécurité du système informatique Maintenance et assistance SIGIP Gestion et évolution de la téléphonie | Service des domaines, gérances et sports Terrains et domaines communaux Gérance et entretien des bâtiments Office communal du logement Forêts Vignes Comm. consultative extra-parlementaire Centre sportif de Rochettaz Piscines et plage Port de plaisance Salles et terrains d'entraînement | Service de la sécurité publique Commandement Police-secours Sécurité de proximité Signalisation routière Service administratif Police du commerce Administration du cimetière Organisation régionale de la protection civile (ORPC) Service de défense contre l'incendie et de secours | Service des travaux et des services industriels Eau Electricité Eclairage public Routes Evacuation et traitement des eaux Voirie, entretien DP Déchets Cours d'eau Comptage et installations intérieures Bureau technique-Chantiers et cadastre SIT Secrétariat | Service de l'urbanisme et de l'environnement Planifications Police des constructions Inspectorat des chantiers Permis d'habiter Architecture Renovation des bâtiments communaux Etudes et réalisations architecturales Aménagements urbains Constructions publiques Développement durable Parcs et promenades Entretien des parcs et des zones de verdure, décorations florales Etablissement horticole Cimetières Inspectorat des arbres | Service de la jeunesse et des affaires sociales Aides sociales Transports à mobilité réduite Accueil familial de jour (mamans de jour) Refectoires scolaires Bibliothèques scolaires et des Jeunes Administration scolaire communale Home-Ecole Mosses, camps et colonies Devoirs surveillés Transports scolaires Réseau intercommunal - Accueil de jour Est lausannois (PPBL) Fondation de l'enfance et de la jeunesse Ecole de musique Régionalisation de l'action sociale Apromad (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile) | Service du personnel Ressources Humaines Salaires Apprenti/es Sécurité au travail | | |

MUNICIPALITÉ

Au 1^{er} janvier 2010 :

- Présidence : M. J.-F. Thoney, syndic
- Vice-présidence : M. J.-F. Maire, municipal

Au 1^{er} juillet 2010 :

- Présidence : M. J.-F. Thoney, syndic
- Vice-présidence : M. G. Reichen, municipal

REPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

- Administration générale, finances et affaires culturelles (ci-après DAGF)
M. J.-F. Thoney, syndic
Mme C. Martin, secrétaire municipale
suppléant : M. G. Reichen, municipal
- Domaines, gérances, sports et sécurité publique (ci-après DDGS)
M. M. Lambert, municipal
suppléante : Mme M.-C. Cuendet, municipale
- Travaux et services industriels (ci-après DTSI)
M. J.-F. Maire, municipal
suppléant : M. J.-F. Thoney, syndic
- Urbanisme et environnement (ci-après DUE)
M. G. Reichen, municipal
suppléant : M. M. Lambert, municipal
- Jeunesse et affaires sociales (ci-après DJAS)
Mme M.-C. Cuendet, municipale
suppléant : M. J.-F. Maire, municipal

SEANCES DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité, qui siège le mercredi matin, a tenu 45 séances ordinaires pour liquider 1'769 objets divers et procéder à l'étude de dossiers particulièrement complexes, nécessitant souvent plusieurs débats, voire des sessions extraordinaires pour approfondir certains sujets, dont notamment :

- PPA " Ramuz-Tirage " et PPA " Tirage-Gare ".
- Plan des investissements 2010-2014.
- Création d'une Association de communes " Sécurité Est lausannois ".
- Plan Directeur d'Eclairage Public (PDEP) de la Ville de Pully.

RENCONTRE DES PRÉSIDENTS DE GROUPES ET DE PARTIS

La Municipalité a réuni les présidents de groupes et de partis à deux reprises, les :

- 25 février :
 1. Politique communale en matière immobilière et de logement / 2. Projet Harnos - Avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire / 3. Mise en application du PALM dans l'Est lausannois. / 4. Modifications du règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions. / 5. Collaboration intercommunale/régionale en matière sécuritaire.
- 25 novembre : Arrêté relatif aux élections communales 2011 - Rencontre avec la Municipalité.

RETRIBUTION DU SYNDIC ET DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE

Dans le cadre des travaux préparatoires pour la prochaine législature, la rétribution du syndic et des membres de la Municipalité a fait l'objet de quelques adaptations, adoptées par le Conseil communal : la rétribution de l'exécutif reste indexée au coût de la vie comme pour le personnel communal. Les indemnités pour frais de représentation, en cas de décès et en cas de non réélection ont été revues.

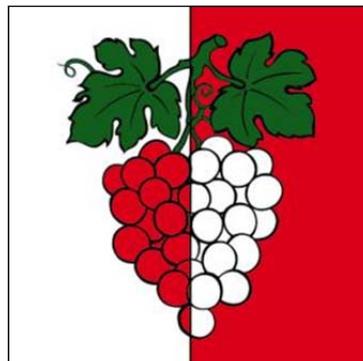
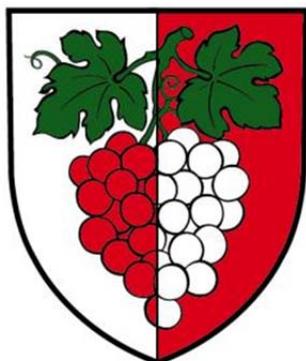
RÉVISION DU PROTOCOLE COMMUNAL

Le Protocole communal a fait l'objet d'une mise à jour. Ce document, comparé à celui du Canton de Vaud et d'autres communes de taille semblable, était déjà bien détaillé et en adéquation avec les besoins de la Commune. Seules quelques corrections et adjonctions y ont été apportées.

ARMOIRIES DE LA VILLE DE PULLY

La grappe figurant sur les armoiries de la Ville est reproduite, dans la plupart des cas, de façon très approximative, que ce soit sur des drapeaux, des autocollants ou sur Internet.

Pour remédier à cette situation, les armoiries officielles de la Ville de Pully, telles que représentées dans l'Armoriale des Communes vaudoises, ont été numérisées et formatées par notre stagiaire médiaticienne et ont été mises à la disposition du public sur le site Internet communal.



" Parti d'argent et de gueules à la grappe de raisin de l'un à l'autre, tigée et feuillée de sinople ". Ainsi sont définies les armoiries de Pully dans l'Armoriale des Communes vaudoises, qui donne sur leur origine les précisions suivantes : le motif de la grappe apparaît dans un sceau datant de 1716. Pully faisait autrefois partie des terres de l'évêché de Lausanne, dont il formait une sénéchalie. De là, peut-être, les émaux de l'évêché. D'autres ont toutefois vu l'origine du parti d'argent (blanc) et de gueules (rouge) dans les armes du couvent de Payerne, dont dépendait le Prieuré de Pully. La grappe (tigée et feuillée de sinople = vert) rappelle le vignoble de la localité.

Relations avec les autorités cantonales, rapports intercommunes et avec lausanne région

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'Etat au gré des dossiers sensibles de la Commune, comme par exemple celui de la péréquation, de l'ORPC et de la Police intercommunale. De même, des contacts réguliers ont lieu avec le Préfet, pour des sujets pouvant être réglés à ce niveau, telles les relations avec le Conseil communal.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Les échanges avec les Préfets du district ont notamment permis d'organiser à Pully une présentation de M. D. Equey, juriste au Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI), sur les compétences respectives des autorités communales et sur le pouvoir d'investigation des commissions de gestion et des finances, et d'initier une présentation de M. P.-Y. Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, sur le thème des activités du Conseil de politique sociale.

La visite annuelle du Préfet a eu lieu en décembre et s'est déroulée à son entière satisfaction. Tous les documents requis ont été présentés, confirmant l'ordre et la rigueur de la gestion administrative communale. Quant aux questions abordées, elles ont notamment concerné : le rôle des électeurs et le fonctionnement de l'application VOTELEC, la reconnaissance de l'équivalence de la formation des policiers militaires, le régime d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour et la révision de la Loi sur les écoles de musique.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La Ville de Pully est représentée au sein de l'Union des communes vaudoises par M. le Syndic, d'une part au Conseil qui regroupe 50 personnes, soit 5 par district, et, d'autre part au groupe des villes, réunissant les communes dépassant 7'000 habitants, ainsi que les chefs-lieux de chaque district.

Le départ à la retraite de Mme N. Grin, Secrétaire générale de l'UCV, après 17 ans de fonctions, a également marqué cette année. Mme B. Dind, qui lui succède à ce poste, travaillait déjà à l'UCV depuis plusieurs années et connaît bien les dossiers en cours. M. le Syndic et Mme la Secrétaire municipale ont eu l'occasion à plusieurs reprises de sensibiliser Mme Dind aux positions de Pully.

La Municipalité s'est efforcée de répondre aux consultations de l'UCV chaque fois que le sujet revêtait une importance particulière pour Pully, notamment la réforme policière, la Loi sur la géoinformation (Lgéo-VD), la Loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), la Loi sur la promotion de la culture (LPC) et la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité Lausanne Région distribué au Conseil communal par voie de communication (cf communication n° 3-2011).

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Promotion Pully Paudex Belmont

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région dans laquelle elle exerce son activité.

Durant l'année 2010, PPPB a soutenu notamment l'organisation des " Cartes de visite pulliérannes ", la " Course à travers Pully ", les Nocturnes de Pully, le festival Pully Lavaux à l'heure du Québec, l'inauguration de la Grand-Rue et a financé le panneau d'affichage électronique du débarcadère de Pully de même que la pose d'un panneau avec plan au Port de Pully.

Taxe intercommunale de séjour

En complément au règlement intercommunal sur la taxe de séjour, une convention définit les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

Pour la commune de Pully, cette taxe est entièrement versée à PPPB, qui répartit conformément au nouveau règlement intercommunal, soit :

- | | | |
|---|-----|-----------|
| • 20 % à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme) | CHF | 8'066.45 |
| • 50 % au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) | CHF | 20'166.10 |
| • 15 % au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully géré par PPPB | CHF | 6'049.80 |
| • 15 % sont utilisés pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage | CHF | 6'049.85 |

À Pully, une taxe communale de séjour de CHF 40'332.20 a été encaissée durant l'année 2010.

CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2010

| | | |
|----------------------------------|---------------------|-----------|
| Présidente : | Mme A. Mumenthaler | UP |
| 1 ^{er} vice-président : | M. D. Margot | Les Verts |
| 2 ^e vice-président : | M. A. Franscini | UDC |
| Scrutateurs : | Mme D. Mages | soc. |
| | M. A. Freise | lib. |
| Scrutateurs suppléants : | M. J.-R. Chavan | rad. |
| | M. F. Khorsov-Payot | UP |
| Secrétaire : | Mme J. Vallotton | |
| Secrétaire-suppléant : | M. J.-P. Gallay | UP |

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2010

| | | |
|----------------------------------|---------------------|-----------|
| Président : | M. D. Margot | Les Verts |
| 1 ^{er} vice-président : | M. A. Franscini | UDC |
| 2 ^e vice-présidente : | Mme M. Thalmann | soc. |
| Scrutateurs : | M. J.-R. Chavan | rad. |
| | M. F. Khorsov-Payot | UP |
| Scrutateurs suppléants : | M. A. Freise | lib. |
| | Mme F. Médana | Les Verts |
| Secrétaire : | Mme J. Vallotton | |
| Secrétaire-suppléant : | M. J.-P. Gallay | UP |

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion depuis le 1^{er} juillet 2010

| | | |
|----------------------|---------------------------|-----------|
| Président : | M. J.-M. Pasche | UP |
| Membres : | M. M. Aguet | rad. |
| | Mme V. Bory Beaud | Les Verts |
| | Mme E. Carey | rad. |
| | M. J. Dutruit | UDC |
| | M. M. Godart | UP |
| | M. D. Margot ¹ | Les Verts |
| | M. J.-M. Marlétaz | lib. |
| | M. A. Ogay | soc. |
| | Mme M. Pettavel | soc. |
| | Mme C.-L. Tille | lib. |
| Membres suppléants : | Mme V. Annen | soc. |
| | Mme L. Bianchi | rad. |
| | M. J.-P. Eichenberger | UP |
| | Mme I. Gardiol | Les Verts |
| | M. P.-W. Loup | lib. |
| | M. P. Weber | UDC |

¹ Remplacé par M. Y. Rochat dès le 6 octobre 2010



Pour assurer une parfaite transparence en ce qui concerne la suite donnée par la Municipalité aux observations de la Commission de gestion, il convient de rappeler ci-après les réponses apportées pour l'exercice 2009.

OBSERVATION N° 1 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT - ÉVALUATION DE LA NOUVELLE PROCÉDURE DE MISE À L'ENQUÊTE

Une source récurrente d'insatisfaction semble venir du fait que les cas bagatelles sont soumis aux mêmes délais d'attente que les dossiers conséquents. Une organisation efficace doit permettre de court-circuiter l'engorgement chronique du système.

Réponse de la Municipalité à l'observation n° 1

Il n'est pas possible de traiter les petits dossiers prioritairement par rapport aux grands, car la limite entre ces deux catégories est difficile à apprécier. De plus, ces " petits " dossiers présentent parfois autant de complexité que les grands, notamment sur le plan juridique. C'est pourquoi la méthode retenue à ce jour consiste à traiter les demandes dans leur ordre d'arrivée, garantissant ainsi une égalité de traitement. Par contre, les travaux simples d'entretien courant soumis à autorisation et ne présentant pas de difficultés particulières (cas " bagatelles ") sont, dans la mesure du possible, traités plus rapidement. Pour ce qui est du délai de traitement des dossiers, nous renvoyons à la réponse au vœu n° 10 ci-dessous.

OBSERVATION N° 2 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT - RECOURS À DU PERSONNEL AUXILIAIRE (CHÔMEURS, FINS DE DROIT, DEMANDEURS D'EMPLOI, ÉTUDIANTS)

La Commission de gestion observe que Parcs et Promenades fait œuvre utile en intégrant temporairement du personnel auxiliaire, mais qu'elle n'a pas le soutien professionnel nécessaire pour gérer certaines situations difficiles.

Réponse de la Municipalité à l'observation n° 2

Le recours à des chômeurs ou personnes en fin de droit donne des résultats aléatoires, certaines de ces personnes n'étant plus aptes à travailler. L'encadrement nécessaire est parfois disproportionné. Une évaluation sera faite sur la manière de poursuivre cette pratique.

VŒU N° 1 - DOMAINES, GÉRANCES, SPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE - POLICE DE PROXIMITÉ

La police de Pully met en exergue une police de proximité, une approche proactive afin de pouvoir anticiper les problèmes récurrents. Trois répondants de proximité sont en contact avec les citoyens. Les problèmes sont détectés, des mesures actives sont prises pour résoudre les problèmes.

La Commission de gestion souhaite que la sécurité publique poursuive son rôle de proximité, même si ses attributions et ses compétences sont appelées à évoluer avec le temps.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 1

La poursuite de la mise en place du concept de la Police de proximité est une des priorités fixées par la Police intercommunale pour l'année à venir. Le Service de la Sécurité publique est conscient qu'une police urbaine de proximité doit rester en permanence à l'écoute des attentes des citoyens en se montrant proactive par des patrouilles pédestres visibles et dissuasives. L'analyse et l'apport de solutions aux problèmes récurrents font partie intégrante de ce concept.

VŒUX N^{OS} 2 ET 3 - DOMAINES, GÉRANCES, SPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE - DÉPÔT DE PLAINTE

Actuellement, une plainte doit être déposée auprès de la gendarmerie. Avec l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure civile au 1^{er} janvier 2011, les polices urbaines, dont celle de Pully, auront été formées à la prise de plaintes et à l'audition de personnes. Il n'y aura donc plus lieu de passer par la Gendarmerie.

La Commission de gestion relève cependant que le citoyen qui dépose une plainte n'est pas mis au courant du suivi de sa plainte et de sa procédure. Elle émet donc les 2 vœux suivants :

- Qu'un feuillet soit distribué au citoyen qui dépose une plainte lui expliquant ainsi la procédure de la plainte, ceci dès le 1^{er} janvier 2011;
- Et qu'une information soit également donnée préalablement aux citoyens leur indiquant que le Service de la sécurité publique sera apte dès le 1^{er} janvier 2011 à recevoir les plaintes.

Réponse de la Municipalité aux vœux n^{os} 2 et 3

Les nouveaux outils informatiques mis en place à la Police intercommunale sont en adéquation avec le système utilisé par la Police cantonale et la majorité des polices municipales de ce canton. Ceci permet ainsi à l'ensemble des corps de police d'appliquer la même procédure notamment dans l'enregistrement des plaintes. De ce fait et ceci est déjà en application :

Le citoyen qui vient déposer plainte au poste de police reçoit automatiquement un feuillet lui expliquant la procédure.

Dans le cadre de la réforme policière, il est prévu que les polices municipales soient pourvues de compétences supplémentaires notamment dans l'enregistrement des plaintes. Dès 2012 au plus tôt, les polices municipales devraient pouvoir enregistrer toutes les plaintes et auditions plaintes contrairement à ce qui se fait à ce jour, à savoir qu'elles n'enregistrent que les plaintes pour vols simples. Avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle procédure, soit courant 2011, la Police intercommunale veillera à informer les Autorités et le citoyen de ces importants changements.

VŒU N° 4 - TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS - RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Sachant que les nouvelles technologies de luminaires LED et OLED, encore plus économiques en consommation d'énergie, arrivent pratiquement à maturité, la Commission de gestion encourage la DTSI à continuer le renouvellement des luminaires au rythme actuel et souhaite que des tests soient faits dans ce sens sur la commune de Pully, en y incluant le contrôle de présence.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 4

Conformément aux vœux de la Commission, le renouvellement systématique des luminaires existants par des luminaires à meilleur rendement énergétique, entrepris il y a une dizaine d'années, sera poursuivi. Ce renouvellement se fera conformément au plan d'action défini dans le Schéma Directeur d'Eclairage Public de la Ville de Pully, document qui sera finalisé en été 2010.

Une veille technologique permanente est déjà assurée dans le domaine du matériel d'éclairage public. Le choix des équipements continuera de se porter sur ceux présentant le meilleur coût intégré (prix d'achat sur la durée de vie + coûts d'entretien et d'élimination + coûts liés à la consommation d'énergie). Selon le type d'utilisation (éclairage de routes, de chemins, de monuments, etc.), des luminaires LEDs seront choisis s'ils répondent le mieux à ce critère. Des ampoules LEDs sont d'ores et déjà utilisées (éclairage de Noël, balisage routier à l'av. des Collèges). Une étude de l'éclairage du secteur du Port de Pully au moyen de LEDs est par ailleurs en cours.

En fonction des expériences faites par d'autres gestionnaires de réseaux d'éclairage public, en Suisse Romande notamment, et de l'évolution du matériel, un éclairage enclenché par détecteur de présence pourrait être mis en place dans les secteurs où cela est possible. En termes d'économie d'énergie, cette mesure est toutefois moins intéressante que les mesures suivantes, qui seront adoptées prioritairement, conformément au plan d'action défini dans le Schéma Directeur d'Eclairage Public de la Ville de Pully : l'adaptation du niveau d'éclairage (notamment dans les zones 30 km/h), le remplacement systématique des luminaires et sources à forte consommation, la mise en place de stabilisateurs de tension, l'ajustement du temps de fonctionnement de l'éclairage, ainsi que l'interruption de l'éclairage de certaines zones (parcs, monuments, etc.).

VŒU N° 5 - TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS - PRESTATIONS DES SERVICES INDUSTRIELS DE LAUSANNE

La Commission de gestion considère que la DTSI doit, d'entente avec les SI Lausannois, étudier par anticipation les probabilités d'augmentation des risques de pannes dus au vieillissement tant des câbles moyenne tension que des transformateurs moyenne/basse tension des postes de quartiers (cf. article du journal Bilan N° 7- 2010 pages 46 à 51).

Un contrat de prestation devrait être établi avec la commune de Lausanne, fixant à cette dernière les investissements à consentir au cours du temps dans le renouvellement du réseau à moyenne tension ainsi que des postes moyenne/basse tension, afin de garantir un taux minimal de pannes acceptable à terme.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 5

Un contrat entre gestionnaires de réseaux de distribution connectés entre eux a été élaboré par Lausanne et les différents distributeurs en aval, dont Pully. Il concerne les principes généraux et reprend en grande partie le contrat type de l'Association des Entreprises Electriques Suisses (AES).

Les aspects plus spécifiques, dont l'entretien des réseaux, la qualité de fourniture, etc., figureront dans la convention d'exploitation. Cette dernière est en cours d'élaboration et devrait pouvoir être signée au cours du 1^{er} semestre 2011.

Selon les premières discussions avec le Service de l'électricité de Lausanne, celui-ci est d'accord d'y mentionner que le renouvellement du réseau doit être identique à celui effectué sur le territoire lausannois et qu'il doit correspondre au plan d'investissement prévu, et bien entendu, aux exigences légales.

VŒU N° 6 - TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS - CONDUITE FORCÉE DE LA FUTURE CENTRALE DE LA PAUDÈZE

Sachant qu'un nouveau tracé pour la conduite forcée enterrée de la future centrale hydroélectrique de la Paudèze a été imaginé, la Commission de gestion incite la DTSI à poursuivre ses études et à présenter au Conseil communal un préavis avant la fin de cette législature concernant la faisabilité d'un tel projet dans le contexte énergétique actuel, et ceci en tenant compte des problèmes environnementaux.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 6

Des mesures de débit sur la Paudèze sont effectuées depuis 2008, une étude de faisabilité du projet d'aménagement hydroélectrique sur la Paudèze a été finalisée fin 2009 et une variante au projet initial est actuellement en cours d'étude.

A ce stade de l'étude :

- les résultats ont montré que le projet est à la limite de la faisabilité économique, c'est-à-dire d'une opération financière neutre sur la durée de vie de l'objet ;
- les montants présentés dans l'étude sont peu précis (+/- 30 %) ;
- les paramètres purement financiers jouent un rôle non négligeable ;
- des économies peuvent encore être réalisées sur les investissements s'il est possible de bénéficier d'une synergie avec d'autres travaux.

En juin 2009, les communes de Pully, de Belmont et de Paudex se sont annoncées auprès de Swissgrid afin de pouvoir, le cas échéant, bénéficier de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). A ce jour, nous n'avons toujours pas la garantie de pouvoir bénéficier de cette participation financière.

Au vu de l'avancement du projet, des premiers résultats obtenus et sans l'accord préalable de Swissgrid afin de pouvoir bénéficier de la RPC, il nous semble peu probable qu'un préavis puisse être présenté avant la fin de cette législature.

VŒU N° 7 - TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS - RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION (STEP)

La définition comme le choix de la solution la plus pertinente concernant la réhabilitation de notre STEP intercommunale n'est pas chose facile. Au vu des dates de présentation des préavis qui sont planifiés par les autorités lausannoises, c'est en 2010 que le choix des Pulliérans doit avoir lieu.

La Commission de Gestion prie instamment la DTSI, par un préavis, de donner au Conseil Communal les possibilités d'un vrai choix, étayé par des synthèses pertinentes des études entreprises. Il est important que la ville de Pully, comme les communes voisines de Paudex et de Belmont puissent choisir une solution sans devoir simplement entériner les décisions du Conseil communal lausannois.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 7

Le Service d'assainissement de Lausanne poursuit son étude concernant la réhabilitation de la STEP de Vidy en intégrant la variante avec/sans les eaux usées provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont. Le choix de se raccorder éventuellement à la Step de Vidy reste donc dans la compétence des autorités pulliérannes.

Concernant l'avenir de la station d'épuration de Pully, la DTSI poursuit également ses études de variantes en collaboration avec les communes avoisinantes (Paudex, Belmont, Lutry et Lausanne) avant de proposer un préavis au Conseil communal de Pully en 2011 au plus tôt, comprenant une présentation des différentes variantes possibles.

VŒU N° 8 - TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS - SOURCES DE MONTPREVEYRES

La Commission de gestion souhaite que la DTSI finalise en 2010 la réalisation du préavis 7/2006 " Mise en valeur des sources communales de Montpreveyres ".

En particulier il lui semble que l'investissement de CHF 150'000.00 que représente le coût de quatre forages exploratoires complémentaires devrait être consenti en 2010. Cet investissement permettra d'obtenir une meilleure connaissance hydrologique de la région de nos sources et d'aboutir à des choix plus pertinents.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 8

Le préavis 7/2006 " Avenir des sources communales de Pully " présentait deux types de projets distincts :

- Les travaux d'interconnexion des réseaux avec l'AIEJ et la commune de Forel.
- L'étude relative à l'optimisation de l'exploitation et de la gestion des captages et le développement de nouvelles ressources en eau souterraine.

Concernant les travaux d'interconnexion des réseaux, le renforcement du réseau de Forel avec raccordement sur la conduite d'adduction de Pully, au lieu-dit Grange de la Tour, a été réalisé en 2008-2009.

Cette année, il est prévu de réaliser les travaux relatifs à la station de pompage de Rogin et à la liaison entre la station de Rogin et le réservoir de l'Echu. L'interconnexion entre les réseaux serait ainsi effective en fin d'année.

Les études relatives à l'optimisation de l'exploitation et la gestion des captages (étapes 1 et 2 du préavis) ont été réalisées entre 2007 et 2008. A ce stade de l'étude, les indices hydrogéologiques fournissent de bonnes perspectives de développement de captages dans la région de Montpreveyres. Ils ont mis en évidence les zones les plus favorables pour l'implantation de forages de reconnaissance (étape 3).

Il est préférable d'attendre la fin des travaux d'interconnexion des réseaux pour préciser le montant encore à disposition avant l'exécution de l'étape 3 et ainsi évaluer le nombre de forages profonds qui pourraient être réalisés. En effet, plus le nombre de forages profonds est élevé, plus les chances de développement de nos sources sont importantes. Le coût approximatif d'un forage de reconnaissance est d'environ CHF 160'000.00.

Le développement des sources de Montpreveyres doit également être accompagné de travaux connexes sur les réseaux d'autres entités afin de pouvoir faire transiter le volume d'eau supplémentaire. De plus, une solution doit être trouvée pour la réhabilitation du dernier tronçon de la conduite d'adduction d'eau, situé entre Forel et le réservoir des Daillettes, d'une longueur de 5 km. Diverses variantes sont à l'étude.

Pour les raisons citées ci-dessus, il n'est pas envisageable de débiter ces travaux de forages de reconnaissance cette année.

VŒU N° 9 - TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS - RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE DE LA VOIRIE

La Commission de gestion souhaite que le plan (existant) de renouvellement d'une partie du parc automobile de la voirie soit appliqué dès 2010.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 9

Il sera procédé en 2010 à l'acquisition de nouveaux véhicules dans les limites du budget alloué à cet effet par le Conseil communal. Les prochains renouvellements se feront dans le sens d'une plus grande homogénéité (pour les véhicules destinés en premier lieu au transport de personnes et de petit matériel) et d'une plus grande polyvalence (pour les autres types de véhicules).

Il est à noter qu'il existe un planning de renouvellement des différents véhicules jusqu'à la prochaine législature au niveau de l'ensemble des services de la Commune. La Municipalité a décidé de créer un fonds pour financer ce renouvellement. Les montants nécessaires seront prévus dans les budgets annuels respectifs.

VŒU N° 10 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT - RÉORGANISATION ET MODIFICATIONS DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL DE L'URBANISME (CHAPITRE, 420) ET DE PARCS - PROMENADES - CIMETIÈRES (441)

La Commission de gestion demande que l'effectif du personnel soit augmenté comme prévu afin que le service puisse faire face à ses charges de travail.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 10

La DUE est en sous-effectif chronique dans le domaine de la police des constructions et connaît une phase particulièrement critique depuis le début de l'année 2010. Des mesures urgentes ont été prises par le recours à des mandataires externes ; une réflexion est en cours afin de pérenniser ce renforcement nécessaire dans le cadre de l'élaboration du budget 2011. De plus, l'engagement à terme de 2 collaborateurs (urbaniste - architecte paysagiste) pour le suivi des projets liés au développement de l'agglomération (PALM - préavis 5-2010) et à la valorisation du centre de Pully, permettra de rétablir une meilleure répartition de la charge de travail au sein de la Direction.

VŒU N° 11 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT - OBTENTION D'UN LABEL " CITÉ DE L'ÉNERGIE "

La Commission de Gestion souhaite que la Municipalité s'engage à obtenir rapidement le label " partenaire en processus ".

Réponse de la Municipalité au vœu n° 11

Les démarches pour l'obtention du grade " partenaire en processus " sont en cours mais assez lentes, car elles sollicitent les collaborateurs de plusieurs services qui doivent traiter en priorité leurs tâches courantes.

VŒU N° 12 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT - ABATTAGE D'ARBRES CLASSÉS OU SOUMIS À AUTORISATION

La législation cantonale (RLPNMS, art 6 et 17) prévoit la perception d'une taxe compensatoire si le remplacement n'est pas possible.

Cette mesure, valable aussi à Pully, est rarement utilisée mais figure dans son règlement sur la protection des arbres du 26 juillet 2004, à l'art 9.

La Commission de gestion souhaite que cette disposition soit appliquée à l'avenir.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 12

Les processus prévus dans les lois et les bonnes pratiques professionnelles sont appliqués conformément au vœu de la Commission de gestion.

VŒU N° 13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ILOT DU PRIEURÉ : VALORISATION DU PATRIMOINE

La découverte des dimensions des combles du bâtiment du Prieuré fut une agréable surprise ; un volume énorme (2 étages environ), une charpente magnifique et en bon état vu l'aération naturelle maintenue. Il y a là un potentiel de développement et de mise en valeur du patrimoine communal en plein cœur de Pully.

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité étudie les possibilités de mise en valeur de cet espace.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 13

La valorisation du site est un principe validé par la Municipalité au travers du plan des investissements ; ainsi, les premières études sont aujourd'hui envisagées à l'horizon 2014. Le bâtiment est vaste et certains locaux sont en mauvais état, de même que l'ensemble de ses installations techniques. La rénovation complète avec valorisation des potentiels du bâtiment est un projet, certes très enthousiasmant, mais dont les coûts seront probablement très élevés (Architecture patrimoniale). C'est objet devra donc faire l'objet d'une appréciation dans le cadre de la détermination des priorités de la prochaine législature.

VŒU N° 14 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ENCADREMENT

Pour permettre une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de l'encadrement et de l'organisation de l'Administration communale, la Commission de gestion forme le vœu que, dorénavant, le rapport de gestion de la Municipalité inclue un diagramme des fonctions comprenant les trois niveaux hiérarchiques supérieurs.

Réponse de la Municipalité au vœu n° 14

Deux éléments permettent de renseigner les conseillers communaux désireux de connaître l'organisation hiérarchique de la Ville de Pully :

- Les organigrammes de chaque service, qui se trouvent, en général, à disposition sur le site internet de la Commune.
- Les brochures du budget et des comptes, dans lesquelles on retrouve le détail des positions hiérarchiques de chaque service dans les pages destinées aux effectifs.

Le rapport de gestion a été sensiblement réduit dans son volume, c'est pourquoi il paraît dommageable de l'alourdir à nouveau en ajoutant les organigrammes de chaque service. En outre, il comporte, comme chaque année, un organigramme général de la Commune. De plus, de nombreux services, de par leur taille, n'ont pas trois niveaux hiérarchiques.

S'agissant d'un diagramme des fonctions, ce document, qui n'est actuellement pas utilisé sous cette forme à Pully, relève de la gestion interne des ressources humaines et n'a pas lieu d'être dans un rapport de gestion.

Le Service du personnel tient évidemment à disposition de la sous-commission de gestion tous les organigrammes des services. A noter cependant que, durant l'entretien avec les membres de la sous-commission, cet aspect de l'organisation n'a été évoqué à aucun moment.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2010, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 7 séances :

3 mars

- Stand de Volson - assainissement de la butte de tir à 300 mètres et devenir du bâtiment - Crédit d'investissement CHF 575'000.00 - Crédit d'étude CHF 30'000.00 ;
- Autorisation d'aliéner la parcelle n° 244 - Ruelle du Croset 3 - Prix de vente CHF 1'355'000.00 ;
- Motion de M. le Conseiller P. Diesbach pour la création d'un service du logement dynamique et efficace à Pully ;
- Motion de MM. les Conseillers R. du Bois et P. Diesbach pour une alternative aux toits cintrés ;
- Motion de M. le Conseiller R. Golay relative au traitement des pétitions ;
- Postulat de M. le Conseiller M. Aguet pour favoriser la création d'emplois à Pully par le biais d'une association régionale.

21 avril

- Entretien du patrimoine construit - Crédit demandé CHF 1'248'000.00 ;
- Bd de la Forêt - Réfection de la chaussée - Tronçon Valvert - carrefour de la Rosiaz - crédit demandé CHF 300'000.00 ;
- Motion de M. le Conseiller A. Ichino, pour la création d'une aire de stationnement pour Camping-Cars à Pully.

19 mai

- Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures) - Frais d'études (1re phase) d'un montant de CHF 2'795'000.00 - 4 ETP supplémentaires - Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet du 11 février 2009 " pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement attractif " ;
- Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et nouvelle structure de taxes ;
- Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2010, 1ère série ;
- Acquisition d'un terrain stratégique - Parcelle n° 521, propriété de M. Claude Bertholet, sise au Sentier des Grives - Crédit demandé CHF 200'000.00 ;
- Motion de M. le Conseiller R. Golay relative au traitement des pétitions ;
- Motion de M. le Conseiller A. Ichino, pour la création d'une aire de stationnement pour Camping-Cars à Pully.

23 juin

- Comptes années 2009 ;
- Rapport de gestion 2009 ;
- Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI).

6 octobre

- Rétribution du syndic et des membres de la Municipalité ;
- Nouveau règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance. Abrogation du règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles du 4 avril 1984 ;
- Modification des articles 72 à 76 du Règlement du Conseil communal du 1er janvier 2009, traitant de la pétition. Réponse à la motion de M. le Conseiller Richard Golay ;
- Postulat de Mme la Conseillère N. Panizzon pour une politique sociale des Seniors de Pully.

10 novembre

- Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2010, 2ème série ;
- Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy ;
- Motion de M. le Conseiller G. Mieli relative au wi-fi pour tous ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Mumenthaler pour l'adoption d'un nouveau règlement de police de Pully interdisant la mendicité sur le territoire de notre Commune ;
- Postulat de M. le Conseiller J.-P. Chapuis pour préserver et vivifier le centre de Pully.

8 décembre

- Budget année 2011 ;
- Motion de M. le Conseiller M. Zolliker pour l'élaboration d'un " objectif logement " à Pully ;
- Motion de Mme la Conseillère L. Masmejan pour une politique de logement efficace et réaliste à Pully.

MOTIONS ET INTERPELLATIONS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2010

- Motion de M. le Conseiller P. Diesbach " Pour la création d'un service du logement dynamique et efficace " (traitement suspendu à la demande du motionnaire) ;
- Motion de M. le Conseiller G. Mieli " Wi-Fi pour tous " ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Mumenthaler " Pour l'adoption d'un nouveau règlement de police de Pully interdisant la mendicité sur le territoire de notre Commune " ;
- Motion de M. le Conseiller M. Zolliker " Pour l'élaboration d'un objectif logement à Pully " ;
- Motion de Mme la Conseillère L. Masmejan " Pour une politique du logement efficace et réaliste à Pully ".

Postulats en suspens au 31 décembre 2010

- Postulat de M. le Conseiller M. Zolliker " Besoins accrus en logements adaptés pour les seniors " ;
- Postulat de Mme la Conseillère N. Panizzon-Guisan " Vers une politique sociale des Seniors à Pully " ;
- Postulat de M. le Conseiller J.-P. Chapuis " Préserver et vivifier le centre de Pully ".

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSAGE DU SYNDIC

Ce rapport sur la gestion 2010 est le dernier document de ce type couvrant une année complète. En effet, la présente législature se terminant au 30 juin 2011, le prochain rapport chevauchera deux législatures.

Cela nous permet de faire un bilan des années passées, en rappelant qu'en 2006, nous sortions à peine d'une période particulièrement difficile.

La Municipalité, et il faut lui rendre un satisfecit, dut et sut prendre des mesures d'économies importantes : l'objectif étant de réduire nos charges et de nous concentrer sur la maîtrise de la politique salariale, sur le contrôle strict des dépenses d'exploitation et sur le redimensionnement des investissements.

Nous avons été servis en plus par deux éléments indispensables : la bonne tenue des rentrées fiscales et l'adhésion confiante de notre personnel. A cela s'ajoute le soutien, parfois critique mais toujours constructif, du Conseil communal : mission accomplie.

Dès 2007, Pully a ainsi bénéficié d'une amélioration, puis d'un assainissement de ses finances publiques. 2010 marque bien le premier exercice où une ré-allocation en personnel et en coûts d'exploitation devrait permettre d'atteindre les objectifs ambitieux du Palm, une densification intelligente et contrôlée du tissu urbain ainsi que la mise sur pied multi-parti d'une politique de logement (objet malheureusement absent dans le bilan de l'actuelle Municipalité) qui réponde aux besoins de notre population dans un sain esprit d'équilibre tant financier que socio-culturel.

Tous les indicateurs sont donc au vert, les conditions étant réunies pour que les aspirations au développement et à la croissance de notre cité se réalisent : les actions municipales passées et présentes sont les garanties d'un futur planifié, équilibré et valorisant pour la génération montante.

Si 2010 confirme les bons résultats obtenus en 2008 et 2009, le bilan de la législature qui se termine peut être qualifié d'excellent.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le caractère transversal de ce service se renforce d'année en année de par le profil des collaborateurs qui le composent. Il est également régulièrement sollicité en renfort administratif pour d'autres services. Il n'est pas rare qu'il faille fixer des priorités eu égard aux effectifs à disposition.

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Autorisations de plaider

Durant l'année, 11 cas de recours ont concerné la Police des constructions. La situation au 31 décembre était de :

- 1 recours rejeté;
- 1 recours admis ;
- 3 recours retirés ;
- 5 recours en cours ;
- 1 recours rayé du rôle.

La DDGS a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 2 litiges portant sur le droit du bail.



Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles s'est réunie le 10 mai 2010 afin de :

- Discuter des conditions de négociations des parcelles à acquérir dans le cadre des aménagements routiers, défrichement, reboisement et mise en séparatif des avenues des Cerisiers et des Deux-Ponts.

Les opérations immobilières et conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

- Parcelle N°1249 - Av. des Cerisiers : achat de la parcelle forestière, d'une surface de 1'129 m², pour un montant de CHF 1'500.00, dans le cadre des aménagements routiers, défrichement, reboisement et mise en séparatif des avenues des Cerisiers et des Deux-Ponts ;
- Parcelle N°7097 - Av. des Peupliers 22a : constitution de servitude personnelle de restriction de bâtir en faveur de la Commune de Pully. Cette servitude est en relation avec le permis délivré pour construire une véranda permettant d'offrir de nouveaux espaces et un confort accru aux résidents de l'établissement médico-social, permis octroyé en dérogation au RCATC, pour des motifs d'intérêt public ;
- Parcelle N°157 - Grand'Rue 10 (place-jardin de 51 m²) : cession au domaine public d'une placette aménagée lors du chantier communal de réfection des canalisations et du réaménagement routier ;
- Parcelle N°609 - Anciens-Moulins 5 (surface d'environ 73 m²) : cession au domaine public d'un trottoir suite à l'édification d'un nouveau bâtiment d'habitation (application de l'art. 13 RCATC).

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de services, coordination interservices

La conférence des chefs de services siège une fois par semaine et permet de donner le compte rendu des décisions de la Municipalité, mais surtout elle constitue l'occasion pour ces derniers de se concerter sur des objets qui touchent plusieurs services et d'être orientés sur les intentions de la Municipalité.

Cette conférence est également importante afin de transmettre l'historique aux plus jeunes et de développer les collaborations transversales de manière efficiente.

Groupe de travail " Locaux "

Il s'est réuni en début d'année afin de poursuivre notamment sa réflexion sur l'optimisation de l'occupation des locaux de l'Administration communale. Un mandat a été confié à un bureau d'études pour faire une analyse et une proposition d'optimisation des locaux techniques.

Gestion de projets

Les services transversaux utilisent une méthode commune de gestion de projets depuis 2008. Mis à part un projet toujours en suspens, les autres projets ont pu être menés à bien ou ont connu des développements significatifs.

- " Bibliothèque des jeunes " : la révision de la Loi cantonale sur l'enseignement obligatoire n'ayant toujours pas abouti, ce projet est resté en suspens faute d'orientations claires sur les conséquences au plan communal ;
- " Marche à suivre pour les manifestations, les réceptions officielles et calendrier des manifestations " : les travaux ont repris et ont conduit, dans le courant du printemps, à la mise en place d'une procédure structurée d'examen des demandes d'autorisation pour des événements ayant lieu à Pully. Les demandes sont centralisées et les décisions prises (logistique, infrastructure, subvention, etc.), après consultation des différents services concernés, sont communiquées dans un seul courrier. Cette façon de pratiquer permet à toutes les personnes et à tous les services concernés d'être informés de la même manière.
- Parallèlement, le processus complet de gestion des manifestations (de l'arrivée de la demande à la facturation des prestations et au debriefing, en passant par la coordination et la fourniture de prestations) a tout d'abord été établi et commenté, puis représenté sous forme graphique. Ce travail complexe a fourni les bases pour développer en 2011 un outil de gestion informatique intégré permettant aux usagers de faire leurs demandes via Internet et à l'Administration de gérer, de façon centralisée, les demandes, l'occupation des locaux et la logistique.

Développement durable

Le responsable de ce dossier au sein du Service a suivi deux demi-journées de formation à l'utilisation de l'outil d'évaluation Boussole21, développé par l'Unité de développement durable du canton de Vaud. Cet instrument, gratuit et disponible via Internet, a ensuite été présenté au responsable Développement durable de la DUE, et testé en commun dans la perspective d'une utilisation future au sein de l'Administration communale.

Intégration

La Confédération (en 2005) et le canton de Vaud (en 2007) se sont tous deux dotés d'une loi-cadre visant à soutenir l'intégration des étrangers, en définissant des priorités et en dressant un catalogue de mesures d'accompagnement. Le Service a récolté des informations sur les pratiques en la matière dans différentes communes et au plan cantonal, et dressé un état de la situation relatif à l'intégration à Pully.

Cyberadministration

Toutes les directions ont été sondées sur l'état de la cyberadministration dans leur domaine et sur les outils dont elles disposent actuellement. Ces informations seront consolidées et serviront de base à une réflexion sur le développement de la cyberadministration dans l'Administration communale, sur les mesures à mettre en œuvre et les moyens à y consacrer.

Représentation au sein de la Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux

La Secrétaire municipale, en tant que membre du comité de la CSSM, profite à ce titre d'échanges d'expériences riches en enseignements avec ses homologues romands et alémaniques. Elle y représente les sensibilités latines en général. Elle s'implique activement dans la promotion de la Conférence au plan romand, notamment en assurant la traduction de certains textes de l'allemand en français.

Cinéma City Club

Le Service de l'administration générale a soutenu les différentes démarches des exploitants du City Club durant l'année écoulée, et recherché avec eux des alternatives à la fermeture de ce pilier de l'offre culturelle à Pully. Malheureusement, l'audience insuffisante, malgré la qualité des films proposés, associée à la pression exercée par les grands groupes de distribution ne permettant pas d'avoir au moins une grosse production à l'affiche par année, ont contraint les exploitants à dénoncer le bail de cette salle de cinéma indépendante, l'une des dernières de la région. Quant au projet de l'Association CityClub " 2 fonctions pour une salle " (projection, postproduction), il est toujours au point mort faute d'investisseurs privés.

AFFAIRES JURIDIQUES

La juriste, qui occupe un poste à mi-temps, fournit une assistance juridique à l'ensemble des services de l'Administration. Les domaines d'activité sont ainsi variés, ayant trait aux domaines tant du droit public que du droit privé.

La juriste assiste par ses conseils et ses avis de droit les collaborateurs confrontés à un problème d'ordre juridique dans le cadre de leurs activités. Elle peut être amenée à rédiger un courrier, une convention ou une décision, à donner un conseil oralement ou encore à analyser des projets de contrat.

Les domaines concernés et les tâches confiées à la juriste au cours de l'année 2010 ont notamment été les suivants :

Avis de droit et recherches :

- Contrats de travail de la commune: analyse et mise à jour des différents modèles ;
- Conditions pour l'exonération de l'impôt foncier ;
- Durée de conservation des fichiers log des connexions Internet ;
- Procédés de réclame temporaires: procédure d'autorisation et montant des émoluments ;
- Retrait du permis de construire en cas d'inexécution des travaux dans les délais usuels (art. 118 al.3 LATC) ;
- Devoir de surveillance des enfants entre leur sortie de l'école et leur prise en charge par le transporteur : étendue de la responsabilité de la Commune ;
- Place d'amarrage : procédure et conditions en matière de transmission et de résiliation ;
- Acquisition de droits de conduite entre voisins dans le cadre du raccordement au collecteur intercommunal ;
- Gymaestrada 2011 : étendue de la responsabilité de la Commune ;
- Obligations de la Commune en matière de servitude de passage ;
- Compétences de la Commission de salubrité.

Rapports à la Municipalité

- Préavis au Conseil communal : nouveau règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance - abrogation du règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles du 4 avril 1984 ;
- Rétribution du Syndic et des membres de la Municipalité : examen des bases légales en matière de clause bénéficiaire ;
- Résiliation de la Convention pour la copropriété de câbles à fibres optiques ou pour la pose de câbles dans les canalisations de Télésicel SA et/ou de la Commune.

Décisions / oppositions

- Décisions en matière d'abattage d'arbre : suivi des procédures en cours devant le Tribunal cantonal (rédaction des réponses aux recours) ;
- Oppositions formées contre des décisions de restitution d'allocations perte de gain rendues par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS : recours devant le Tribunal cantonal.

Conditions générales

- Conditions générales pour la mise à disposition de la Salle des mariages, ch. Davel 2 ;
- Conditions générales d'utilisation pour les iPhone remis à certains collaborateurs et aux cadres.

Conventions / statuts (rédaction ou analyse)

- Convention avec L'Eglise Evangélique du Réveil du Coteau : mise à disposition de la chapelle du Coteau ;
- Statuts de l'association de communes " Sécurité Est lausannois " ;
- Convention de partenariat entre le Musée de Pully, le MUDAC, le Musée National suisse, le Château de Prangins et Payot Librairie dans le cadre de l'exposition " Face au mur. Papiers peints contemporains " ;
- Convention de partenariat entre le Musée de Pully, le MUDAC, le Musée national suisse, le Château de Prangins, et Fédéral Express Europe Inc. dans le cadre de l'exposition " Face au mur. Papiers peints contemporains " ;
- Convention de fusion administrative entre les corps des sapeurs-pompiers de Pully et de Belmont ;
- Contrat avec la société Soudure Tuyauterie Service SA à Penthaz pour la mise en place d'un service de " piquet " pour les interventions d'urgence sur les installations de distribution d'eau potable ;
- Convention de mise à disposition d'un terrain avec l'Association " Semer l'Avenir " ;
- Convention avec la Ville de Lausanne en ce qui concerne la mise à disposition de Pully de la centrale de régulation du trafic de Lausanne ;
- Piscine couverte : convention de mise à disposition en dehors des heures d'ouverture au public ;
- Convention mise à jour entre les communes de l'arrondissement scolaire de Pully-Lavaux.

Divers

- Accueil en milieu familial : information pour les Accueillantes en milieu familial : " Secret de fonction et devoir de discrétion " ; formulaire d'annonce des vacances ;
- Piscine couverte : prescriptions municipales.

COMMUNICATION

Les besoins en communication vont grandissant et l'aide d'une stagiaire médiaticienne de 3^e année est très appréciée par tous les services. La stagiaire est très sollicitée pour tout ce qui touche à la création (flyer, affiche, etc.) et apporte une aide appréciable pour Internet et des tâches plus administratives relevant de la communication.

Les activités de communication sont menées selon les 3 axes principaux ci-dessous.

Les actions média

Conférences de presse

La difficulté de faire venir les journalistes aux conférences de presse va croissante, ces derniers étant très sollicités. Les délégués de la communication de Lausanne, Yverdon, Montreux et Nyon notamment rencontrent les mêmes difficultés.

Deux conférences de presse ont été organisées en 2010.

- le 4 mai : Les comptes 2009
(Parutions de 1 article dans le Régional et 1 article dans 24Heures) ;
- le 16 novembre : Le budget 2011
(Parutions de 1 article dans le Régional et 1 article dans 24Heures).

L'objectif de systématiser l'envoi de communiqués de presse tous les mois aux journalistes, afin d'augmenter la visibilité de Pully dans la presse et de valoriser ce que la Commune entreprend et réalise, a été pratiquement atteint. 8 communiqués de presse et 7 communications ont été envoyés à la presse en 2010, assurant chaque fois en moyenne 2 couvertures media.

Pages communales dans le Régional

Les pages suivantes ont été réalisées durant l'année 2010 :

- Plan de mobilité d'entreprise (3.03.2010)
- Cartes de visites pulliérannes - Obtention de passeports suisses (24.03.2010)
- 1^{er} août - demi page
- Bal des Pompiers - demi page (31.07.2010)
- Nuit des Musées - Semaine de la Mobilité (16.09.2010)
- Pédibus - Réfectoire - garderie (18.11.2010)
- Budget 2010 - double page (9.12.2010)
- Pully en fêtes - Nocturnes (9.12.2010)

Les actions relais

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information aux Pulliérans et au Conseil communal. (cf. Manifestations)

Les actions images

Ces dernières renvoient à une notion plus subjective difficilement quantifiable et mesurable, telle que :

Site Internet www.pully.ch

Le nouveau site Internet est en ligne depuis le 1er juillet 2010.

Il répond aux exigences posées par la Municipalité, dans sa séance du 13 mai 2009, relatives à la refonte complète du site Internet communal.

Une formation a été dispensée, en collaboration avec le BIP, aux responsables de la coordination dans chaque service, ainsi qu'aux rédacteurs chargés d'assurer la gestion et la mise à jour régulière des pages Internet.

Depuis la mise en ligne du nouveau site les pages suivantes ont été les plus visitées : avec en première position la webcam, puis la page d'accueil, l'Administration générale, Pully officiel, toutes les actualités, vivre à Pully, les piscines, plan de la Ville de Pully et enfin les offres d'emploi. Le temps moyen passé sur les 6 premières pages est largement en-dessous d'une minute. Il est d'un peu plus de 2 minutes pour les 3 dernières pages citées ci-dessus.

Identité visuelle avec charte graphique

Une étape a été franchie avec l'adaptation progressive du matériel publi-promotionnel, développé par les différents services, aux règles définies en la matière par la charte graphique.

Les règles à respecter dans l'utilisation du logo ont été envoyées aux sociétés et autres institutions soutenues, financièrement ou logistiquement, par la Commune afin qu'elles les appliquent sur leurs dépliant, programmes et autres supports.

Projets directement liés aux activités des Directions

Les Directions ont fait appel à la communication notamment pour les projets suivants :

- Nouveau site Internet (janv. à juin)
- Rapport de gestion 2009 (fév. à avril)
- Création de pages Internet pour les Directions
- 1^{er} août 2010
- Flyer soirée Jean Anouilh à la Bibliothèque (mars) (DAGF)
- Communiqué de presse Comptes 2009 + Conférence de presse (4.05.10) (DAGF)
- Communication relative au changement de direction au Théâtre de l'Octogone (4.06.10) (DAGF)
- Communication relative à la Nuit des Musées et à la Cie Linga (sept.) (DAGF)
- Brochure A5 couleur, 8 pages, sur la Ville de Pully (sept.) (DAGF)
- Développement graphique pour articles publi-promotionnels Ville de Pully (oct-nov.) (DAGF)
- Communiqué de presse Budget 2011 + Conférence de presse (16.11.10) (DAGF)
- Pully en fêtes - Nocturnes (nov-déc.) (DAGF)
- Nouvelle mise en page pour les offres d'emploi (nov-déc.) (DAGF)
- Newsletter Plan de mobilité d'entreprise (déc.) (DAGF)
- Communiqué de presse relatif à la fermeture du City Pully (17.12. 10) (DAGF)
- Communiqué de presse relatif au PALM (26.04.2010) (DUE)
- Affiche Journée du Soleil (18.5.2010) (DUE)
- Semaine de la Mobilité (septembre 2010) (DUE)
- Communiqué de presse relatif à la réouverture de la piscine couverte (28.09.2010) (DUE)
- Communication relative aux travaux PPA Tirage-Gare (29.09.2010) (DUE)
- Communiqué de presse relatif au rapport des trois Corps sécuritaires (17.02.2010), création d'un flyer A5 couleur, recto-verso et participation à l'organisation (DDGS)
- Dépliant carte commande vins (15.02.2010) (DDGS)
- Flyer A5 couleur recto-verso pour les ouvertures printanières de la Cave communale (mars 2010) (DDGS)
- Communication relative aux restrictions de circulation au ch. de Bonne-Espérance (21.05.2010) (DDGS)
- Flyer A5 couleur pour le Bal des Pompiers (juillet 2010) (DDGS)
- Nouvelle maquette pour le Bulletin d'information mensuel de la Police (été 2010) (DDGS)
- Collaboration à la communication de et pour la World Gymnaestrada Lausanne 2011 (DDGS)
- Communication relative à la rénovation de la signalisation lumineuse (15.09.2010) (DDGS)
- Communiqué de presse sur la baisse des tarifs de l'électricité à Pully en 2011 (9.09.2010) (DTSI)
- Brochure en couleur A5, 8 pages, sur la STEP de Pully (nov. 2010) (DTSI)
- Communiqué de presse relatif à l'inauguration de la garderie du Coteau (14.12.2010) (DJAS)
- Communication sur le développement des structures de la petite enfance (DJAS)
- Développement logos pour AJF (Mamans de jour), réseau Pully, Paudex, Belmont, Lutry (PPBL) et pour l'association du réseau (DJAS)

MANIFESTATIONS

La Municipalité s'implique de différentes façons dans les manifestations qui se déroulent à Pully, en fonction du public-cible, de la portée de l'événement, ou de son importance sur le plan politique, afin d'y représenter au mieux les intérêts de la Ville.

Manifestations organisées par des instances privées, auxquelles la Municipalité est invitée

En principe au moins un membre de la Municipalité y assiste et représente les Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées, pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et / ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale ; font notamment partie du soutien logistique la mise à disposition de bancs et de tables, ainsi que des boîtiers électriques et du vin de la Ville pour la partie officielle (Pully Lavaux à l'heure du Québec, Pully for Noise). Pour le détail des subventions accordées, se référer au fichier informatique transmis chaque année aux membres de la Commission de gestion.

Manifestations organisées par la Municipalité

La Municipalité a organisé diverses manifestations au cours de l'année dont l'envergure varie. Par exemple :

- L'invitation d'autres municipalités pour favoriser les échanges entre autorités ;
- La soirée des chefs d'entreprises pulliérans qui a réuni environ 260 personnes et qui cette année a eu pour orateur invité M. C Kleiber, ancien secrétaire d'Etat à la science et à la recherche (15 février) ;
- Une réception lors du concert de Caracol, jeune artiste québécoise, le 11 mars. Une telle manifestation avait pour but, d'une part, de soutenir le festival Pully Lavaux à l'heure du Québec et, d'autre part, d'entretenir les relations avec les communes du district et les partenaires clé politiques ou économiques ;
- La commémoration de l'anniversaire de la mort du Général Guisan qui a eu lieu le 12 avril, et qui revêtait cette année une importance toute particulière puisqu'il s'agissait du 50^e. L'organisation de cet événement d'envergure nationale a nécessité un fort engagement des services communaux ;
- La réception, le 11 juin, des jeunes citoyennes et citoyens nés entre 1989 et 1992, qui a donné lieu à un apéritif dînatoire, suivi du concert des Cowboys Fringants, à l'affiche du festival Pully Lavaux à l'heure du Québec. 137 jeunes pulliérans étaient présents (sur 730 invités) ;
- L'accueil, le 12 juin, d'une délégation des autorités d'Obernai avec au programme la visite de la tour de Sauvabelin, le repas au Restaurant du Port à Pully, puis, le soir, les concerts de Robert Charlebois et de Suroît ;
- Le 1^{er} août : manifestation qui a mobilisé tous les services de manière importante ;
- Pully en fêtes (Nocturnes), dont l'organisation des différentes animations a été coordonnée par le Service en collaboration avec le Kiwanis, le Régional, PPPB et les services de l'Administration. Stands, Père Noël et traditionnelle ouverture de la Cave communale ont animé la place d'Obernai. La Maison Pulliérane a ouvert ses portes à la raclette du Kiwanis, ainsi qu'au marché gourmand ;
- Les traditionnelles " Cartes de visites pulliérannes " et les " Visites guidées " estivales.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un montant total de CHF 28'600.00 (CHF 14'400.00 en 2009).

La Municipalité a collaboré principalement avec des partenaires de longue date (Nouvelle Planète, Caritas Suisse, Terre des Hommes, Fondation Lotti Latrous) et soutenu les principaux projets suivants :

- Création d'une ferme biologique dans la petite ville de Njeru, en Ouganda ;
- Amélioration des conditions sanitaires à Podor (Sénégal) ;
- Aide d'urgence à Haïti ;
- Projet orthopédique pour les enfants et les oubliés du Vietnam.

Transports publics

Les Transports publics de la région lausannoise (ci-après TL) fournissent leurs prestations et se développent conformément à leur Plan d'entreprise 2010/2013. Toutefois, les améliorations importantes déjà mises en œuvre et celles à venir exigent un effort financier de chaque partie prenante, clientèle et collectivités publiques notamment.

Ainsi, en 2010, les produits des transports ont augmenté de CHF 2.2 mios (+3,3 %). La principale augmentation a été enregistrée sur le m2, avec une croissance de CHF 1.7 mios (+11,5 %), alors que les recettes " routes " n'ont pas suivi le même développement. En effet, la hausse des voyageurs de 3.4 mios (+6,1 %), est nettement plus forte que la croissance des recettes y relatives, soit CHF 0.3 mio (+0,8 %). La diminution de la recette globale par voyageur passe de CHF 0.75 en 2009 à CHF 0.71 en 2010.

En conséquence, la couverture des dépenses d'exploitation par les produits des transports se monte à 33,7 % pour 2010 (34 % en 2009), alors que l'objectif fixé par le Conseil d'administration est de 40 %. Cette évolution préoccupante a été relevée par le représentant de la Commune au dit Conseil et fera l'objet d'une attention particulière à l'avenir.

La Municipalité a rencontré en juin une délégation des TL, composée de MM. M. Joye et M. Badoux. Cette rencontre informelle a permis à chaque partie de faire part de ses intérêts en vue d'une résolution des problématiques suivantes :

- Arrêt Ravessoud : le changement d'horaire 2010 a introduit un tarif unique pour les zones 11 et 12, qui couvre tous les arrêts sis sur le territoire de Pully, à l'exception de l'arrêt Ravessoud. La Commune compense déjà la différence de tarif entre les zones 11/12 et la zone sur laquelle est sis cet arrêt, mais cette pratique n'est pas possible pour les billets isolés. Les TL se sont engagés à étudier ce cas et à faire des propositions ;
- Arrêt Clergère : une solution afin d'améliorer l'implantation de cet arrêt (ligne 47) est en cours de finalisation ;
- Véhicules utilisés sur la ligne 48 : les TL étudient différentes options afin d'absorber la très forte demande durant les heures de pointe sur cette ligne et la faible affluence le reste de la journée ;
- Mise en œuvre du SDEL/PALM : les projets de densification du centre-ville, les travaux d'aménagement de la voirie, la requalification de certains axes, l'introduction des bus à haut niveau de service (BHNS) sont autant d'éléments à intégrer dans les réflexions des uns et des autres afin de retenir la solution la plus satisfaisante pour tous.

Dans le cadre de l'avenir de la Compagnie Générale de Navigation (CGN), la Municipalité s'est investie afin que la desserte de Pully soit maintenue, alors que, parmi les mesures d'économie préconisées, la suppression de l'arrêt au Port de Pully pour certaines courses était planifiée. Un autre succès a été le maintien de la répartition des coûts non couverts liés à ces arrêts entre toutes les localités du bassin de population et non pas à charge de la Ville de Pully uniquement, comme cela avait été envisagé par le Canton.

ARCHIVES

Les Archives se sont concentrées, en 2010, sur l'élaboration des plans de classement et les règles de tri de base permettant l'élimination des documents qui n'ont plus de valeur légale ou patrimoniale.

Travaux spécifiques à la DAGF

- Les préavis au Conseil Communal sont recensés de manière détaillée de 1917 à ce jour.
- Les répertoires des livres reliés des procès-verbaux de séances de Municipalité ont été récupérés informatiquement depuis 2006 et travaillés pour assurer une continuité logique dans la recherche d'information historique, malgré les changements de logiciels.
- Base de données " Gestion des inventaires " : les archivistes ont commencé à harmoniser et transférer les données des tableaux Excel dans la nouvelle base. La liste actuelle des fonds à intégrer se monte à 73, représentant environ 30'000 notices.
- Travail de réorganisation et de nettoyage de fond du dépôt de la Maison Pulliérane : fonds iconographique, objets, cadastre, publications.
- Les inventaires des fonds d'archives historiques suivants ont été élaborés suite à des dons : Chœur d'Hommes, Jean des Vignes, Mousquet du Prieuré et Société de Tir.

Records Management

La mission de " records management ", gestion des archives courantes et intermédiaires, est toujours présente, en parallèle à une gestion plus traditionnelle des archives historiques. Présentations diverses de l'archiviste aux chefs de service, à la DUE et aux apprentis. Organisation de cours de paléographie et invitation à Pully de la Section des Associations Professionnelles du Conseil International des Archives.

- **Finances** : tri, élimination et réorganisation des archives selon un calendrier de conservation établi permettant de savoir quels documents garder et pour combien de temps. Plus de 500 classeurs ont été transférés au dépôt des Alpes pour archivage intermédiaire. Les comptes annuels reliés ont été regroupés avec les archives historiques à la Maison Pulliérane.
- **DTSI et DUE** : poursuite de la précieuse collaboration entre les ingénieurs, spécialistes métiers et archivistes pour le tri des dossiers et le reclassement centralisé dans les boîtes de parcelles. Fin du tri du fonds " Rues ", titrage des plans, inventaire des bureaux restants, analyse de l'arborescence informatique et proposition d'un plan de classement à la DUE.

- **DDGS** : inventaire des bureaux et documents pas encore recensés, proposition d'un plan de classement basé sur l'arborescence informatique et le plan comptable. Tri et classement des plans transférés aux archives historiques.
- **DJAS** : modifications régulières du plan de classement approuvé et transfert des archives de la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse au dépôt des Alpes.
- **ORPC** : conduite des miliciens lors de la mise en place du plan d'évacuation des archives de Paudex et de la Villa Guisan. Le dépôt d'archives a également servi de local d'exercice pour la formation des instructeurs pompiers.

En 2010, 45 recherches, dont 28 pour la Ville de Pully et 17 pour des particuliers, ont été effectuées. Les consultations de dossiers ont augmenté d'un quart. L'histoire architecturale du Prieuré, les rives du Lac, les plans cadastraux anciens, les armoiries de Pully et les pensionnats ont fait l'objet des recherches les plus intéressantes.

En terme de personnel, l'apprenti AID partage son temps entre les archives et les deux bibliothèques. Un stagiaire de la HEG s'est concentré sur l'élaboration des plans de classement de la DDGS et de la DUE.

En conclusion, les gens passent, la Commune reste... Il est important de structurer l'information dès le départ pour que les collaborateurs sachent comment classer leurs documents et où chercher les renseignements nécessaires. Le plan de classement remplit cette fonction centralisatrice et structurante.

GREFFE MUNICIPAL

Votations

- Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal a pour missions de traiter le vote par correspondance et d'assurer la liaison entre l'Etat de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population. En 2010, près de 85 % des votants se sont exprimés en usant de la possibilité de voter par correspondance, soit approximativement 5'000 enveloppes à traiter par scrutin.
- Le traitement du vote par correspondance consiste à ouvrir l'enveloppe de transmission (enveloppe grise) et à en extraire son contenu, soit la carte et l'enveloppe de vote ; cette dernière n'étant pas ouverte avant le jour du scrutin.
- Sur recommandation de l'Etat de Vaud, l'Administration communale prend contact, lorsqu'il en est encore temps, avec les électeurs qui n'ont pas correctement rempli leur carte de vote. Ceux-ci (près d'une centaine par scrutin) sont invités à passer corriger leur erreur.
- Conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques, dès et y compris l'ouverture des enveloppes de transmission, la gestion des votes reçus par correspondance est assurée par deux personnes au moins, assermentées par la Municipalité.

Gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine

Afin de conserver un contact privilégié avec les partenaires, la gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine est assurée par ce bureau (primes 2010 : CHF 400'000.00). Ce dernier apporte un soutien technique au Service du personnel, en charge de la gestion du portefeuille des assurances de personnes.

Une douzaine de sinistres ont été déclarés aux différents partenaires durant l'année (principalement dans le domaine de la responsabilité civile).

Nonagénaires, centenaires

Au 1^{er} janvier, la Commune comptait 55 nonagénaires (13 hommes et 42 femmes) et 2 femmes centenaires. Durant l'année, la Municipalité a rendu hommage à 37 de ces aînés, dont 2 centenaires.

A ces occasions, la délégation municipale remet une lettre de félicitations accompagnée d'un carton de vin, d'un bouquet de fleurs et d'une tourte.

Pour les centenaires, la délégation municipale participe à la cérémonie organisée par la Préfecture et leur remet une lettre de félicitations et un bouquet de fleurs.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérannaise a la possibilité d'acquiescer des cartes journalières de la CGN, au prix de CHF 37.00 (adultes) et CHF 18.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2010, 491 cartes ont été vendues (260 en 2009).

Passeport Vacances

Le Passeport Vacances de la région lausannoise s'est déroulé durant 2 semaines en juillet et 2 semaines en août. Il offre, aux enfants de 10 à 15 ans, le libre parcours sur l'ensemble du réseau Mobilis, 3 entrées de cinéma et l'entrée gratuite dans les piscines et musées de la région, ainsi qu'un grand nombre d'activités (CHF 50.00 complet et CHF 35.00 sans les activités).

1'755 enfants ont participé à l'édition 2010 (dont 172 pulliérans) et ont profité des quelques 250 activités organisées par les 47 communes membres (dont une dizaine par la Ville de Pully, le Musée de Pully, le SDIS, le Tennis Club et le Club Nautique).

BIBLIOTHÈQUE ET MÉDIATHÈQUE COMMUNALES

Durant l'année, 921 livres (dont 95 dons), 588 CD's et 366 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. Pour des questions de place 528 livres usagés ou désuets ont été retirés des rayons et éliminés. A fin décembre 2010, 26'761 livres, 10'432 CD's, 1'640 DVD et 1'213 revues, totalisant 40'046 documents étaient à disposition du public.

Service au public

1'112 personnes (dont 254 inscrites en cours d'année) ont emprunté des documents. Chaque personne est venue, en moyenne, dix fois. Ce sont donc 12'037 personnes qui ont fréquenté la Bibliothèque et la Médiathèque, soit une moyenne de 58 par jour. Cette statistique n'englobe pas les personnes qui ne viennent que pour lire ou étudier (en moyenne une dizaine par jour), ni les couples qui empruntent sous un seul nom.

Récapitulation des prêts - 2008-2010

| Années | Jours ouvrables | Prêts | | Moyenne par jour | | Total | Total par jour |
|--------|-----------------|--------------|-------------|------------------|-------------|--------|----------------|
| | | Bibliothèque | Médiathèque | Bibliothèque | Médiathèque | | |
| 2008 | 206 | 34'418 | 26'274* | 167 | 128 | 60'962 | 295 |
| 2009 | 208 | 34'645 | 24'540** | 166 | 118 | 59'185 | 284 |
| 2010 | 209 | 34'449 | 23'781*** | 165 | 113 | 58'230 | 278 |

* dont 9'078 DVD

** dont 9'229 DVD

*** dont 9'439 DVD

Le volume des prêts de livres (-196) et de DVD (+210) est resté assez stable. En revanche, le prêt des CD's a continué son recul, (-1'721 en 2008, -1'885 en 2009, -969 en 2010). Il a toutefois été moins important que les années précédentes et un regain d'intérêt a été observé en fin d'année.

L'accès au catalogue par Internet est entré dans les usages, les prolongations ou les réservations le confirment.

L'accueil, l'écoute et les conseils restent prioritaires pour que la Bibliothèque et la Médiathèque soient un lieu chaleureux, convivial et de rencontres.

Animations

- 4 février : R. Aubert a présenté son roman " La terrasse des éléphants " et son journal 2008 " Chronique des treize lunes ".
- 23 mars : M. Renard a présenté son recueil de nouvelles " La chiffonnière ".
- 23 avril : la Bibliothèque a organisé, dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, une soirée de lecture au cours de laquelle des lectrices ont lu des extraits de leur auteur favori.
- 7 mai : Vernissage des entretiens sur la photographie " Comme dans un miroir " en compagnie de C.-H. Favrod et de C. Fovanna.
- 20 et 21 mai : " Les livreurs de mots " ont offert gratuitement une lecture aux personnes de Pully qui en avaient fait la demande.
- 22 juin : Soirée commémorative du centenaire de la naissance de J. Anouilh sous l'égide de la Municipalité de Pully, dans le foyer de l'Octogone.
- 21 septembre : A. Visdei a présenté sa biographie affectueuse " Anouilh, un auteur inconsolable et gai ".
- 12 octobre : D. Margot a présenté son ouvrage " L'acteur européen J.-P. Delamuraz ".

Les vitrines de la Bibliothèque ont permis d'exposer :

- Un fac-similé des Poèmes de S. Mallarmé illustrés par H. Matisse ;
- Un hommage à l'éditeur et imprimeur J.-R. Dagon à l'enseigne du " Cadratin " ;
- Des éditions originales ou illustrées d'A. Voisard pour saluer le huitantième anniversaire du poète.

OFFICE DE LA POPULATION

Données statistiques

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2010

| | | |
|--|---------------|--------------|
| Suisses (dont 1'072 bourgeois de Pully) | 12'222 | 71.02 % |
| Etrangers | 4'986 | 28.98 % |
| Total | 17'208 | 100 % |
| Personnes en séjour (non incluses dans le chiffre précédent) | 311 | |
| Nombre de ménages | 8'212 | |

Il convient de relever que l'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 113 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 17'208 au 31 décembre 2010. En effet, ce dernier ne comprend pas les étrangers en courts séjours, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc. Ce nombre est pris en compte pour les versements ou subsides payés par la Commune et qui doivent être calculés au prorata du nombre d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge:43.70)

| | | |
|--------------|---------------|--------------|
| 0-19 ans | 3'457 | 20.09 % |
| 20-39 ans | 3'977 | 23.11 % |
| 40-64 ans | 5'871 | 34.12 % |
| 65-79 ans | 2'733 | 15.88 % |
| 80-89 ans | 973 | 5.66 % |
| 90 et plus | 197 | 1.14 % |
| Total | 17'208 | 100 % |

Tableau des mutations et population

| Années | Arrivées | Naissances | Décès | Départs | Population |
|--------|----------|------------|-------|---------|------------|
| 2000 | 1'612 | 156 | 170 | 1'672 | 16'042 |
| 2001 | 1'592 | 137 | 162 | 1'739 | 15'992 |
| 2002 | 1'626 | 138 | 147 | 1'361 | 16'175 |
| 2003 | 1'551 | 155 | 160 | 1'527 | 16'181 |
| 2004 | 1'707 | 164 | 142 | 1'512 | 16'524 |
| 2005 | 1'658 | 172 | 167 | 1'522 | 16'670 |
| 2006 | 1'649 | 181 | 151 | 1'599 | 16'575 |
| 2007 | 1'563 | 184 | 183 | 1'523 | 16'730 |
| 2008 | 1'709 | 158 | 173 | 1'550 | 16'884 |
| 2009 | 1'620 | 191 | 149 | 1'439 | 17'078 |
| 2010 | 1'780 | 225 | 153 | 1'618 | 17'208 |

Permis pour étrangers

Etablissement et renouvellement de 1'953 permis d'établissement et de séjour.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

11'862 électeurs au 31 décembre 2010

| | | |
|-----------------------|-----------------|--------------|
| 10'081 suisses, dont | 5'680 femmes et | 4'401 hommes |
| 1'781 étrangers, dont | 860 femmes et | 921 hommes |

Contrôle de listes de signatures: 3 initiatives cantonales, 11 initiatives fédérales, 1 référendum cantonal, 1 référendum fédéral, représentant 3'067 signatures attestées valables.

Pièces d'identité

Au 31 décembre 2010, 873 demandes de cartes d'identité et 46 passeports ont été établis.

NATURALISATIONS

En 2010, la Commission extraparlamentaire de naturalisation et la délégation municipale ont tenu 5 séances d'audition et entendu 4 à 5 candidats à chaque séance.

Au cours de l'année, le bureau des naturalisations de la Ville de Pully a reçu 82 nouveaux candidats (requérants, épouses, enfants), originaires des pays suivants :

| | | | | | | | |
|-----------------|---|----------|----|----------------|----|-------------|---|
| Albanie | 1 | Cambodge | 1 | Iran | 2 | Royaume-Uni | 1 |
| Algérie | 1 | Canada | 2 | Irak | 1 | Rwanda | 2 |
| Allemagne | 6 | Chili | 2 | Italie | 12 | Russie | 3 |
| Arabie Saoudite | 2 | Chine | 1 | Macédoine | 1 | Serbie | 1 |
| Argentine | 1 | Espagne | 6 | Nlle-Calédonie | 1 | Sri Lanka | 1 |
| Australie | 1 | France | 18 | Philippines | 1 | Thaïlande | 1 |
| Belgique | 3 | Hongrie | 1 | Portugal | 8 | USA | 1 |

43 d'entre eux ont déposé leur dossier, à savoir :

- 18 dossiers de naturalisation ordinaire ;
- 25 dossiers de naturalisation facilitée, destinée aux étrangers nés en Suisse (art. 25 de la loi sur le droit de cité vaudois - LDCV), aux jeunes étrangers de la 2^e génération (art. 22 LDCV) et aux personnes de plus de 24 ans et remplissant les mêmes conditions (mesure transitoire jusqu'au 30.04.2010 - art. 53 LDCV).

Durant l'année 2010, 81 candidats ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Pully. Dans ce chiffre sont compris les candidats bénéficiant d'une procédure facilitée par mariage (art. 27 LDCV).

SERVICE DU PERSONNEL

MUTATIONS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Arrivées

| | | | |
|--------------------------------------|---------------|-------------------------------|------------|
| Service de l'administration générale | S. Longchamp | adjoint | 01.01.2010 |
| | Y. Leber | stagiaire médiaticien | 01.02.2010 |
| | A. Schneider | employée d'administration | 19.04.2010 |
| | C. Mayor | assistante | 01.06.2010 |
| | T. Uské | stagiaire archiviste | 05.07.2010 |
| | M. Ryser | stagiaire médiaticienne | 02.08.2010 |
| Service des affaires culturelles | F. Dos Santos | conservateur adjoint du Musée | 01.01.2010 |
| | K. Meylan | stagiaire au Musée | 01.01.2010 |
| | F. Dao | auxiliaire de Musée | 01.05.2010 |
| | A. Tenud | auxiliaire de Musée | 01.05.2010 |
| | E. König | auxiliaire de Musée | 25.09.2010 |

| | | | |
|---|--|--|------------|
| | B. Reymond | auxiliaire de Musée | 25.09.2010 |
| Service informatique | L. Duding | technicien informatique | 01.03.2010 |
| Service des domaines, gérances et sports | A. Ferreiro | nettoyeuse | 04.01.2010 |
| | M. Orlando | nettoyeuse | 25.01.2010 |
| | R. Hammami | stagiaire de commerce | 01.03.2010 |
| | A. Von Siebenthal | agent d'exploitation | 20.08.2010 |
| | L. Bähni | assistante du chef de service | 01.12.2010 |
| Service de la protection civile | L. Chatelain | ouvrier d'exploitation | 01.08.2010 |
| Service des travaux et des services industriels | P. Saccu | appareilleur | 01.02.2010 |
| | E. Everbecq | stagiaire | 08.02.2010 |
| | B. Depallens | stagiaire MPC | 01.03.2010 |
| | N. Leitao Mendes | balayeur | 01.03.2010 |
| | C. Matzinger | stagiaire au bureau technique - cadastre SIT | 31.05.2010 |
| | M. Rusconi | stagiaire EPFL | 19.07.2010 |
| | D. Teich | électricien de réseau | 20.08.2010 |
| | C. Demars | stagiaire | 04.10.2010 |
| Service de l'urbanisme et de l'environnement | V. Chardonnens | technicien-urbaniste | 01.01.2010 |
| | M. Rieder | architecte-paysagiste | 01.01.2010 |
| | S. Rothenbühler | auxiliaire de jardin | 01.02.2010 |
| | B. Brechbühl | stagiaire | 01.02.2010 |
| | G. Bigler | stagiaire MPC | 01.06.2010 |
| | A. Donzel | aide-jardinier | 19.07.2010 |
| | G. Vietti-Violi | technicien-urbaniste | 01.09.2010 |
| D. Guéneret | horticulteur-paysagiste, chef d'équipe | 01.11.2010 | |
| Service de la sécurité publique | L. Cotting | agent de police | 24.02.2010 |
| | N. Tzaut | agent de police | 01.03.2010 |
| Service de la jeunesse et des affaires sociales | M. De Almeida Silva | dame de réfectoire | 01.01.2010 |
| | C. Lecoq | dame de réfectoire | 01.01.2010 |
| | A. Deslex | responsable du home-école des Mosses | 01.07.2010 |

Transferts

| | | | |
|-----------|-----------------------------|--|------------|
| C. Ovelha | adjointe du chef de service | du Service de l'administration générale au Service de la jeunesse et des affaires sociales | 18.05.2010 |
|-----------|-----------------------------|--|------------|

Départs

| | | | |
|---|------------------------------|--|------------|
| Service de l'administration générale | E. Aeschlimann | préposée à l'Office de la population | 30.04.2010 |
| | Y. Leber | stagiaire médiaticien | 30.07.2010 |
| | T. Uské | stagiaire archiviste | 08.10.2010 |
| Service des affaires culturelles | A. Tenu | auxiliaire de Musée | 31.08.2010 |
| | K. Meylan | stagiaire au Musée | 31.10.2010 |
| | J.-P. Althaus | directeur de l'Octogone et chef de service | 31.12.2010 |
| Service des finances | K. Missode | chef de l'équipe comptage | 31.12.2010 |
| Service des domaines, gérances et sports | W. Cuérel | concierge au collège Principal | 28.02.2010 |
| | I. Greppin | nettoyeuse à l'Annexe-Ouest | 31.03.2010 |
| | M. Teixeira Ribeiro Dos Reis | nettoyeuse des locaux de l'UAPE | 31.07.2010 |
| | R. Hammami | stagiaire de commerce | 31.07.2010 |
| | A. Julmi | secrétaire-assistante | 31.12.2010 |
| | M. Orlando | nettoyeuse | 31.12.2010 |
| Service de la protection civile | P. Miche | remplaçant du commandant de l'ORPC | 30.06.2010 |
| Service des travaux et des services industriels | A. Cuérel | balayeur | 31.03.2010 |
| | M. Chappuis | balayeur | 31.03.2010 |
| | J.-M. Baumann | balayeur | 30.04.2010 |
| | E. Everbecq | stagiaire | 31.05.2010 |
| | C. Matzinger | stagiaire au bureau technique - cadastre SIT | 23.07.2010 |
| | M. Rusconi | stagiaire EPFL | 03.09.2010 |
| | C. Saffioti | électricien de réseau | 30.09.2010 |
| | C. Demars | stagiaire | 23.12.2010 |
| Service de l'urbanisme et de l'environnement | J.-R. Henchoz | jardinier | 31.01.2010 |
| | B. Brechbühl | stagiaire | 20.08.2010 |
| | P.-A. Zangger | adjoint du chef jardinier | 31.08.2010 |
| | A. Donzel | aide-jardinier | 30.09.2010 |
| | S. Rothenbühler | auxiliaire de jardin | 31.12.2010 |
| Service de la sécurité publique | J.-M. Bovet | adjudant | 31.01.2010 |
| | N. Tzaut | agent de police | 31.08.2010 |
| Service de la jeunesse et des affaires sociales | F. Pasquier | responsable du home-école des Mosses | 31.10.2010 |

Décès

| | | | |
|--------|---------|-----------------------------|------------|
| Forêts | V. Gros | apprenti forestier-bûcheron | 05.01.2010 |
|--------|---------|-----------------------------|------------|

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

En 2010, l'échelle des salaires étant située à la hauteur de 104.6 points, aucune indexation n'a été accordée au personnel communal.

ORGANISATION ET COMMUNICATION

Le " Persinfo ", journal destiné au personnel communal, est sorti 3 fois.

Plusieurs événements ont eu lieu durant l'année :

- Le Service du personnel a accueilli 22 nouveaux collaborateurs lors de 7 matinées d'accueil ;
- En collaboration avec l'Association du personnel qui fêtait ses 65 ans, la soirée du personnel s'est délocalisée à la salle de l'Alcazar à Montreux pour une soirée 1900 très réussie qui a accueilli 189 invités (15 janvier) ;
- 12 enfants de collaborateurs ont participé à la journée " Oser tous les métiers " et ont découvert la Villa romaine et le travail de muséologie, la Police et les Forêts (11 novembre) ;
- Une soixantaine de retraités se sont retrouvés au Port de Pully pour une rencontre amicale (7 décembre) ;
- Une trentaine d'enfants et leurs parents ont attendu le Père Noël au refuge des 4 Vents (15 décembre).

RÉALISATIONS 2010

Durant l'année écoulée les projets suivants ont été menés à bien :

- Recrutement d'une douzaine de collaborateurs techniques ou administratifs et de 4 aspirants de police ;
- Mise à disposition des dossiers des collaborateurs sur support informatique pour les chefs de service ;
- Amélioration du " plan mobilité " avec le groupe de travail " mobilité " ;
- Participation au groupe de travail RH cantonal et communal sur la réforme policière ;
- Contacts avec l'Assurance invalidité pour la résolution de plusieurs cas difficiles ;
- Réflexions sur les contrats de travail, ainsi que sur les services de garde et de piquet ;
- Participation à la réorganisation du Service des eaux ;
- Aide à la mise en place du programme d'engagement de " civilistes " à la DUE.

FORMATION

En 2010, le personnel a suivi de nombreuses formations, tant techniques que de développement personnel. En effet, les collaborateurs doivent davantage suivre des séminaires et des cours pour rester à la page dans leur domaine d'activité.

Le Service du personnel a, de son côté, mis sur pied les formations suivantes :

- Formation VZ Vermögen - séminaire sur la retraite durant une journée (22 avril 2010) ;
- Formation Goodmanners pour les apprentis afin de leur transmettre les règles élémentaires de savoir-vivre en entreprise (16 août 2010) ;
- Formation à l'entretien d'évaluation pour les évaluateurs (20 avril 2010) ;
- Formation " gestion des conflits " (4 et 5 mars, 6 mai 2010) ;
- Formation " marketing RH " donnée à Pully à l'attention des responsables RH des villes vaudoises par M. F. Gonin de la HEIGvd (10 mars 2010) ;
- Formation " changement émergent " pour les chefs de service - 4 jours ;
- Formation " être co-acteur de mon entretien d'évaluation " (29 avril et 4 mai 2010).

SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

Réunie deux fois en 2010, la Commission de sécurité sous l'égide de M. J.-F. Thonney, syndic, a mené les actions suivantes :

- La campagne de vaccination saisonnière qui a permis à 26 collaborateurs de se protéger contre la grippe ;
- La mise en place de séances de massages assis. Une soixantaine de collaborateurs ont pu tester une formule de massage de 20 minutes dans les locaux de l'Administration ;
- La poursuite des exercices d'évacuation dans les bâtiments de l'Administration ;
- Une conférence sur le stress au travail qui a accueilli une quarantaine de collaborateurs ;
- La mise sur pied d'un cours de self-défense ;

- Une réflexion sur une campagne de don du sang organisée conjointement avec la Protection civile et le Service de transfusion de Lausanne. Cette campagne, qui débutera en 2011, sera destinée à la population pulliérane mais également aux collaborateurs de l'Administration ;
- Des cours de prévention incendie à raison de 3 séances durant l'année ;
- Un cours de rappel des connaissances en matière de prévention incendie pour 21 personnes ayant déjà eu une information il y a 5 ans (2 octobre) ;
- Une étude sur la sécurité des bâtiments.

Une réflexion est actuellement en cours sur l'application de la directive relative au recours à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (Directive CFST N° 6508), afin de renforcer et d'optimiser la structure actuellement mise en place.

APPRENTI(E)S

La Ville de Pully a formé 22 apprentis dans les métiers suivants : employé(e) de commerce (11), agent(e) en information documentaire (1), électricien de réseau (2), horticulteur(trice) (3), viticulteur (1), agent d'exploitation (1), forestier-bûcheron (3).



3 apprentis ont réussi leur CFC, à savoir :

- 1 apprentie horticultrice ;
- 1 apprenti agent d'exploitation ;
- 1 apprenti électricien de réseau.

La Commune accueille également 2 stagiaires de la HEIG-VD en formation en emploi d'économiste d'entreprise et 2 étudiants en maturité professionnelle commerciale (MPC). Elle engage régulièrement des bachelors ou des masters de l'Université de Lausanne ou des diplômés de l'EPFL pour des stages " premier emploi " d'une durée de 6 mois à la DUE et à la DTSI. Elle forme aussi un stagiaire médiamaticien, issu de l'école de Sainte-Croix, durant 6 mois, 2 fois par année.

Enfin, le Service continue à mettre des collaborateurs à disposition du Centre d'enseignement permanent du canton de Vaud (CEP), afin de dispenser des formations en environnement politique, finances, assurances sociales, ressources humaines et urbanisme.

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2010 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2009

Les comptes communaux 2009, présentant avant les écritures de boucllement, un excédent de revenus d'environ CHF 18.5 mios, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 23 juin 2010.

Après les écritures de boucllement, l'exercice 2009 s'est soldé par un excédent de revenus (bénéfice) d'environ CHF 6.1 mios. Ce résultat très positif a été obtenu grâce à l'action de la Municipalité afin de maîtriser au mieux les charges. Les efforts ainsi entrepris ces 6 dernières années ont permis à la Ville de Pully de dégager un fort bénéfice pour l'année 2009.

En outre, l'exercice 2009 a été influencé par le décompte final 2008 de la péréquation financière, ce dernier améliorant le résultat de l'ordre de CHF 1.9 mio. L'année 2009 a également été marquée par la vente de l'immeuble sis à la Rue de la Poste 16. Cette opération a permis à la Ville de Pully de réaliser une plus-value de CHF 710'000.00.

De plus, le résultat de l'année 2009 a bénéficié de recettes fiscales exceptionnelles, conséquences de l'accélération importante des taxations des années antérieures, d'une importante reprise fiscale d'un contribuable pulliérain ainsi que de la modification de la méthode de comptabilisation des BVR+.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2010

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée. Néanmoins, selon toute vraisemblance, les comptes 2010 devraient présenter un résultat proche de l'équilibre.

BUDGET 2011

Le budget de l'année 2011 présente un excédent de revenus de CHF 391'500.00. C'est la troisième année consécutive que la Ville de Pully est en mesure de présenter un budget équilibré et ce, malgré les incertitudes liées à la mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale (diminution du taux d'imposition communal de 6 points) et à l'augmentation des charges maîtrisables (frais de personnel et achats de biens, services et marchandises).

Les prochaines années seront très certainement marquées par d'importants projets qui auront pour but de moderniser et de dynamiser Pully (PALM, modernisation du quartier de la Gare, réhabilitation de la STEP, réfection de la piscine de Pully-Plage, etc.). Ces derniers ne pourront pas se réaliser sans un renforcement, déjà partiellement initié dans certains secteurs uniquement, de l'effectif du personnel communal. En effet, ces projets stratégiques pour l'avenir et le développement de la Commune nécessitent que Pully se dote du personnel nécessaire afin de mener à bien les innombrables défis à relever ces prochaines années.

Des séances d'information aux collaborateurs, ainsi qu'aux Conseillers communaux, ont été organisées dans le courant du mois de novembre 2010.

Le budget de l'année 2011 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 8 décembre 2010.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2010-2014

Jusqu'en 2007, le plan des investissements était porté à la connaissance du Conseil communal par le biais d'un préavis. Suite à de nombreuses remarques sur la définition de la prise d'acte, la Municipalité a décidé, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, de présenter son plan des investissements par le biais d'une communication.

Ce plan correspond aux orientations arrêtées par la Municipalité pour ces 5 prochaines années. Il a été également établi sur la base des lignes directrices de la Municipalité pour la législature 2006-2011.

Pour sa part, la Municipalité a bien entendu pris en considération les difficultés financières rencontrées par la Commune ne retenant pour son programme d'investissements que les objets jugés indispensables ou prioritaires. Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un plan des investissements est l'inventaire objectif des besoins d'équipements à moyen et long terme d'une ville en expansion.

En termes d'investissements, la Commune aura, durant les années à venir, à fournir un effort particulier afin de moderniser les infrastructures publiques. Ce développement important pour l'avenir de Pully ne pourra se financer uniquement au moyen de fonds propres et / ou au moyen d'un recours accru à l'endettement. En effet, la modernisation de la Commune aura pour principale conséquence une augmentation non négligeable de l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises venant s'établir sur le territoire communal). Ceci devrait conduire à une progression des recettes fiscales qui contribueront à une marge d'autofinancement plus élevée, et par conséquent, un meilleur équilibre financier entre fonds propres et emprunts.

IMPÔTS

La facturation ainsi que la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt du district de Lavaux-Oron, mis à part l'impôt foncier, facturé par la Commune. Cette manière de procéder donne entière satisfaction. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription d'emprunts nouveaux.

Il est à noter que durant l'année 2009, l'avancement des taxations des personnes physiques relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune a fortement progressé. En effet, les taxations concernant les années antérieures ont passé d'environ 60 % en 2008 à 75 % en 2009.

Au niveau des impôts, la principale difficulté réside dans le manque d'information à disposition afin d'être en mesure d'établir des prévisions budgétaires les plus fiables possibles. Ce constat résulte essentiellement du changement de système fiscal qui a eu lieu (passage au système postnumerando annuel) le 1^{er} janvier 2004.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le bouclage des impôts de l'année 2010 n'est pas encore disponible.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

La population pulliéranne ayant clairement montré son refus de toute augmentation du coefficient communal et ce déjà à 3 reprises durant ces dernières années, la Municipalité a décidé de fixer le taux d'imposition communal, jusqu'en 2011, à 69, soit le même qui a prévalu depuis l'année 2004.

Dans sa séance du 15 juin 2010, le Grand Conseil a adopté la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Cette réforme prévoit une diminution de la facture sociale à la charge des communes à hauteur de 6 points d'impôts sur la base d'une bascule des communes vaudoises au Canton.

Pour Pully, l'arrêté d'imposition de l'année 2011, ayant déjà été voté par le Conseil communal, il n'a pas été nécessaire d'établir un préavis pour la fixation d'un nouveau taux d'imposition valable pour l'année 2011.

Par conséquent, le taux d'imposition de la Ville de Pully, pour l'année 2011, sera de 63.0, soit 6 points de moins que celui appliqué durant les années 2008 à 2010.

En ce qui concerne les autres impôts et taxes, il n'y a aucun changement par rapport à l'arrêté d'imposition voté le 21 mai 2008.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a décidé d'introduire, dès le 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

L'année 2010 est donc la deuxième année où cette nouvelle procédure a été mise en place. Ainsi, ce sont les 3 préavis ci-dessous qui ont été présentés au Conseil communal :

Préavis n° 5-2010 - Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures) - 4 ETP supplémentaires / Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 19 mai 2010 :

| | Montants (en CHF) |
|--|-------------------|
| Crédits supplémentaires, préavis 5-2010 - Augmentation des charges | 589'100.00 |
| Total crédits supplémentaires demandés, préavis 5-2010 | 589'100.00 |

Préavis n° 7-2010 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2010, 1^{ère} série / Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 19 mai 2010 :

| | Montants (en CHF) |
|--|-------------------|
| Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série - Augmentation des charges | 601'100.00 |
| Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série - Augmentation des revenus | -98'400.00 |
| Total crédits supplémentaires demandés, 1^{ère} série | 502'700.00 |

Préavis n°14-2010 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2010, 2^{ème} série / Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 10 novembre 2010 :

| | Montants (en CHF) |
|--|-------------------|
| Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série - Augmentation des charges | 2'816'500.00 |
| Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série - Augmentation des revenus | -362'300.00 |
| Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série - Diminution des charges | -2'037'000.00 |
| Total crédits supplémentaires demandés, 2^{ème} série | 417'200.00 |

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2010 représentent une augmentation des charges de CHF 1'969'700.00 et une augmentation des revenus de CHF 460'700.00.

PARTICIPATION À L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

La Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (ci-après CISTEP), dont Pully fait partie, a rendu attentive l'ensemble des communes partenaires sur la nécessité de modifier la structure des taxes d'évacuation et de traitement des eaux. En effet, il était urgent de revoir l'ensemble du règlement afin de le rendre conforme au principe du pollueur-payeur. Dans ce contexte, il a été décidé d'élaborer un règlement commun à l'ensemble des communes partenaires de la CISTEP.

Durant l'année 2010, le Service des finances, en collaboration avec la DTSI, a participé à l'analyse des coûts liés à l'épuration des eaux usées afin que les futures taxes soient en mesure de couvrir l'ensemble des charges liées au traitement des eaux (y compris celles relatives à la réhabilitation de la STEP). Ainsi, il a été constaté que le niveau actuel de la taxe ne suffisait plus à couvrir l'ensemble des coûts. Le nouveau règlement a été accepté par le Conseil communal (préavis 6-2010) lors de la séance du 19 mai 2010, et est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2010.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Un système de contrôle interne (ci-après SCI) est un instrument de gestion composé d'un ensemble de dispositifs ayant pour but d'assurer, d'une part, la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, et de l'autre, l'application des instructions de la Municipalité en favorisant l'amélioration des performances.

Le canton de Vaud projette de rendre obligatoire la mise en place d'un SCI dans toutes les communes vaudoises, les instructions nécessaires à cette importante évolution leur seront données courant 2011.

Le Service des finances a donc déjà pratiqué un inventaire partiel des documents afin d'évaluer les mesures nécessaires pour remplir les conditions indispensables à l'existence d'un SCI.

GESTION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Le canton de Vaud a promulgué, en 2006, une Loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM). La Cour des comptes a mené un audit sur la gestion des participations financières dans dix communes vaudoises, dont Pully.

L'accomplissement de tâches indispensables pour la collectivité (énergie, transports, déchets, sports et loisirs) par des entités externes à l'Administration engendre des risques stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité pour les collectivités concernées. Suite à une analyse de risques, la Cour des comptes a mené un audit sur la performance de la gestion des participations.

Les conclusions relatives à la Ville de Pully relèvent, entre autre, que la Commune, bien qu'ayant peu de participations, se caractérise par une certaine systématique. Ainsi, cet audit a débouché sur 12 recommandations de la Cour des comptes. Par conséquent, durant l'année 2011, le Service des finances sera chargé de mettre en place toute une série de mesures d'amélioration dans le suivi et la gestion des participations financières que détient la Commune et ce, afin de respecter les recommandations émises par la Cour des comptes.

PARTICIPATION À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MODÈLE DE RÉPARTITION RELATIF À LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE POLICE

Le 22 juin 2007, les gendarmes vaudois ont lancé l'initiative "d'Artagnan pour une police unique dans le Canton". Le 27 septembre 2009, en rejetant cette initiative, le peuple vaudois a préféré le contre-projet indirect du Gouvernement vaudois, à savoir la mise en place dans le Canton d'une police coordonnée conformément au nouveau protocole d'accord proposé par le Conseil d'Etat et accepté par les communes vaudoises (UCV et AdCV).

Les Municipalités des communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, qui collaborent actuellement sous le régime de l'entente intercommunale ont opté pour la mise en place d'une police régionale en créant une association de communes.

Ainsi, durant l'année 2010, le Service des finances, en collaboration avec la Police, a élaboré plusieurs modèles de répartition des coûts entre les 4 communes partenaires. Le préavis relatif à la création d'une association intercommunale de police a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 9 mars 2011.

COMMISSION DES FINANCES

En 2010, la Commission des finances a siégé 8 fois, sous la présidence de la Conseillère communale N. Jaquerod, pour examiner les comptes, le plan des investissements, le budget, les demandes de crédits supplémentaires ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

PLAFOND D'ENDETTEMENT

Dans le but de simplifier la procédure relative aux emprunts et de limiter le contrôle de l'Etat à la légalité, le Grand Conseil a accepté en mai 2005, dans le cadre de la révision de la Loi sur les communes, de supprimer les autorisations d'emprunts, pour introduire la notion de "plafond d'endettement".

Sur la base d'une planification financière, le plafond d'endettement de Pully, adopté par le Conseil communal lors de la séance du 6 décembre 2006, a été fixé à la somme de CHF 235.0 mios. Il est à noter qu'il ne s'agit pas de l'endettement effectif mais de l'endettement brut.

Il s'avère, après estimation, qu'au 31 décembre 2011, le montant de l'endettement brut devrait se situer aux alentours de CHF 125.0 mios, soit à un niveau nettement inférieur à celui prévu dans le cadre de la fixation du plafond d'endettement, durant l'année 2006.

CRÉDIT CADRE POUR LES CRÉDITS D'ÉTUDES VALABLES POUR LES ANNÉES 2007 À 2011

Conformément aux conclusions du préavis n° 2-2007, stipulant notamment que " la Municipalité intègre dans son rapport annuel de gestion un état des dépenses relatives à ce crédit-cadre ", un état des dépenses relatives aux crédits d'études, au 31 décembre 2009, est présenté ci-contre :

| Description | Montant total dépensé au 1.1.2009 | Montant total dépensé en 2009 | Montant total dépensé au 31.12.2009 |
|---|---|-------------------------------------|---|
| Rte de Vevey - Sondage + Analyse de dimensionnement structure | -14'797.65 | 0.00 | -14'797.65 |
| Av. C. F. Ramuz - Réfection et renforcement de la chaussée - Analyse | -23'250.00 | 0.00 | -23'250.00 |
| Av. des Cerisiers (Perraudettaz - Deux-Ponts) - Etudes géotechniques | -23'957.95 | -14'274.45 | -38'232.40 |
| Collège Loth - Salle de sports | -40'093.25 | 0.00 | -40'093.25 |
| Annexe Ouest - Assainissement plage de la piscine couverte | 13'219.75 | 0.00 | -13'219.75 |
| Séparatif Fau-blanc - Collège A. Reymond - Etude déversoirs et divers | -10'427.75 | 0.00 | -10'427.75 |
| Collège de Chamblandes - Façades et CVSE | -11'045.15 | 0.00 | -11'045.15 |
| Stand de tir de Volson - Assainissement | 0.00 | -14'866.55 | -14'866.55 |
| Suppression des EC permanents de l'ancien ruisseau du Carillet | 0.00 | -7'424.40 | -7'424.40 |
| Ouvrage - Dégrilleur + séparatif Ch. des Vignes - Assainissement | 0.00 | -11'428.70 | -11'428.70 |
| Etude projets de garderie pour la petite enfance | 0.00 | -30'103.20 | -30'103.20 |
| Totaux | -136'791.50 | -78'097.30 | -214'888.80 |
| Total montant voté | | | 930'000.00 |
| Solde disponible | | | 715'111.20 |

Les comptes 2010 n'étant pas encore bouclés au moment de la rédaction du présent document, les dépenses relatives au crédit-cadre sur les crédits d'études de l'année 2010 seront disponibles lors de l'établissement du rapport de gestion de l'année 2011.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6 de La loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2006-2011, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Au 31.12.2010, cette autorisation générale a été utilisée à hauteur de CHF 1'500.00 (parcelle N°1249 - Av. des Cerisiers).

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes du 28.02.1956 et de l'article 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2006-2011, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31.12.2009, cette autorisation générale n'a pas été utilisée. Les comptes 2010 n'étant pas encore bouclés au moment de la rédaction du présent document, les dépenses relatives à l'autorisation générale d'acquiescer des participations dans des sociétés commerciale de l'année 2010 seront disponibles lors de l'établissement du rapport de gestion de l'année 2011. Elles feront également l'objet d'une publication détaillée dans le cadre du bouclage des comptes 2010.

En conclusion, durant l'année 2010, le Service des finances a tenté d'améliorer certains processus afin d'être plus efficace. Cette évolution devrait se poursuivre durant l'année 2011 qui sera en partie dédiée aux premiers travaux préparatoires pour la mise en place d'un SCI.

SERVICE INFORMATIQUE

L'année 2010 a été marquée par la fin de plusieurs projets importants entrepris au cours de l'année précédente. Il s'agit de :

- la mise en production de la nouvelle application cantonale Jep / Graphite destinée à la Police ;
- la réorganisation de la gestion du réseau informatique et sa segmentation au travers de Vlan pour permettre, par exemple, la mise en place de téléphones IP ;
- la mise à jour du logiciel Altiris destiné à la gestion du parc informatique et le remplacement du serveur qui l'héberge ;
- la migration du système collaboratif et de messagerie Lotus Notes dans sa nouvelle version et l'intégration d'iPhone pour certains cadres ;
- la refonte complète du site Internet communal avec une nouvelle ligne graphique, des entrées thématiques mieux structurées, de nouveaux contenus et une nouvelle Webcam située au Prieuré. La mise en ligne a eu lieu le 1^{er} juillet 2010. Ce projet a également permis d'en repenser le mode de gestion en permettant à chaque service de gérer de façon autonome le contenu de ses pages.

Le site Internet communal a été visité par 94'173 internautes et 462'766 pages ont été consultées, soit une diminution de 6'000 visiteurs par rapport à 2009. Cette baisse a touché essentiellement les 6 premiers mois de l'année, la fréquentation ayant à nouveau augmenté dès la mise en ligne du nouveau site.

La quantité des pourriels (spam) reçus a encore diminué cette année pour atteindre 477'961 spam sur un volume de 729'508 messages traités par le serveur de messagerie (705'140 spam sur 932'422 messages traités en 2009). Ceci représente une proportion de 65,5 % de messages non-sollicités (75.6 % en 2009 et 82 % en 2008).

Le Service a également procédé à la mise à jour des licences pour les produits Microsoft et a déployé la nouvelle version Office 2010 sur l'ensemble des machines. Une formation a été dispensée à tout le personnel communal par une entreprise spécialisée.

L'aménagement d'un nouveau local destiné au dédoublement du système informatique a également débuté au cours de l'année 2010 et sera terminé courant février 2011. Parallèlement, une nouvelle liaison fibres optiques a été posée depuis le bâtiment de la Damataire vers le Prieuré afin de compléter et d'assurer les interconnexions entre les 2 sites géographiques.

Le central téléphonique a été mis à jour pour répondre aux exigences techniques actuelles permettant, à cette occasion, d'intégrer la téléphonie du Musée dans le réseau communal.

De nouvelles bases Lotus ont été créées à la demande de certains services telles qu'une base de suivi des projets pour la DUE.

43 PC, 30 écrans et 2 serveurs ont été remplacés en raison de leur ancienneté. À cela s'ajoutent quelques nouveaux PC destinés à des collaborateurs non équipés encore ou à de nouveaux employés.

L'entité "Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully" (ci-après SIGIP) a poursuivi l'actualisation du schéma directeur datant de 2003. Finalisé en cours d'année, ses résultats ont été présentés en novembre 2010 à la Municipalité de Pully qui a pris acte des développements survenus depuis la version 2003. Cette dernière soutient la poursuite de ce projet selon la nouvelle organisation proposée d'entente avec la DTSI, le Service informatique et tous les autres partenaires. Elle prend acte également, avec satisfaction, que Pully est régulièrement citée en exemple dans ce domaine.

Sur un plan plus technique, l'année 2010 a vu un projet d'envergure se finaliser, soit le Registre cantonal des bâtiments (ci-après RCB). En effet, initié en 2009, il a fait l'objet d'un travail important relatif à l'apurement des données touchant les adresses, les bâtiments et les logements. À cela s'ajoute l'attribution des habitants aux logements ainsi que le recensement complet des gérances et administrateurs. La finalisation de ce projet a permis à la Ville de Pully de valider ces données pour le recensement 2010 de la population.

La saisie des réseaux souterrains (eau potable, assainissement et électricité) pour les communes partenaires de Belmont et Paudex a bien avancé. En effet, la saisie de masse réalisée par leurs mandataires externes est terminée et la démarche de contrôle, validation et saisie complémentaire a démarré.

Le projet de migration de l'outil de gestion des données a dû être freiné en raison de problèmes techniques touchant la nouvelle version du logiciel. En effet, les nombreux tests entrepris ont révélé de multiples dysfonctionnements et une instabilité dans ces nouveaux produits qui ne permettent pas d'envisager une mise en production en l'état. La livraison de correctifs de la part de l'éditeur est à recevoir.

Une formation Autocad ciblée a été dispensée à l'ensemble des collaborateurs concernés par ce logiciel.

Enfin, les thèmes de données en production sont continuellement mis à jour et complétés afin d'enrichir les multiples bases de données à disposition des utilisateurs.

En dehors de ces projets spécifiques, la gestion, la maintenance et la mise à jour des équipements existants, constituent toujours une part importante de l'activité du Service telles que la baie de stockage (SAN), les différents serveurs, les installations et logiciels de sécurité, les sauvegardes et le réseau. De plus, le dépannage, l'assistance aux utilisateurs et l'accompagnement lors de nouveaux projets représentent également une charge de travail non négligeable.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

Le Service des affaires culturelles a apporté son soutien aux institutions et projets placés sous sa responsabilité. En 2010, le bureau de location de l'Octogone a émis 16'835 billets tous spectacles confondus (11'423 en 2009).

THÉÂTRE DE L'OCTOGONE

Après 31 ans passés à la direction de ce théâtre, J.-P. Althaus a pris sa retraite à la fin de l'année. Il a été remplacé par Y. Char-Wegmüller dès le 1er janvier 2011, son assistante depuis seize ans.

La saison officielle de l'Octogone a réuni 20 spectacles et concerts, dont 3 créations. Le théâtre a accueilli 60 manifestations en 2010, soit un total de 102 représentations. Loué à des organisateurs privés et mis à la disposition des écoles, l'Octogone a reçu des spectacles de danse, de théâtre, des concerts, ainsi que des conférences. Son taux de fréquentation a été de 91 %, le public marquant ainsi son intérêt pour ce lieu fonctionnant sans abonnements. Les journaux, radios et télévisions ont largement couvert la plupart des spectacles et concerts, démontrant que l'Octogone est un espace culturel dont les événements artistiques ont un réel pouvoir d'attraction pour la presse.

- Les musiciens lausannois L. Francioli et D. Bourquin ont présenté, pour la première fois, un concert intitulé " Notre état dans le monde ", en collaboration étroite avec le dessinateur Burki, un mélange d'humour grinçant, de poésie et de belle musique.
- En écrivant " L'Amante anglaise " en 1967, inspirée d'un fait divers survenu en 1949, M. Duras a réussi à créer une pièce construite avec la rigueur d'une enquête policière. Servi par trois excellents comédiens, dont L. Mikaël, le spectacle a oscillé entre l'enfermement plombé des existences et la nécessité de libérer les tempêtes intérieures.
- Déjà reçue à l'Octogone, la Compagnie Käfig est à chaque fois très attendue. Son fameux chorégraphe Mourad Merzouki a mis en scène un spectacle juvénile, aux acrobaties époustouflantes, dans lequel des danseurs cariocas ont mélangé avec succès hip-hop, capoeira, samba, musique électronique et bossa nova.
- Avec ses musiciens et comédiens de la " Boîte à Rêve ", J. Savary a créé un spectacle musical qui a swingué avec frénésie. Inspiré de la musique et des textes de Boris Vian, il a été un bel amalgame de dérision et d'insolence.



- Histoire de désir, de vengeance et de manipulation dans le Sud des Etats-Unis en pleine crise des années 30, " Baby Doll ", pièce de T. Williams, a permis de découvrir la beauté sulfureuse, l'émotion, la fragilité, la grâce enfantine et l'incandescence du personnage principal, remarquablement interprété par la comédienne M. Thierry.
- Après l'immense succès remporté par M.-C. Pietragalla à l'Octogone, en janvier 1999, avec son solo " Don't look back ", elle est revenue avec " La Tentation d'Ève ", solo qui a déroulé le film de portraits de femmes à travers l'Histoire. Une fresque marquée par la sensibilité, l'humour et l'immense talent de l'artiste.
- L. Renaud, alerte artiste octogénaire, est venue jouer " Très chère Mathilde ", pièce subtile et tendre de l'auteur new-yorkais I. Horovitz. Accompagnée sur scène par S. Labarthe et R. Goupilleau, elle a épaté le public par son interprétation empreinte d'émotion et d'humour dans une histoire qui s'est achevée par des sentiments libérés et des solitudes vaincues.
- " Kiss me good night ", production chorégraphique de la Compagnie Linga, a évoqué ces personnages qui vivent la nuit, aussi séduisants qu'inquiétants. Six danseurs ont, par leur virtuosité et leur interprétation, exploré et exposé un monde de la nuit sans concession et avec un regard extrêmement incisif.
- 80 choristes et 18 musiciens se sont unis pour former le Grand Eustache, un ensemble destiné à évoquer les douze mois de l'année dans un spectacle intitulé " Almanach ". Ce mariage d'une importante chorale à un orchestre a donné un concert exceptionnel avec des compositions de V. Lou, L. Maddeford, J. Rochat ou P. Lavanchy.
- Pour les 30 ans de l'Octogone, la grande danseuse C. Carlson est venue interpréter un court solo intitulé " Page#7 ", à mi-chemin entre le théâtre d'ombres et la danse contemporaine. En deuxième partie, elle a chorégraphié quatre artistes de talent, s'inspirant de la spiritualité qui éclaire la musique de la compositrice finlandaise K. Saariaho.
- Le jeune chorégraphe brésilien B. Beltraô a présenté une création spectaculaire intitulée " H3 ". Les neuf danseurs ont sorti le hip-hop du régime démonstratif du défi en évoquant le contact, élément à priori tabou dans ce type d'expression. L'écriture critique de Beltraô a permis de mesurer comment ce contact honni peut mettre en crise le hip-hop et porter atteinte à la virtuosité qui se construit traditionnellement en solitaire.
- F. Huster, J. Weber, U. Cancelier et de nombreux autres comédiens ont interprété " César, Fanny, Marius ", la fameuse trilogie marseillaise culte de Marcel Pagnol, célébrée jadis par le cinéma. Dans une belle mise en scène de F. Huster, on a retrouvé dans le Bar de la Marine l'évocation colorée, sur un mode débonnaire et mélodramatique, du folklore marseillais. Répliques truculentes, scènes d'anthologie et personnages notoires qui ont gravité sur un fond d'amour impossible entre Fanny et Marius.
- N. Michel, alias K, artiste talentueux et en constant mouvement, est venu vernir à l'Octogone son nouvel album. Un beau concert enrichi par une projection d'envies, d'idéaux et d'utopies. Une écriture raffinée, une intensité de chant, des orchestrations souples et nuancées, des arrangements musicaux exceptionnels.



Christophe

- Christophe est le seul chanteur à savoir composer des chansons où le populaire fusionne avec le technologique de façon aussi charnelle, accessible et distinguée. L'artiste a tout traversé, du rock'n'roll à l'électro en passant par la chanson et a séduit, l'espace d'une soirée, les spectateurs de l'Octogone venus admirer ce phénomène de longévité.

- Débarquant en 1987, à l'Octogone pour y jouer " Manoë ", spectacle à l'immense succès, le Belge M. de Hollogne y est revenu afin d'interpréter " L'illuminé ". L'histoire est celle d'un chevalier préoccupé par les balbutiements de la révolution industrielle liée à la course au profit.

L'artiste, qui excelle à dialoguer avec ses personnages sur un écran de cinéma, a réussi à attirer plus de 2'000 spectateurs, bénéficiant d'une couverture médiatique exceptionnelle.

- Le grand acteur S. Frey, attiré par la profonde humanité des personnages de S. Beckett, le rythme de ses phrases, la musicalité de son français, sa poésie et son humour, a interprété " Premier amour ". Soliloque d'un homme qui ne sait pas très bien qui il est, où il est, s'il aime ou pas des femmes ou une femme. Auteur irlandais, Beckett a écrit ce texte en français en 1945.
- O. Pedrolì, jeune auteur-compositeur-interprète, violoniste de formation, a présenté un concert donnant une large expression au contenu du troisième album " The Den ", nouvel opus, situé entre le classique, le folk et l'expérimental. Une belle découverte qui a permis d'apprécier une évolution vers des horizons résolument plus personnels et originaux. La première partie a donné carte blanche à L. Perret, chanteuse qui s'approprie avec facilité les codes soul, pop et folk.

- Après une tournée en Suisse, Allemagne, Pologne, Brésil, Moyen-Orient et dans les Balkans, la Compagnie Linga a produit une nouvelle fois "No.thing", sa création de 2009, devant le public nombreux et enthousiaste de l'Octogone.
- Les merveilleuses chansons de M. Henchoz, arrangées par L. Maddeford, réunies sous le label Sautecroche, font chanter, danser les enfants dès 4 ans et jusqu'à 77 ! "Boxes", leur nouvelle création, met en scène, avec la complicité de C. Denisart, deux comédiens, à la fois chanteurs, danseurs et musiciens, afin d'évoquer un conte où de petits nids étranges cachent chacun un personnage qui tente de sortir de sa solitude en apprenant à communiquer.
- Jeune auteur qui a su créer un univers original avec ses oeuvres, S. Thiéry, avec " Qui est Monsieur Schmitt ? ", a donné naissance à une comédie qui emprunte la folie du boulevard en s'immergeant dans la fantaisie absurde de Kafka. Emmenée par R. Berry, cette pièce a reçu un très bel accueil du public de l'Octogone.



PULLY LAVAUX À L'HEURE DU QUÉBEC

Du 4 au 12 juin 2010, Pully a vécu la huitième édition du festival Pully Lavaux à l'Heure du Québec. Une manifestation qui a recueilli un énorme succès pendant neuf jours avec une dimension de plus en plus internationale. Entre l'Octogone, la scène Arnold Reymond, le Café-Théâtre de la Voirie, la salle communale de Paudex, la salle du Grand Pont à Lutry, la salle communale de Belmont, HameauArts à Payerne et le Casino d'Orbe, le public, très nombreux, a pu découvrir des artistes inédits en Europe et en admirer d'autres déjà bien connus. Ainsi, A. Lindsay, C. Ste-Marie, D. Lavoie, Garou, Coeur de Pirate, Suroît ou les Cowboys Fringants ont enchanté les spectateurs par leurs valse, balades, musiques traditionnelles ou pop, funk ou rocksteady, soul, country ou folk-rock halluciné. " Musicaction Canada ", représentant le gouvernement canadien, a envoyé une centaine d'observateurs triés sur le volet, soit des diffuseurs, des producteurs, des agents d'artistes, des directeurs de théâtres, des représentants de la presse écrite et audio-visuelle.

COMPAGNIE LINGA

En 2010, la compagnie pulliérane a repris à l'Octogone ses créations 2008 et 2009, " Kiss me good night " et " No.thing " en donnant aussi le jour à un spectacle insolite : " Brèves de trottoirs " qui a été présenté en collaboration avec le Musée de Pully lors de la Nuit des Musées, sous forme de parcours à la rue de la Poste. Par ailleurs, elle a tourné trois productions, outre la Suisse, au Brésil, en Allemagne, Pologne, Albanie et Croatie. " No.thing " a également fait escale à Damas, Beyrouth et Amman, initiant un échange avec le Moyen-Orient puisque M. Cantalupo y a été invité à nouveau pour un workshop et la Compagnie y tournera sa nouvelle création 2011.

La Compagnie Linga bénéficie également d'une convention de soutien conjointe entre Pro Helvetia, le Canton et la Ville, qui a été conclue pour la période 2010-2011.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

Avec 42 spectacles différents, répartis sur 124 séances, le Théâtre de la Voirie a établi un nouveau record qui témoigne de l'intérêt que lui apporte le public. 4'975 entrées ont été comptabilisées, sans compter les spectateurs qui ont assisté à 4 spectacles à vocations philanthropiques. Les recettes de l'année ont permis de redistribuer un montant de CHF 57'740.00, somme qui correspond à une aide appréciable à la culture par le biais des activités des sociétés d'amateurs.

MUSÉES DE PULLY

Développement de la nouvelle identité du Musée et renouveau de la Villa romaine

En 2010, les Musées de Pully ont poursuivi l'élan amorcé en 2009. Au Musée, deux expositions contemporaines (Emmanuelle Antille, " Restrain & Release " du 11 mars au 16 mai 2010 ; " Face au mur. Papiers peints contemporains " du 3 novembre 2010 au 13 février 2011) et une exposition de mise en valeur du patrimoine pulliérane et de redécouverte des chefs-d'œuvre de la collection (Germaine Ernst et Violette Milliquet, " Femmes artistes " du 17 juin au 22 août 2010) ont permis d'affirmer au grand public, aux professionnels et à la presse, la nouvelle identité et la volonté d'alternance entre passé et présent. Les trois expositions temporaires ont été l'occasion d'augmenter de manière significative l'offre d'activités et d'animations pour les petits et les plus grands. La presse a réagi très positivement et la revue de presse, étoffée, couvre de nombreux médias, suisses et étrangers.

À la Villa romaine, l'accent a été mis sur le développement des activités de médiation culturelle. La participation à de nombreux programmes destinés aux enfants, familles, écoles et grand public permet progressivement une meilleure connaissance de l'existence de la Villa. La promotion, augmentée par la visibilité du site internet (prochainement bilingue FR-ENG), a permis d'augmenter nettement la fréquentation, et notamment le nombre de visites commentées. L'ouverture du lieu est encore très marginale (le dimanche de 14h à 18h de mai à octobre), ce qui permet un large potentiel de développement. La médiation culturelle et les projets de tourisme, comme celui de mise en valeur culturelle du site Patrimoine mondial de l'Unesco Lavaux, permettent également d'envisager l'avenir avec optimisme.

Fréquentations

En 2010, la fréquentation des Musées a fortement augmenté et représente plus de 5'000 visiteurs, dont près de 1'400 pour la Villa romaine. La moyenne est donc de 31 visiteurs par jour d'ouverture, ce qui situe les Musées de Pully dans la catégorie E de l'Association des Musées suisses (AMS), correspondant au 33 % des institutions les plus fréquentées.

Animations

En 2010, les Musées de Pully ont proposé plus de 60 animations réunissant près de 1'700 participants. Visites commentées, conférences, animations pour enfants, familles et adultes ont été proposées en lien avec les expositions. Des ateliers comme l'initiation à la linogravure ont été organisés dans le cadre de l'exposition Milliquet-Ernst. De plus, la Villa romaine s'oriente sur un projet d'espace consacré entièrement à la médiation archéologique, afin de permettre aux publics ciblés de découvrir de manière interactive et ludique les sciences du passé, de même que le patrimoine archéologique de Pully et sa région. Les deux Musées participent à l'ensemble des manifestations culturelles régionales : nuit des Musées, les deux semaines de Pakomuzé, les Passeports vacances de Lausanne et Morges, les visites pulliérannes, les Journées internationales des musées, les Journées du patrimoine.



Presse

En 2010, la couverture s'élargit encore par rapport à 2009. Ainsi, la presse internationale relaie les expositions d'Emmanuelle Antille et de *Face au mur. Papiers peints contemporains*. Plus de 120 occurrences presses ont été relevées, au niveau régional, national et international (presse écrite, internet, radios, télévisions). La hausse de fréquentation est directement liée à cette augmentation.

Dons et collection

En 2010, la valeur des donations est de CHF 19'775.00 (une oeuvre photographique d'Emmanuelle Antille, une oeuvre vidéo d'Erwan Venn, trois huiles d'artiste inconnu Pully 1815 représentant trois portraits de la famille de Marius Borgeaud, trois oeuvres de Christiane Cornuz, onze livres d'Art & Fiction, deux éditions originales de C.-F. Ramuz).

La valeur des dépôts est de CHF 1'200'000.00 (600 oeuvres de la Fondation Germaine Ernst).

Projet Lavaux

En 2010, les Musées de Pully ont pris la co-direction du projet de mise en valeur culturelle du site de Lavaux Patrimoine mondial de l'Unesco. La direction est assurée par Emmanuel Estoppey, gestionnaire du site. Le projet, intitulé "Lavaux en scènes", est réalisé sous l'égide des instances de Lavaux Patrimoine mondial de l'Unesco (l'Association, la Fondation et la Commission intercommunale de Lavaux - CIL), ainsi que de la Commission suisse pour l'Unesco (Confédération). Ce projet est porté financièrement par les communautés locales publiques et privées, l'Etat de Vaud, et, prochainement, par la Confédération. Lavaux en scènes, dont l'inauguration est prévue en 2012, proposera des sentiers culturels et thématiques aux habitants de la région ainsi qu'aux nombreux touristes suisses et étrangers attirés par le label Unesco. Le parcours débutera à Pully, pour traverser ensuite toute la région de Lavaux jusqu'à Vevey. Le premier thème abordé sera Histoire et Architecture. La Villa romaine entend s'inscrire dans ce projet comme point de départ, lieu d'information et de rencontres, afin d'augmenter fortement sa visibilité et sa fréquentation. L'ensemble de l'histoire de Pully sera présenté, comme par exemple le néolithique (avec les sites Chamblandes et Pierraz-Portay), l'époque romaine, la période médiévale et l'époque moderne.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES, SPORTS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESSAGE DU MUNICIPAL

Domaines, gérances et sports

L'année a été axée sur la rénovation du patrimoine avec la présentation d'un préavis au Conseil communal. L'acceptation de celui-ci nous a permis de procéder à la restauration de plusieurs de nos bâtiments en collaboration avec la DUE.

Nous avons également oeuvré comme maître d'ouvrage dans l'aménagement de la garderie du Coteau et la transformation de l'Unité d'Accueil pour Ecoliers de l'avenue C.-F. Ramuz 73.

Nos vendanges ont été satisfaisantes et nous sommes confiants dans l'atteinte de notre objectif, à savoir l'équilibre des comptes.

Un nouveau gérant a commencé au restaurant de la piscine en plein-air. Après un début difficile dû à la météo défavorable, il a trouvé sa vitesse de croisière à la satisfaction de la clientèle.

Sécurité publique

Sur le plan de la sécurité publique pris dans sa généralité, 2010 a vu, pour la première fois dans le Canton, l'organisation d'un rapport sécuritaire réunissant les 3 P de Pully : Police, Pompiers et Protection civile.

Police

Pour répondre à la décision du peuple vaudois du 27 septembre 2009 en faveur d'une police coordonnée, nous avons consacré beaucoup de temps à la mise en place d'une Association de communes pour le 1er janvier 2012 avec passage et acceptation du préavis au Conseil Communal le 9 mars 2011.

Une dizaine de séances du Comité de pilotage ont été organisées pour aboutir à un préavis commun avec Paudex, Savigny, Belmont-sur-Lausanne et Pully ainsi qu'à l'élaboration des statuts de l'Association de communes et d'une répartition financière équitable.

L'aboutissement de ce projet mettra un terme à des discussions entreprises déjà dans les années 1990.

Pompiers

Pour le Service de Défense Incendie (SDIS) de notre ville, en parfaite adéquation avec les nouvelles bases légales en la matière, nous avons fusionné administrativement avec le SDIS de Belmont-sur-Lausanne, donnant ainsi naissance au " SDIS de La Paudèze ".

Protection civile

Nous pouvons remarquer une année intense également sur le plan des discussions. Un projet trop centralisateur émanant du Canton a suscité beaucoup de réticence dans toutes les communes vaudoises. Principalement grâce à l'intervention de la Ville de Pully, le service cantonal responsable a retiré le projet pour l'édulcorer et répondre ainsi aux vœux des municipalités vaudoises.

SERVICE DES DOMAINES, GERANCES ET SPORTS

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Bâtiments à usage public

- | | |
|--|-------------|
| • Affectation culturelle (théâtres, musées, etc.) | 4 bâtiments |
| • Affectation sociale (jeunesse et petite enfance) | 3 bâtiments |



- Affectation publique (salles de réception, refuges, etc.) 5 bâtiments

Bâtiments à usage scolaire

- Collèges 13 bâtiments 184 classes
- Home école 1 bâtiment aux Mosses

Bâtiments à usage de l'Administration

- av. du Prieuré 2 (DAGF) ;
- ch. de la Damataire 13 (DTSI et DUE) ;
- av. Samson-Reymondin 1 (DDGS) ;
- rue de la Poste 9 (Sécurité publique) ;
- quartier du Temple 1 (Service informatique) ;
- av. du Prieuré 1 (DJAS & ORPC) ;
- Stand et Chenaulaz (hangar et refuge forestier) ;
- ch. des Anciens-Moulins (ateliers des ouvriers professionnels) ;
- av. de Rennier (serres).

Bâtiments locatifs

- Affectation administrative et commerciale 4 bâtiments 36 objets
- Affectation habitation 20 bâtiments 80 objets
- Places de parc 9 sites 103 objets

Bâtiments et infrastructures sportifs et de loisirs

- Salles de sport (gymnastique) 5 sites 7 salles
- Piscines (1 extérieure et 1 intérieure) 2 piscines 4 bassins
- Port de plaisance (y.c. locaux Sauvetage et Club Nautique) 1 port 332 objets
- Terrains de football (officiels et de quartier) 5 sites 6 terrains
- Terrains de tennis 1 site 7 courts
- Terrain de rink-hockey (situé au collège de Mallieu) 1 terrain
- Salle arts martiaux (située au collège des Alpes) 1 salle
- Stands de tir (1 stand 25 m et 1 stand 50 m) 2 stands
- Piste Vita 1 piste

Bâtiments divers

- Eglises 4 églises
- Cafés - restaurants 3 bâtiments
- Jardins 4 sites 84 objets
- STPA (locaux à usage militaire) 1 bâtiment
- Bâtiments divers (kiosques TL, WC publics, etc.)

Mutations

L'inventaire du patrimoine a diminué d'une unité dans la rubrique " bâtiments locatifs ", l'immeuble de la rue de Poste 16 ayant été vendu pour CHF 710'000.00 à une jeune famille de Pully.

En 2010, l'immeuble de la ruelle du Croset 3 a été vendu pour CHF 1'355'000.00. Une parcelle de 525 m² a été acquise au Vallon de la Paudèze, pour CHF 200'000.00.

Droits de superficie

La Ville de Pully a accordé 6 droits de superficie, dont 5 à des sociétés coopératives d'habitation.

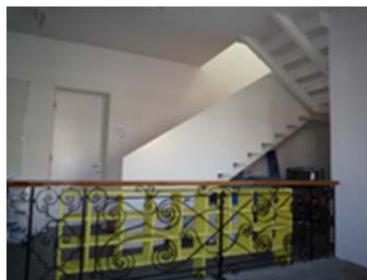
GESTION DU PATRIMOINE

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'entretien extraordinaire, la DDGS a officié en tant que représentant du maître de l'ouvrage ou directement en tant que direction des travaux pour d'importants chantiers.

- Aménagement d'un local informatique de secours de 55 m² à la Damataire, équipé en alimentation sans coupure et climatisé, destiné à prendre le relais en cas de sinistre sur l'installation centrale.
- Aménagement d'une garderie de 20 places au rez-de-chaussée de l'Eglise du Coteau ainsi que remplacement des infrastructures techniques de ventilation et de chaufferie.



- Rénovation et transformation intérieure, mise en conformité des locaux de l'UAPE Les Copains d'abord à C.-F. Ramuz 73, permettant une extension de la capacité d'accueil de 24 places d'accueil.



- Remplacement du système de production d'eau glacée pour le rafraîchissement du Théâtre de l'Octogone.
- Remplacement du système de climatisation des surfaces commerciales du bâtiment du Pré-de-la-Tour 11.

De plus, de nombreux travaux d'entretien courant ont été entrepris par l'équipe des ouvriers professionnels de la DDGS et en collaboration avec les entreprises locales spécialisées, pour un montant global de plus CHF 1'751'000.00, se répartissant ainsi :

| Rubrique | Montant en CHF |
|---------------------------|----------------|
| Bâtiments administratifs | 394'000.00 |
| Bâtiments locatifs | 531'000.00 |
| Ecoles | 682'000.00 |
| Infrastructures sportives | 115'000.00 |
| Eglises | 29'000.00 |

Liste des travaux significatifs

- Réfection complète de 3 appartements.
- Participation à la préparation des murs et à la pose des papiers peints dans le cadre de l'exposition des Papiers peints du Musée de Pully.
- Transformation des 2 blocs de vestiaires à la piscine de Pully-Plage. D'autre part, 4 nouveaux casiers ont été installés pour les casques et objets de valeurs, ceci afin de prévenir des vols récurrents.

Mutations de bail à loyer

Sur les 80 appartements en gestion, 7 locataires ont résilié leur contrat de bail à loyer.

Appartements subventionnés ou à loyers modérés

La Ville de Pully est propriétaire de 4 immeubles d'habitations au bénéfice d'un appui financier des pouvoirs publics, qui se répartissent en deux catégories :

- **Ch. de la Damataire 11 et pl. Neuve 4 (25 logements)**
Ces 2 immeubles ont été construits avec l'appui financier des pouvoirs publics cantonaux et fédéraux. Ils sont régis par la Loi cantonale sur le logement du 9 septembre 1975. L'immeuble de la pl. Neuve 4 a double vocation car il permet également à des personnes à mobilité réduite de disposer d'un logement adéquat.
- **Ch. du Liaudoz 30/32 et ch. des Plateires 25/27 (34 logements)**
Ces 2 immeubles bénéficient d'un appui financier communal permettant à des personnes à faibles revenus de disposer d'un appartement à loyer réduit. Des directives adoptées par la Municipalité en 2004 fixent les conditions d'octroi de ces logements.

Au 31 décembre 2010, les besoins répertoriés dans la liste d'attente pour ce type d'appartements se résument comme suit (hors Place Neuve 4, liste gérée par la DJAS) :

| Typologie de logements | 1 à 2 pces | 2.5 à 3 pces | 3.5 à 4 pces | 4.5 à 5 pces | Total |
|--------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| Nbre de demandes au 31.12.2010 | 36 (18*) | 58 (50*) | 51 (39*) | 10 (6*) | 155 (113*) |

* nombre au 31.12.2009

En 2010, seul un appartement a pu être attribué pour les immeubles à loyers contrôlés, pour 42 nouvelles demandes. Ces dernières continuent à croître fortement (progression de 37 % en 2010 et de 47 % en 2009).

LOCATION DES LOCAUX

La demande ponctuelle pour des locaux destinés à l'organisation de manifestations publiques et privées connaît une très forte augmentation.

Refuge du stand de Volson

48 réservations pour des manifestations, 66 sessions de tir et 4 jours pour le festival Pully for Noise.

Utilisation des stands de tir, petit calibre et Volson en 2010 par les sociétés de tir

| | Carabine 50 m. | Pistolet 50 m. | Pistolet 25 m. | Nombre de jours |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Petit calibre | 510 h | 74 h | | 163 |
| Stand de Volson | | | 123 h | 54 |

Refuge Chalet du Bois-du-Moulin

77 jours d'occupation en plus des 53 jours dédiés aux colonies.

Refuge des Quatre Vents

157 réservations pour des manifestations (contre 121 en 2009) et 14 jours pour le festival Pully for Noise.

Galerie du Prieuré

Déjà bien occupée en 2009 avec 249 jours d'expositions temporaires, la Galerie du Prieuré a été utilisée durant 272 jours en 2010, permettant à 21 artistes de s'exprimer.

Maison Pulliérane

La Grande salle de la Maison Pulliérane a été utilisée 94 fois, dont 41 fois par des sociétés locales de Pully et 13 fois pour des événements politiques (Conseil communal notamment).

Le Foyer a été utilisé 116 fois, dont 38 fois par des sociétés locales de Pully et 30 fois pour des événements politiques (Conférences, Conseil communal, réunions de partis et votations).

Les 3 salles du 1^{er} étage de la Maison Pulliérane ont été occupées 280 fois, dont 136 fois pour des événements politiques (votations principalement, ainsi que séances du Bureau du Conseil, diverses commissions et réunions de partis) et 10 fois par des sociétés locales de Pully.

Salle de projection du collège Arnold Reymond

61 utilisations en dehors des horaires scolaires, dont 30 fois par les écoles, 19 fois par des privés, 8 fois par des sociétés locales et 4 fois à l'interne par l'Administration communale.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Piscine de Pully-Plage

Avec 102'744 entrées, la saison 2010 est dans la moyenne des affluences des 5 dernières années.

| Nombre d'entrées | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Mai | 7'182 | 13'863 | 6'431 | 5'472 | 1'852 | 9'152 |
| Juin | 24'927 | 24'328 | 29'797 | 21'397 | 35'925 | 39'285 |
| Juillet | 48'247 | 34'808 | 33'650 | 30'104 | 56'253 | 31'904 |
| Août | 21'375 | 42'612 | 27'162 | 27'637 | 10'640 | 17'754 |
| Septembre | 1'013 | 1'785 | 2'083 | 1'386 | 1'886 | 4'789 |
| Total | 102'744 | 117'396 | 99'123 | 86'266 | 106'556 | 102'884 |

Le nombre d'entrées cumulées pour les mois de mai, juin et juillet sont dans la moyenne des 5 dernières années. Le mois de juillet a été particulièrement bon, avec le 2^e meilleur résultat des 5 dernières années, permettant de compenser le mois de juin difficile, dû à la météo défavorable.

Après 5 ans d'activité en tant que tenanciers de la buvette de la piscine, Mme et M. Danner ont transmis leur activité à M. Jaspal Singh en mai 2010, qui a trouvé sa vitesse de croisière à la satisfaction de la clientèle.

Un affaissement de la zone détente à l'extrémité Est de la piscine a nécessité une intervention urgente afin de la réhabiliter pour le début de la saison.

Port de plaisance

Durant l'exercice 2010, 33 demandes d'inscription ont été enregistrées sur les listes d'attente et 7 places ont été attribuées.

Pendant l'année, de stricts contrôles ont été effectués, tant sur l'occupation réelle des places d'amarrage, que sur les concordances entre le titulaire du permis de naviguer et le bénéficiaire de l'autorisation. 43 cas ont dû être mis en conformité.

Piscine couverte

Après d'importants travaux d'assainissement et de rénovation, la piscine couverte a été rouverte aux écoles et au public en septembre 2010 dans un cadre magnifique.

Cette infrastructure est fortement sollicitée par les écoles (38 heures par semaine), et les clubs sportifs locaux (12 heures). Les ouvertures au public représentent 20 heures par semaine.

VIGNES

Saison viticole

Après un hiver très rigoureux, avril s'avéra humide, le mois de mai très froid et pluvieux, et l'été passablement humide, empêchant ainsi la floraison de se dérouler dans de bonnes conditions sur les parcelles les plus précoces. Dès lors, la vendange a diminué de 20 % dans les cépages rouges.

La météo très favorable des mois de septembre et octobre a permis à la vigne de combler un retard d'environ 2 semaines et d'effectuer les vendanges dans de bonnes conditions.

Vendanges

Les vendanges ont débuté le 27 septembre par la cueillette du Chardonnay et se sont terminées par le Diolinoir le 7 octobre 2010. L'état sanitaire du raisin est bon.

Ci-dessous, les quantités récoltées ainsi que les sondages obtenus :

| Dénominations | 2010 | | 2009 | |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|
| | Litres | Degrés | Litres | Degrés |
| Chasselas | 15'300 | 78 | 11'500 | 79 |
| Chardonnay | 1'250 | 91 | 1'100 | 96 |
| Rosé | 1'250 | 88 | 1'400 | 94 |
| Diolinoir / Gamaret | 3'000 | 96 | 2'600 | 87 |
| Pinot Noir | 2'500 | 97 | 3'000 | 105 |
| Gamay | 850 | 91 | 1'000 | 92 |
| Garanoir | 700 | 89 | 1'000 | 94 |
| Sauvignon | 200 | 93 | 100 | 84 |
| Sylvaner | 200 | 89 | 100 | 87 |
| Galotta | 700 | 100 | 1'800 | 95 |

L'écart entre la récolte de chasselas 2009, soit 11'500 litres, et celle de 2010, soit 15'300 litres, est le résultat des dégâts occasionnés par l'orage de grêle de 2009.

Dans le nouveau Règlement des appellations d'origine contrôlée (AOC) des vins vaudois, le vignoble de Pully fait partie de l'appellation " Lavaux ". L'effet positif en est la valorisation des vins et plus particulièrement du chasselas, qui, négocié à CHF 5.40 le litre en 2009, est passé à CHF 6.20 le litre en 2010 sur le marché du vrac. En 2010, 2'950 litres de chasselas du millésime 2009 ont été vendus en vrac à CHF 6.20 le litre.

FORETS

L'année forestière 2010 s'est déroulée sans aucune anicroche permettant aux bûcherons d'exécuter les travaux habituels et indispensables à l'entretien des forêts communales.

Travaux de coupe

Les traditionnels travaux de coupe ont été réalisés dans les secteurs de " la Piste Vita ", des " Raforts ", de " la Ciblerie ", " au Stand " et au " Hangar de Volson ".

Volumes exploités

| | Coupes en m ³ | | Chablis en m ³ | | Total |
|---------------------|--------------------------|------------|---------------------------|------------|------------|
| | Résineux | feuillus | Résineux | feuillus | |
| Bois de service | 85 | 30 | | 3 | 118 |
| Bois de feu 1 mètre | 33 | 101 | | 14 | 148 |
| Bois de feu long | | 96 | | | 96 |
| Bois de déchetage | | 267 | | 357 | 624 |
| Total | 118 | 494 | | 374 | 986 |

Droit de coupe : 800 m³/an (basé sur une période de 10 ans). Les feuillus représentent 62 % du bois exploité.

Bois de feu

Le volume du bois décheté destiné à la chaufferie à bois des Alpes (collège et immeubles) s'élève à 307 m³, représentant environ 737 m³ de copeaux. La consommation annuelle varie de 500 à 700 m³ pour cette chaufferie. Le volume du bois de feu sec, préparé et vendu en direct, s'élève à 166 stères.

Subventions forestières 2008-2011

Dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre cantons et Confédération (RTP), la subvention fédérale et cantonale (coûts directs) est attribuée pour l'exploitation des forêts protectrices publiques pour la période 2008-2011. Son montant est déterminé en fonction des chantiers réalisés dans l'année courante. La Ville de Pully n'en a entrepris aucun en 2010.

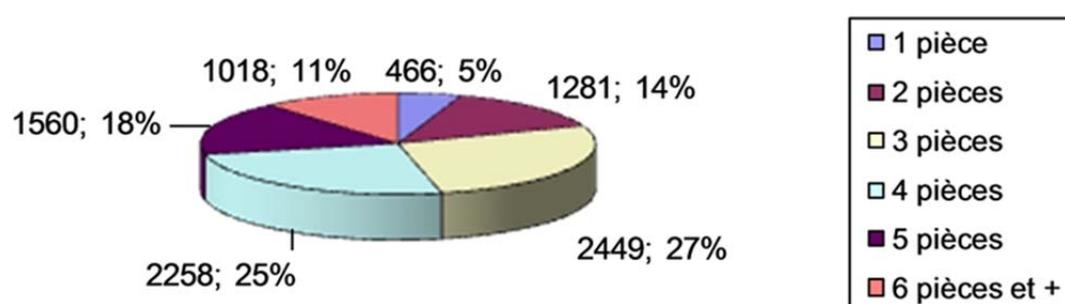
BUREAU DU LOGEMENT

Les résultats de l'enquête annuelle cantonale effectuée auprès des communes vaudoises montrent que le nombre de logements vacants (location et vente) reste à un niveau extrêmement bas, soit 1'627 au 1^{er} juin 2010, (contre 1'503 au 1^{er} juin 2009, qui était le minimum jamais enregistré depuis plus de 20 ans).

Au niveau cantonal, le taux de logements vacants est de 0.5 %. Dans le district de Lavaux-Oron, le contexte est encore plus " tendu " avec un taux de 0.4 %. Pour mémoire, le taux de 1.5 % représente le seuil au-dessous duquel les mesures légales de protection du parc locatif s'applique ce qui est le cas depuis 2001.

Sur Pully, 9'032 logements ont été recensés en 2010 :

Typologie des logements



Vente d'appartements loués

Toute aliénation d'un appartement jusqu'alors loué est soumise à l'autorisation du Service cantonal de l'économie, du logement et du tourisme en vertu de la Loi sur l'aliénation d'appartements loués du 11 décembre 1989 (ci-après LAAL). Amenée à émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pullièran (art. 6 de la LAAL), la Municipalité a estimé que sur 40 demandes traitées en 2010, 28 logements entraient dans une catégorie dite " à pénurie ", nécessitant de ce fait une attention particulière au regard de la LAAL.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nbre de demandes traitées | 35 | 32 | 28 | 20 | 28 | 23 | 40 |

Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LTDR)

7 dossiers ont été soumis aux services concernés dans le cadre de l'application de cette loi visant à préserver le parc des logements en location. La Municipalité a préavisé positivement pour 4 dossiers avec demande d'une mesure de contrôle. 2 dossiers ont reçu une dispense de la part du Service compétent de l'Etat de Vaud et 1 dossier est en suspens.

BUREAU DES SPORTS

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pullièrannes. Si certains clubs sportifs, par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles (gymnastique et basket). Ces salles de gymnastique sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. Ainsi, en 2010, les sociétés sportives et culturelles concernées les ont utilisées à hauteur d'environ 6'600 heures (contre 6'500 en 2009).

L'aide aux sociétés sportives pulliérannes est calculée en fonction du nombre de membres juniors âgés de 4 à 20 ans, ainsi que de la catégorie de jeu de l'équipe fanion du club. Ci-contre, le détail de ces aides et l'utilisation des salles par les sociétés sportives avec mouvement junior.

| Sociétés | Utilisation des salles | | | Subsides 2010 | | |
|-----------------|---|---|--------------|-----------------|------------------------|-------------------|
| | Nbr. heures utilisation salles de gymnastique | Nbr. heure utilisation salle omnisports | Total | Nbr. de juniors | Juniors non Pulliérans | Subsides (CHF) |
| Pully BBC | 1'233 | 564 | 1'797 | 285 | 176 | 53'585.00 |
| Espérance | 564 | 301 | 865 | 144 | 97 | 33'649.00 |
| FSG | 445 | 277 | 722 | 212 | 67 | 10'000.00 |
| Ondine | 279 | | 279 | 14 | 5 | 2'500.00 |
| Pully Football | 130 | 9 | 139 | 333 | 158 | 10'000.00 |
| Rink-Hockey | 16 | 21 | 37 | 23 | 19 | 2'500.00 |
| Tennis Club | 44 | | 44 | 212 | 85 | 10'000.00 |
| Tennis de Table | 479 | | 479 | 42 | 17 | 2'500.00 |
| Budokwai | 640 | | 640 | 152 | 71 | 10'000.00 |
| Ski Snowboard | | | | 111 | 56 | 8'325.00 |
| Pully Natation | 96 | | 96 | 103 | 66 | 7'500.00 |
| Club Nautique | 57 | | 57 | 297 | 186 | 10'301.00 |
| Sauvetage | | | | 24 | 9 | 2'500.00 |
| Total | 3'983 | 1'172 | 5'155 | 1'952 | 1'012 | 163'360.00 |

SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

GÉNÉRALITÉS

Pour répondre à la décision du peuple vaudois du 27 septembre 2009 en faveur d'une police coordonnée, la police a travaillé à la mise en place d'une association de communes pour le 1^{er} janvier 2012, avec passage du préavis prévu au Conseil communal le 9 mars 2011.

Une dizaine de séances du Comité de pilotage ont été organisées pour aboutir à un préavis commun entre Paudex, Savigny, Belmont-sur-Lausanne et Pully pour l'élaboration des statuts de l'association de communes et pour établir une répartition financière équitable.

L'aboutissement de ce projet mettra un terme à des discussions entreprises depuis 1989 déjà.

FORMATION

301,5 jours de cours (sous-officiers, circulation routière, tir, pilotage, moyens de contraintes, informatique, ACPMV, champignons, etc.).

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Services d'ordre préventif et de circulation

- 51 marchés ;
- 155 manifestations diverses (sportives, culturelles, concerts, expositions, réceptions, assemblées, etc.).



| | Pully | Paudex | Savigny | Belmont | Total |
|---|--------|--------|---------|---------|-------|
| Dénonciations à | | | | | |
| L'autorité communale : | | | | | |
| • Commission de police | 951 | 125 | 25 | 23 | |
| • Loi sur les amendes d'ordre | 13'008 | 1'278 | 480 | 903 | |
| La Préfecture (divers, circulations, police commerce, etc.) | 413 | 41 | 45 | 28 | |
| L'Office d'instruction pénale | 163 | 7 | 20 | 7 | |
| Le Tribunal des mineurs | 22 | 1 | 0 | 1 | |
| Intervention de police-secours | 3'194 | 165 | 167 | 202 | 3'728 |
| Arrestation | | | | | 47 |
| Rapport de renseignements divers | | | | | 490 |
| Enregistrements de plaintes | | | | | 317 |
| Exécution de mandats et notifications diverses | | | | | 2'046 |

En plus de toutes les interventions spontanées des policiers, les mesures préventives suivantes ont été prises :

- 626 automobilistes ont fait l'objet de " fichets conseils " (avertissements) pour diverses infractions aux règles de stationnement ;
- 197 lettres d'avertissement ont été adressées pour non-respect de la priorité aux piétons engagés sur un passage de sécurité, ainsi que pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique.

Cartes journalières " Commune " des CFF

3 cartes journalières " Commune " sont disponibles au prix attractif de CHF 40.00/pièce. Ces dernières peuvent être réservées deux mois à l'avance, puis retirées au poste de police. 977 cartes journalières ont été vendues cette année pour un montant total de CHF 39'080.00 (840 pour CHF 33'600.00 en 2009).

Circulation

Le Service de police a enregistré 226 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool, soit :

- 88 avec dommages matériels (Pully 70 - Paudex 4 - Savigny 6 - Belmont 8) ;
- 44 avec lésions corporelles (Pully 34 - Paudex 1 - Savigny 7 - Belmont 2) ;
- 1 mortel à Pully ;
- 93 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable) (Pully 74 - Paudex 10 - Savigny 5 - Belmont 4).



| | Pully | Paudex | Savigny | Belmont | Total |
|--------------------------------------|-------|--------|---------|---------|--------|
| Ivresse au volant sans accident | | | | | |
| • + 0,5 ‰ | 35 | 10 | 4 | 0 | 49 |
| • + 0,8 ‰ | 52 | 6 | 6 | 4 | 68 |
| Ivresse au volant avec accident | | | | | |
| • + 0,5 ‰ | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| • + 0,8 ‰ | 6 | 0 | 3 | 0 | 9 |
| Taux d'alcoolémie maximum enregistré | | | | | 3,02 ‰ |

Enseignement de la circulation

Les instructeurs spécialisés ont visité 24 classes à Pully, 2 classes à Paudex et 7 classes à Belmont. De nombreux contrôles ponctuels ont également été effectués aux abords des établissements scolaires, afin notamment de sensibiliser les usagers à la problématique du stationnement à proximité des écoles et du port de la ceinture.

Véhicules volés et trouvés

45 véhicules ont été annoncés volés, soit : 31 cycles, 3 voitures, 7 motocycles légers, 1 moto, 3 cyclomoteurs, 6 plaques avant ou arrière. 27 véhicules ont été trouvés sur le territoire de la Commune : 13 cycles, 5 cyclomoteurs, 5 motocycles, 4 motos.

Infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, on observe une augmentation des infractions. 33 personnes ont été interpellées, dont 17 mineurs.

Surveillance automatique du trafic

7 carrefours sont équipés d'installations de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz - ch. du Préau (direction Lausanne) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ;
- Av. de Lavaux - av. du Tirage (direction Lausanne) ;
- Bd de la Forêt - av. de la Rosiaz (direction Belmont) ;
- Av. des Désertes - rte du Port (direction Vevey) ;
- Av. C.-F. Ramuz, hauteur du Collège de Chamblandes (direction Vevey).



L'unique appareil de surveillance est déplacé d'un poste à l'autre. La caméra de contrôle a fonctionné durant 8'439 heures. 1'902'569 véhicules ont été "surveillés". Parmi ceux-ci, 414 ont franchi la signalisation lumineuse rouge, soit 0,0217 %.

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radar mobile (véhicule)

Pully

- 150 heures de contrôle "radar" effectuées sur 12 artères différentes : 37'409 véhicules contrôlés. 1'517 contraventions (soit 4,055 %) relevées : 25 conducteurs dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 2 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 82 km/h au ch. de Rennier, 85 km/h à l'av. C. F. Ramuz et 51 km/h au ch. de Somais (zone 30 km/h).

Savigny

- 37 heures de contrôle "radar" effectuées sur 8 artères différentes : 5'957 véhicules contrôlés.
- 246 contraventions (soit 4,12 %) relevées ; 7 conducteurs dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 0 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 83 km/h à la rte de la Claie-aux-Moines (60 km/h) et 74 km/h à la rte de Lutry (50 km/h).

Belmont

- 32 heures de contrôle "radar" effectuées sur 4 artères différentes : 5'488 véhicules contrôlés.
- 539 contraventions (soit 9,82 %) relevées ; 13 conducteurs dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 2 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 46 km/h au ch. de Villars (zone 30 km/h) et 85 km/h à la rte des Monts de Lavaux (50 km/h).

Paudex

- 26 heures de contrôle "radar" effectuées sur 2 artères différentes : 10'076 véhicules contrôlés.
- 684 contraventions (soit 6,78 %) relevées ; 8 conducteurs dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 0 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 76 km/h à la rte du Lac (50 km/h) et 79 km/h à la rte du Simplon (50 km/h).

Radar fixe (contrôle automatique de la vitesse, couplé avec celui des feux rouges)

- 8'439 heures de contrôle.
- 1'906'569 véhicules contrôlés. 5'503 infractions constatées, soit le 0,28 %. 28 conducteurs dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 3 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesse maximale enregistrée : 82 km/h à l'av. C. F. Ramuz - ch. du Préau, et 82 km/h à l'av. des Désertes - rte du Port (50 km/h).

Signalisation routière

La signalisation routière (ci-après SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et a réalisé du marquage routier sur l'ensemble des communes de Pully, Belmont et Paudex, ceci en fonction des décisions des Autorités et des exigences légales.

A 49 reprises, la SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

Le personnel de la SR a consacré 96 heures pour réaliser divers travaux sur les communes de Belmont et Paudex, principalement pour du marquage.

Les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : Pully for Noise - 20 kilomètres de Lausanne - Marathon de Lausanne - Fête du Sauvetage - 1^{er} août - Triathlon de Lausanne - Course à travers Pully - Régates du soir - Sunday's Cycling - Course de la société de gym - Marcheurs de Pully - Festival'entre2 - Manifestations diverses à Verte Rive - Nocturnes.

Cette année, l'appareil Mini-Speedy affichant instantanément la vitesse des véhicules a été installé à 223 reprises, essentiellement dans les zones 30 km/h et sur les trajets empruntés par les écoliers.

L'appareil Viasis Mini a été posé 14 fois à Paudex et mis à disposition des communes de Belmont durant 14 semaines et 1 fois à Savigny.

Les appareils de mesure de la vitesse et de comptage des véhicules TMS ont été mis en place pour des contrôles d'une semaine à chaque fois, sur les communes de Pully (38), Paudex (0), Savigny (2) et Belmont (18). Les données recueillies ont permis de répondre aux nombreuses interrogations des riverains et de parfaire la signalisation routière.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Mme N. Genillard-Rapin, contrôleuse officielle, est décédée le 27 juillet 2010. Le sgt O. Bujard en tant que suppléant du contrôle officiel, a procédé, durant son activité, au contrôle de 35 récoltes, composées de 71 espèces pour un poids total de 25,680 kg. 21 récoltes contenaient des variétés impropres à la consommation dont 5 recelaient des champignons toxiques. A plusieurs reprises il a été appelé par les services d'urgence de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.

COMMISSION DE POLICE

Elle a traité 954 cas. La Commission a prononcé 930 amendes par voie de sentence sans citation, soit : 675 pour des fautes de circulation et de parcage, 33 pour des infractions au Règlement général de police et 222 pour des dénonciations sur fonds privé. De plus, elle a cité 24 contrevenants, dont 10 mineurs, et prononcé 9 amendes par sentence ou par sentence rendue par défaut, 7 libérés de toute peine, 1 prestation au travail, 6 réprimandes (mineurs) et 1 TIG (travail d'intérêt général).

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 548 sommations de payer. 242 cas sont demeurés sans effet. Une procédure a alors été engagée à l'Office des poursuites. 168 dossiers ont été transmis au Juge d'application des peines. Ces actions pouvant s'échelonner sur plusieurs années, pour 2010, c'est une somme de CHF 1'670.00 (CHF 2'259.30 en 2009) qui a été rétrocédée par la Préfecture ou le Service pénitentiaire.

La gestion administrative de la Commission de police de Paudex et de Savigny incombe à Pully. 108 dossiers ont été traités pour Paudex, dont 77 dénonciations sur fond privé. 16 dossiers ont été traités pour Savigny.

427 objets trouvés ont été enregistrés au poste de police, 184 objets restitués aux ayants droit, 23 objets transmis à d'autres autorités (Police cantonale, Service des automobiles, etc.) et 76 récompenses (CHF 2'287.00) remises aux déposants. La somme d'argent enregistrée atteint CHF 10'184.40.

| | Pully | Paudex | Savigny | Belmont | Total |
|---|------------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Amendes encaissées | | | | | |
| Procédure d'amendes d'ordre | | | | | |
| • Règles de circulation | 281'780.00 | 29'260.00 | 14'930.00 | 17'640.00 | |
| • Radar mobile | 83'850.00 | 39'420.00 | 19'940.00 | 32'840.00 | |
| • Radar fixe | 273'920.00 | | | | |
| • Surveillance automatique des feux | 89'500.00 | | | | |
| Procédure ordinaire en Commission de police | | | | | |
| Règles de circulation | 19'473.90 | | | | |
| Radar mobile | 2'064.85 | | | | |
| Radar fixe et surveillance autom. des feux | 15'749.50 | | | | |
| Procédure en Commission de police | | | | | |
| Règlements communaux | 4'303.00 | 50.00 | 450.00 | | |
| Infractions sur fonds privés | 13'500.00 | 7'200.00 | | | |
| Revenu brut des amendes encaissées y.c.frais proc. | | | | | 785'811.25 |
| Taxes CPP et frais bancaires | | | | | 6'473.96 |
| Frais de poursuites et de mainlevées d'oppositions | | | | | 23'119.00 |
| Horodateurs - macarons | | | | | 500'903.99 |
| • Horodateurs | | | | | 316'278.40 |
| • Cash | | | | | 7'640.59 |
| • Parking des Alpes - abonnements | | | | | 7'750.00 |
| • Autorisations de stationnement (macarons) | | | | | 167'780.00 |
| • Autorisations de stationner pour entreprises | | | | | 1'455.00 |
| Taxes et émoluments divers | | | | | |
| • Taxes sur spectacles | | | | | 298.00 |
| • Tombolas | | | | | 1'734.00 |
| • Taxes de séjour | | | | | 36'031.50 |
| • Permissions (établissements publics) | | | | | 1'252.50 |
| • Cartes journalières | | | | | 39'080.00 |
| • Permis de pêches | | | | | 610.00 |

POLICE INTERCOMMUNALE

| Police intercommunale | Paudex | Savigny | Belmont |
|---|----------|----------|------------|
| Nbr d'heures planifiées au 31 décembre 2010 selon Convention | 1'960.00 | 3'765.00 | 3'120.00 |
| Nbr d'heures réelles au 31 décembre 2010 | 2'198.00 | 4'217.30 | 2'972.00 |
| • Interventions | 193.30 | 395.30 | 283.30 |
| • Contrôles de circulation | 129.30 | 224.30 | 171.00 |
| • Rédaction d'écrits | 63.00 | 108.00 | 65.00 |
| • Patrouilles motorisées | 1'304.30 | 2'453.00 | 1'877.30 * |
| • Patrouilles pédestres - cyclistes | 266.50 | 229.30 | 315.00 |
| • Patrouilles motorisées, police de proximité | | 287.30 | |

| | | | |
|---|----------|----------|----------|
| • Patrouilles pédestres | | 154.00 | |
| • Contrôles du stationnement (assistants de police) | 241.00 | | 260.00 |
| • Présence au bureau, police de proximité | | 365.30 | |
| Différence par rapport aux heures planifiées | + 238.00 | + 452.30 | - 147.00 |
| Moyenne hebdomadaire | 4.30 | 8.40 | 2.50 |

* Il s'agit de pondérer ce chiffre. Un véhicule de police peut également avoir transité par Belmont pour se rendre à Savigny ou vice-versa, sans considérer ce déplacement comme une patrouille de police au sens propre. Il devient donc difficile de chiffrer avec exactitude le nombre d'heures réel effectué.

| | Paudex | Savigny | Belmont |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|
| Frais de fonctionnement | 194'252.65 | 329'444.45 | 286'554.80 |
| • Participation selon Convention | 162'000.00 | 310'102.95 | 257'000.00 |
| • Prestations " hors Convention " | 23'986.25 | 17'102.95 | 27'087.30 |
| • Participation locale " fourrière " | 200.00 | | |
| • Prestations Commission de police | 7'718.40 | 2'185.50 | 2'239.50 |
| • Carnets d'amendes d'ordre | 348.00 | 156.00 | 228 |

ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE

INTRODUCTION

Au cours de sa 13^e année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully - Paudex - Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le Comité Directeur, présidé par M. M. Lambert, Conseiller municipal à Pully et composé de MM. G. Muheim, syndic de Belmont-sur-Lausanne et C. Quartier, Conseiller municipal à Paudex, s'est réuni à 4 reprises. Il a vérifié les comptes 2009, fixé les priorités du budget 2011 en tenant compte des règlements et du plan comptable usuel.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune), a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes.

L'ORPC en intervention

Les engagements peuvent être en situation d'urgence ou au profit des partenaires dans des missions telles que la retenue de circulation et la sécurité de la population, ou encore lors de manifestations comme la Course à travers Pully, Pully for Noise ou le Marathon.

L'appel en situation d'urgence relève toujours du défi, la difficulté consistant à atteindre le contingent demandé, le milicien PCi étant retiré de sa vie professionnelle ou familiale pour répondre à l'alarme dans l'heure, voire même moins. Ainsi le 14 juillet 2010, la Formation d'Intervention Régionale (ci-après FIR) a été alarmée par la Police cantonale, en appui de l'ORPC d'Oron, pour une mission de recherche de personne. Sous les ordres du capitaine D. Cuche, 19 personnes ont été mobilisées et ont heureusement retrouvé la personne disparue. Pour les formations engagées leur objectif a été atteint.

Fin novembre, d'importantes chutes de neige sur la région ont contraint l'ORPC d'ouvrir le poste d'attente de la Clergère pour accueillir des hommes d'intervention, la Police intercommunale a alarmé la protection civile pour une mise sur pied éventuelle concernant la fermeture des routes et la régulation de la circulation.

Sur appel du commandant du SDIS, du matériel est prêt pour une intervention d'inondation.

Actualités

Outre les divers engagements, l'ORPC a suivi sa planification avec 34 exercices effectués, touchant tous les domaines pour un total de 813 jours de services dont 224 jours réalisés avec les régions des ORPC d'Oron et de Lavaux, ainsi que de l'Ouest-Lausanne.

Les exercices des ORPC du district de Lavaux-Oron ont été centrés sur la formation de tous les collaborateurs d'Etat-major à l'installation et l'exploitation d'un poste de conduite et l'instruction dans les domaines spécifiques pour les effectifs chargés de premières interventions.

Instructions

Les cours d'instruction au Centre de compétence vaudois et auprès de l'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) ont accueilli 32 personnes, du grade de soldat au commandant, pour des formations ou spécialisations.

Mme C. Bianchi, responsable des archives de la Ville de Pully et de la section Protection des biens culturels, a participé à une journée cantonale regroupant tous les officiers vaudois du même domaine, pour étudier notamment la déontologie de l'engagement de la protection des biens culturels et échanger les projets réalisés dans les différentes régions.

Un nouveau cours de spécialisation dans le domaine du soutien psychologique a été suivi par les officiers S. Coendoz et M. Offredi, formation qui approche la gestion du traumatisme psychique. Dans les spécialisations concernant le suivi de situation, le capitaine C. Brandt a participé à 2 cours de perfectionnement.

Les promus 2010 sont :

Nommés au grade d'appointé

- A. Mamin DéTECTEUR A
- R. Kuhn Spécialiste PBC
- C. Pettavel Préposé aux constructions
- N. Gantner Préposé aux constructions
- M. Siegenthaler Préposé au matériel

Nommés au grade de caporal

- Y. Blatti Chef de groupe suivi
- C. Cosendai Chef de groupe Assistance
- L. Riccio Chef de groupe Assistance
- L. Fleury Chef de groupe Assistance
- L. Chatelain Chef de groupe Appui-Sécurité
- J. Birbaum Chef de groupe Appui-Sécurité

Paiement de galons effectués par

- Caporal M. Stampfli
- Caporal R. Parchet

Nommés au grade de lieutenant

- J. Freymond Chef de section Appui-Sécurité
- X. Theofanakis Chef de section Appui-Sécurité

Organisation

Un commandant, un remplaçant du commandant et une cheffe d'office exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes.

Le capitaine P. Miche, remplaçant du commandant, a pris sa retraite au 30 juin 2010, après 23 ans d'activité. Lors du Rapport du domaine de la sécurité, le commandant J.-F. Delessert l'a remercié, non sans émotion, pour son entière collaboration au fil des années et des événements.

Le caporal L. Chatelain a été engagé au 1^{er} août 2010 en qualité de collaborateur logistique pour garantir l'état des infrastructures, la gestion des équipements, l'entretien du matériel et véhicules et assurer les moyens techniques à l'organisation des cours et des engagements en situation d'urgence.

Le capitaine C. Brandt a été nommée remplaçante du commandant pour garantir le fonctionnement opérationnel après avoir suivi et réussi le cours de cadres pour commandants de la protection civile au centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg.

Technique

6 nouveaux abris privés ont été contrôlés avec la Commission de salubrité des 3 communes. 36 nouveaux dossiers ont été mis à l'enquête, dont 26 dispenses et 10 demandes d'approbation d'abri. L'ensemble des constructions et abris publics est régulièrement entretenu et réparé durant l'année. Les abris publics du collège Arnold Reymond ont été révisés selon les instructions techniques et dotés des équipements obligatoires.

Le remplacement des sirènes, projet à l'échelle nationale d'ici à 2015, prévoit le changement de plus de 2'500 sirènes d'ancienne génération par des sirènes de type électronique pour assurer une réserve d'énergie, permettant l'émission des signaux d'alarme en cas d'interruption de réseau.

Ainsi, en fin d'année, les sirènes fixes sur les toits du bâtiment administratif de Paudex, l'EMS de Pré-Pariset, et le collège de Mallieu ont été changées.

Planification

L'Etat-major Cantonal de Conduite (EMCC) a transmis les objectifs de la Santé publique à la protection civile pour planifier des mesures d'organisation et d'engagement des ORPC en cas de canicule. Le plan canicule vise à mettre en œuvre des mesures de prévention auprès du public, mais surtout de prêter une attention particulière aux seniors fragiles ou isolés. Les ORPC doivent garantir leur appui aux communes concernées. Les grandes agglomérations (milieu urbain) sont évidemment des communes où le risque est plus élevé et qui nécessitent un état de préparation important, en termes d'organisation et de mise en œuvre des ressources dédiées.

L'objectif est de permettre une intervention ciblée des services engagés en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Un recensement prospectif permet de constituer un registre nominatif des personnes âgées souhaitant bénéficier d'un système de visite en cas de grande chaleur.

EFFECTIFS

L'effectif composé des Formations d'Intervention Régionale (FIR) et d'Appui Régional (FAR) représente le personnel actif, soit 270 personnes. À sa tête, 11 officiers se partagent les domaines suivants :

- Aide à la conduite avec les sections de la Télémétique, Suivi de situation et Protection Nucléaire Biologique et Chimique ;
- Protection & Assistance, incluant la section Sanitaire ;
- Appui-Sécurité ;
- Protection des Biens Culturels ;
- Logistique avec les groupes de Ravitaillement, Transport, Matériel et Constructions.

Ils reçoivent chaque année les objectifs du commandant et sont amenés à gérer, dès le concept, la réalisation de l'instruction auprès des miliciens, permettant l'acquisition des réflexes appropriés.

En 2010, le Service de la Sécurité Civile et Militaire a confié aux régions l'accueil des recrues à la veille de leur formation d'instruction de base.

Leur journée d'admission derrière eux, beaucoup se sont intéressés aux missions de la protection civile et ont découvert les divers engagements auprès de la population. Les directions des ORPC de Lausanne-Est, Oron et Lavaux, ainsi que leurs officiers ont rencontré auprès des 73 jeunes, provenant des 3 régions du district Lavaux-Oron, une belle et forte motivation.

ASSOCIATIONS - INSTITUTIONS

Les officiers et professionnels suivent des formations parallèles dans le cadre de l'Association Cantonale Vaudoise de la Sécurité et de la Protection Civile (ci-après ACVSPC), présidée par M. M. Lambert, et auprès de la Fédération Suisse de la Protection Civile (FSPC). L'ACVSPC, regroupant les commandants vaudois et les chefs d'office régionaux, traite des thèmes comme le projet AGILE avec la projection du regroupement et du fonctionnement des dix régions. Cette Association se veut l'égide de la protection civile vaudoise et peut, selon les thèmes, être une force de propositions.

Les Présidents des Comités Directeurs des 21 régions vaudoises ont été grandement sollicités en 2010. Ont notamment été traités la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur la protection civile et l'avenir du Fond cantonal financé par les communes, de même que d'autres dossiers complexes.

CONCLUSIONS

La protection civile est un des éléments importants dans la chaîne de sécurité suisse. Elle est sollicitée pour des projets ambitieux et passionnants et c'est tant mieux ! Les missions touchent des domaines très différents et le personnel professionnel peut compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

Conscients des engagements de la protection civile très diversifiés selon l'évolution des risques et dangers, la souplesse intellectuelle est nécessaire pour s'adapter au changement et garantir une gestion saine. L'ORPC priorisera toujours la transmission des connaissances en respectant une chaîne de principes simples.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS

ACTIVITÉS DU DÉTACHEMENT PREMIER-SECOURS

Alarmes et interventions



Du 1^{er} janvier au 31 décembre, le détachement premier-secours (DPS) a été alarmé 135 fois pour : 33 feux (-7), 31 inondations (-2), 7 dégagements de personnes bloquées dans un ascenseur (-1), 24 fausses alarmes (-4), 28 interventions diverses (+8) et 12 interventions DCH (défense contre les hydrocarbures) (-/+0). Le tout représentant un total de 1'220.68 heures d'intervention (-220.19), qui s'explique par le fait qu'en 2009 le SDIS a été longuement engagé pour le feu de l'av. de Provence à Lausanne. Dans le cadre de la collaboration intercommunale, il a fallu intervenir en renfort 2 fois à Belmont et 8 fois à Lutry.

Services de piquet

Composés d'un officier, d'un chauffeur et de 2 sapeurs-pompiers, 52 services de fins de semaine (du vendredi soir 18h00 au lundi matin 6h00) ou de jours fériés ont été organisés.

D'autre part, 50 piquets de semaine, soldés, ont été assurés pour un total de 32'280 heures, comprenant :

- Un officier de permanence 24 h/24 (par périodes de 12h/jour et par semaine), responsable des éventuelles interventions à assurer. Il dispose d'un véhicule de service équipé de moyens prioritaires pendant toute la durée de son service ;
- Un service de piquet de jour nominatif en semaine (06h00-18h00), de 2 hommes (1 chef de piquet et 1 chauffeur), assuré par roulement dans l'effectif des employés communaux incorporés volontaires, ainsi que par les autres collaborateurs disponibles en journée ;
- Un service de piquet de nuit nominatif en semaine (18h00-06h00), de 3 à 4 hommes, assuré principalement par les autres membres du Premier-secours.

Services de garde

12 services ont été mis sur pied pour assurer la surveillance ou la prévention pendant des manifestations telles que la Course à Travers Pully, 1er août, Marathon, Nocturnes, Festival Pully à l'Heure du Québec, etc. 10 participations en tant que consultants ont été assurées lors des exercices d'évacuation des collèges. Les 3 séances de présentation et d'essai de divers matériels sapeurs-pompiers à des jeunes de 10 à 15 ans pendant la période des passeports-vacances ont toujours autant de succès et affichent complet à chaque édition.

Exercices

Les exercices se sont déroulés selon le programme général accepté par la Municipalité. Comme les années précédentes, divers exercices ont été organisés en collaboration avec les autres SDIS de la plate-forme (1 journée de technique/tactique pour les cadres, 2 exercices d'intervention pour les membres du DPS). Comme l'an passé, 2 exercices spéciaux ont été organisés pour les chauffeurs C1.

Pour améliorer la conduite et la connaissance des poids-lourds, tous les chauffeurs ont suivi une journée de formation au Centre de Formation Routière (CFR) à Savigny.



Au total, 61 exercices ont été mis sur pied pour un total de 3'497 heures.

FORMATION EXTERNE

Dans le cadre du concept de formation ECAFORM, mis en place par l'Établissement cantonal d'assurance (ci-après ECA), un total cumulé de 40 cours suivis nécessaires au perfectionnement et à l'avancement, totalisant 1'103 heures, soit 112/jours/hommes.

ÉTAT-MAJOR

Un Etat-major (ci-après EM) formé de 6 personnes a pour mission de diriger le Corps. Cet EM a tenu 13 séances pour assurer la marche du service, contrôler l'avancement du travail délégué ou ordonné, préparer le budget 2010 et mettre en place la nouvelle structure du SDIS de la Paudèze pour 2011. Les membres de l'EM ont effectué 3'018,75 heures pour effectuer les diverses tâches prévues dans leur cahier des charges, pour représenter le SDIS dans des séances externes, ainsi que pour mettre en place la nouvelle structure.

Commission de salubrité et activités de prévention

L'officier technique, représentant l'EM au sein de la Commission de salubrité, a participé, avec cette dernière, à une visite visant à délivrer le permis d'habiter. Par ailleurs, l'ensemble des dossiers de mise à l'enquête sont également soumis au SDIS pour remarques et observations. Celles-ci portent principalement sur les accès aux bâtiments pour les véhicules de secours, l'accès aux machineries d'ascenseur et sur le positionnement des points d'eau.

À noter encore les conseils et supports apportés aux entreprises et associations de Pully. Comme chaque année, de la formation continue sur les systèmes de détection incendie a été dispensée dans les différents EMS de la place.

Les exercices d'évacuation des établissements scolaires ont permis de tester les connaissances du corps enseignant, la réaction des élèves et la conformité des installations de tous les collèges de Pully.

PERSONNEL

Effectif de la compagnie

Au 31 décembre 2010 : 78 sapeurs-pompiers étaient inscrits au rôle du SDIS (31.12.2009 : 65). L'augmentation de l'effectif a été réalisée grâce au recrutement de 13 nouveaux membres pour compenser les 12 démissions en 2010.

Comme pour les années précédentes, il est toujours difficile d'effectuer les missions annexes telles que service de police par exemple. Le recours à l'aide de l'ORPC est dès lors nécessaire pour ce genre de mission.

Démissions et exclusions

L'année 2010 a vu le départ de 12 collaborateurs principalement dû à des changements de domicile ou à un manque de disponibilité pour des raisons professionnelles.

Promotions

Les promotions (effectives au 1er janvier 2011) sont les suivantes :

- Sapeur L. Métraux à la distinction d'appointé ;
- Sapeur M.-O. Glur au grade de caporal ;
- Appointé M. Aeschlimann au grade de caporal ;
- Appointé M. Chauvet au grade de caporal ;
- Appointée J. Gertsch au grade de caporal ;
- Appointé M. Rodriguez au grade de caporal ;
- Appointé B. Schlaefli au grade de caporal ;
- Sergent-major A. Terry au grade de lieutenant ;
- Lieutenant S. Baehler au grade de premier-lieutenant ;
- Lieutenant S. Cornuz au grade de premier-lieutenant.

COMMISSION DU FEU

Elle s'est réunie à 7 reprises pour contrôler la marche du corps, pour discuter et affiner le budget 2011 présenté par l'EM et valider les travaux préparatoires de la fusion administrative des SDIS de Pully et de Belmont sous l'entité " SDIS de la Paudèze ".

DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU MUNICIPAL

Quel éclairage porter sur les activités de la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) au cours de l'année sous revue ? Et si, précisément, on mettait en évidence, en introduction de ce rapport, l'éclairage public ? Sujet qui intéresse, à juste titre, le Conseil communal et suscite de nombreuses questions dans le public.

Soucieuse de répondre à ces interrogations, notre Ville a établi, en collaboration avec le Centre de recherches énergétiques et municipales de Martigny (ci-après CREM), un Plan directeur de l'éclairage public (ci-après PDEP) qui déploiera ses effets durant les dix prochaines années. Amélioration de l'éclairage des grands axes de circulation, mais aussi des rues résidentielles, sécurité des piétons, mise en valeur du patrimoine architectural, renforcement de l'identité urbaine de Pully sont quelques-uns des points forts de ce Plan qui vise aussi clairement (!) de significatives économies d'énergie. Sa mise en œuvre se fera en fonction des possibilités budgétaires et d'une volonté politique affirmée.

Cet effort de planification s'inscrit dans un contexte plus large qui a connu, en 2010, d'autres développements importants. C'est ainsi que les études préalables à la réhabilitation de la station d'épuration de Pully (ci-après STEP), celles concernant la gestion de notre réseau routier et le suivi du Plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE) ont été au cœur des préoccupations de la DTSI. De même, un soin particulier a été apporté à la révision du Plan des investissements en tenant compte, entre autres, des importants projets liés au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM) et au schéma directeur de l'Est lausannois (ci-après SDEL) et à leur financement.

Si " gouverner c'est prévoir ", alors on peut dire que 2010 a été une année de bonne gouvernance permettant, on l'espère, une transition aussi documentée et harmonieuse que possible, au cap de la nouvelle législature, entre la Municipalité sortante et celle qui prendra le relais.

RÉSEAUX - ASSAINISSEMENT - STEP - EAU POTABLE - ÉLECTRICITÉ - ÉCLAIRAGE PUBLIC

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2010, conformément aux directives du PGEE, les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement - c'est-à-dire les travaux de séparation des eaux usées, acheminées à la STEP, et des eaux claires, rejetées dans le Lac et les cours d'eau - se sont poursuivis. Le tableau ci-dessous montre qu'un important travail reste à réaliser, tant pour ce qui concerne la mise en séparatif des bâtiments que pour le contrôle des travaux effectués.

| Etat de la mise en séparatif (au 18.11.2010) | Bâtiments séparés | Bâtiments non séparés | Bâtiments spéciaux |
|---|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Contrôles techniques effectués | 166 | | |
| Contrôles techniques à effectuer | 1'328 | | |
| En cours | | 200 | |
| A réaliser dans le cadre de chantiers communaux | | 945 | |
| Bâtiments non habités (garages, etc.) à contrôler | | | 505 |
| Total | 1'494 | 1'145 | 505 |

Actuellement, l'état du séparatif effectif, c'est-à-dire les eaux usées qui sont séparées du bâtiment jusqu'à la STEP, se situe à environ 38 %.

| Bâtiments | > | Collecteurs | Nombres | Total |
|-----------|---|-------------|---------|-------|
| Séparés | > | séparatif | 1'130 | |
| Séparés | > | unitaire | 244 | 1'374 |
| Unitaires | > | séparatif | 228 | |
| Unitaires | > | unitaire | 756 | 984 |

Dans le cadre du chantier de Belmont, la majeure partie du renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux a été réalisée, soit la pose d'environ 500 m de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) pour effectuer la mise en séparatif du réseau d'assainissement. Quelque 950 m de canalisations en mauvais état ont été remplacés et environ 100 m ont été supprimés à la suite de diverses modifications de tracé.

| Année | Unitaire (m) | Séparatif (m) | | Total (m) |
|------------|--------------|---------------|------------|-----------|
| | Eaux mixtes | Eaux claires | Eaux usées | |
| 31.12.2010 | 23'352 | 50'561 | 35'637 | 109'550 |
| Nouveau | 337 | 879 | 255 | 1'471 |

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'entretien du réseau existant. La campagne de curage et de remise en ordre de certains collecteurs a porté sur environ 1'000 m de collecteurs communaux.

Des contrôles caméra ont été effectués dans le collecteur des Rives du Lac dans la perspective de l'étude de faisabilité du raccordement des eaux usées des communes de Pully, Paudex et Belmont sur la STEP de Vidy (voir ci-dessous STEP).

Le nouveau Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux, adopté par le Conseil communal le 19 mai 2010, est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2010. Réalisé en collaboration avec les membres de la Commission Intercommunale de la STEP de Vidy (CISTEP), soit les communes raccordées à la STEP de Vidy, ce règlement et la nouvelle tarification qui l'accompagne répondent à plusieurs impératifs :

- appliquer le principe du pollueur-payeur, conformément aux exigences légales ;
- financer les travaux prévus dans le cadre du PGEE ;
- assurer une gestion efficiente du réseau d'assainissement en renforçant les mesures d'exploitation et d'entretien ;
- assurer partiellement le préfinancement de la future réhabilitation de la STEP.

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

Le tableau ci-dessous présente les chiffres-clés relatifs aux activités de la STEP, qui traite les eaux en provenance de Pully, Paudex et Belmont. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'"équivalent-habitant", abrégée EH, qui correspond à un résident permanent, à 3 lits d'hôtel, à 3 emplois ou à 4 places de café-restaurant.

| Population raccordée en équivalents-habitants (EH) | 31.12.2009 | 31.12.2010 |
|--|---------------|---------------|
| Belmont (*) | 3'579 | 3'650 |
| Paudex | 1'822 | 1'806 |
| Pully (**) | 17'852 | 18'302 |
| Total | 23'253 | 23'758 |

(*) y compris 79 EH sis sur la commune de Lutry

(**) y compris 64 EH sis sur la commune de Lausanne. A noter que 1'420 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy.

| Données statistiques | 2009 | 2010 |
|---|----------------------|----------------------|
| Pluviométrie (mm) | 955 | 883.5 |
| Eaux traitées biologiquement (m ³) | 2'259'989 | 1'999'613 |
| Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³) | 169'778 (170 heures) | 135'211 (137 heures) |
| Part des eaux non traitées biologiquement (%) | 7.5 | 6.3 |

| | Env. 10'000 | Env. 10'000 |
|--|-------------|-------------|
| Nombre de contrôles analytiques de l'eau | | |
| Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%) | 91 | 91 |
| Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (to de MS) | 313 | 288 |
| Sables évacués à la STEP de Lausanne (to) | 18 | 13.5 |
| Déchets de grille incinérés à TRIDEL (to) | 53 | 54 |
| Electricité totale consommée (kWh) | 529'386 | 582'182 |
| Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh) | 387'039 | 349'187 |
| Rapport production consommation électrique (%) | 73.1 | 60 |

Les résultats 2010 sont proches de ceux observés en 2009. Avec une pluviométrie de 883.5 mm, les eaux ont dû être déversées avant traitement biologique durant 137 heures, soit pendant 1.6 % du temps. Le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 91 %.

Les boues et le sable collectés à la STEP en 2010 ont été évacués en totalité vers celle de Vidy.

Parmi les principaux travaux réalisés en 2010, peuvent être cités :



- le remplacement de l'unité de déshydratation ;
- le remplacement du filtre à bandes, âgé de 20 ans, par une centrifugeuse (importantes économies d'eau à la clé) ;
- lié à ces travaux, le déplacement de l'unité d'épaississement, permettant de gérer au sein du même local l'ensemble du traitement des boues ;
- le remplacement des stators et rotors sur les pompes à boues de la grille d'égouttage ;
- la réfection mécanique du ventilateur de refroidissement du couplage chaleur force ;
- la vidange et le nettoyage des bassins de traitement primaire ;
- la vidange et le nettoyage des bassins de traitement biologique ;
- le remplacement du capteur de vitesse du débitmètre d'entrée ;
- la réhabilitation du moteur de répartition des boues dans le digesteur n° 1.

Dans la perspective de la réhabilitation de la STEP, une étude de faisabilité pour le raccordement des eaux usées de Pully, Paudex et Belmont à la STEP de Vidy a été effectuée. Il en ressort que ce raccordement est techniquement possible et intéressant d'un point de vue environnemental. Les études d'avant-projet se poursuivront en 2011. Elles se focaliseront sur l'estimation des coûts que pourrait représenter cette solution.

Parallèlement, les études se poursuivent sur l'impact qu'aurait une modification de la Loi sur la protection des eaux, si elle impose, comme cela est pressenti, un traitement des micropolluants dans les STEP de taille équivalente à celle de Pully. Les études réalisées en 2010 ont permis d'estimer grossièrement le coût qu'auraient l'intégration et l'exploitation d'un tel traitement dans le cas d'une réhabilitation de la STEP de Pully.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le tableau ci-contre montre les chiffres-clés relatifs à la gestion du réseau d'eau potable en 2010. La consommation est légèrement inférieure à 2009 (baisse de 1.8 % du volume facturé). Le volume introduit dans le réseau a, quant à lui, baissé de 5.2 %, soit à 1'612'148 m³. Les pertes d'eau (fuites, sous-comptage et soutirages sauvages) ont donc diminué en 2010 (249'032 m³ non facturés). Ceci s'explique par des ruptures moins nombreuses et moins importantes en termes de volume perdu.

Le taux de renouvellement du réseau principal a été de 1.75 % en 2010 (contre 0.83 % en 2009). La durée de vie généralement admise pour les conduites d'eau potable en milieu urbain étant d'environ 60 ans, le pourcentage de renouvellement théorique moyen devrait se situer autour de 1.7 % par année. Le taux de renouvellement du réseau sera analysé avec attention dans le cadre de la mise à jour du Plan directeur de distribution de l'eau (ci-après PDDE) (cf. page suivante).

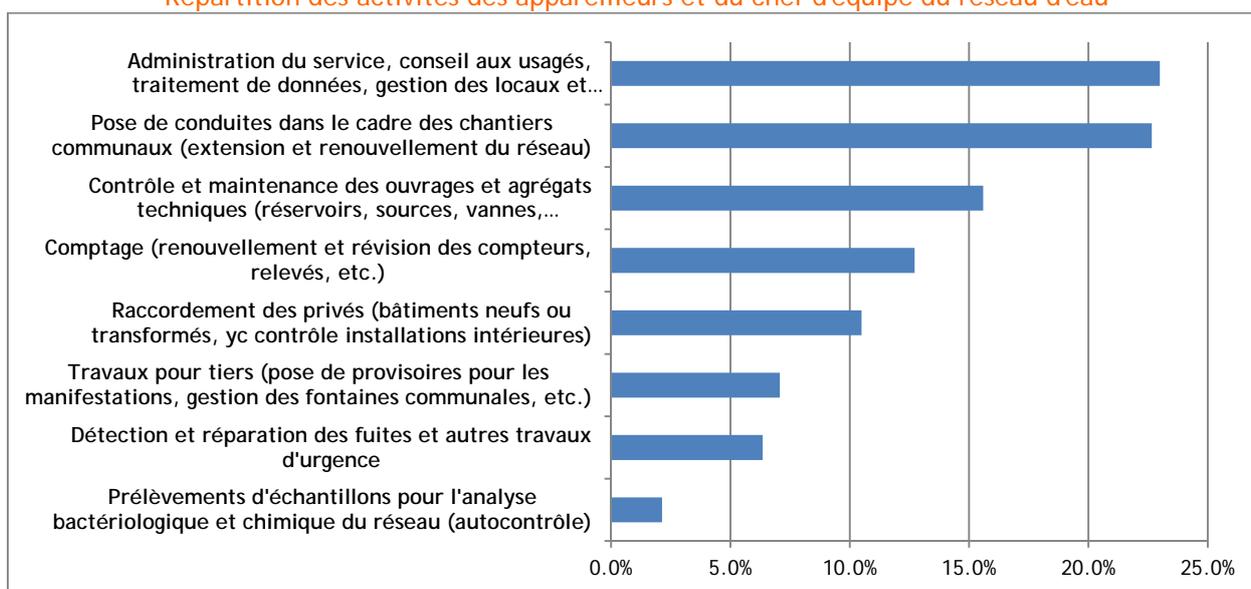
En 2010, comme en 2009, l'eau des sources communales de Montpreveyres n'a pu être valorisée de façon satisfaisante. La multitude de micro ruptures, difficilement détectables le long de la conduite d'adduction acheminant cette eau en direction du réservoir des Daillettes à Pully, explique la part relativement faible de la production des sources qui a pu être introduite dans le réseau de distribution en 2010 (143'546 m³).

Ces données montrent la pertinence du partenariat que la Ville de Pully a mis en place avec l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (ci-après AIEJ) et qui permettra, dès 2011, de supprimer plus de 10 km de cette conduite défailante.

Gestion du réseau d'eau potable

| | unité | 2009 | 2010 | Différence |
|---|----------------|-----------|-----------|------------|
| Bilan hydrique | | | | |
| Nombre d'abonnés | | 1'983 | 1'982 | - 0.1 % |
| Volume introduit dans le réseau | m ³ | 1'700'938 | 1'612'148 | - 5.2 % |
| Dont production propre (sources de Montpreveyres) | m ³ | 130'617 | 143'546 | + 9.9 % |
| Part de la production propre | | 7.68 % | 8.90 % | |
| Consommation (volume facturé) | m ³ | 1'387'838 | 1'363'116 | - 1.8 % |
| Volume non facturé (pertes) | m ³ | 326'238 | 249'032 | - 23.7 % |
| Part du volume non facturé (pertes) | | 19.2 % | 15.4 % | |
| Ruptures de conduites et travaux d'urgence | | | | |
| Nombre de fuites réseau | | 17 | 23 | |
| Nombre de fuites branchements | | 19 | 11 | |
| Nombre de fuites sur la conduite des sources | | 5 | 1 | |
| Nombre total de fuites | | 41 | 35 | |
| Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet | | 11 | 9 | |
| Extension et renouvellement du réseau | | | | |
| Longueur du réseau principal de distribution | km | 51.5 | 51.5 | |
| Renouvellement et extension du réseau (*) | m | 430 | 900 | |
| Taux de renouvellement du réseau | | 0.83 % | 1.75 % | |
| (*) En 2009 principaux axes renouvelés : Vevey, Grand'Rue, Ruisselet | | | | |
| (*) En 2010 principaux axes renouvelés : Beau-Soleil, Belmont, Miremont, Grillon (partie), Chantemerle (partie) | | | | |
| Nombre de nouveaux raccordements | | 15 | 17 | |
| Nombre de raccordements réhabilités | | 13 | 32 | |
| Comptage | | | | |
| Nombre de compteurs | | 2'082 | 2'038 | |
| Nombre de compteurs renouvelés | | 259 | 270 | |
| Réseau de défense incendie | | | | |
| Nombre de bornes hydrantes | | 375 | 375 | |

Répartition des activités des appareilleurs et du chef d'équipe du réseau d'eau



En 2010, la DTSI a poursuivi la mise à jour du PDDE. Ce document joue un rôle semblable à celui du PGEE dans le domaine de l'assainissement (voir section correspondante), en planifiant le développement du réseau d'eau potable à moyen et long terme. La restructuration de la base de données géographique initiée en 2009 se poursuit. Elle répond à l'objectif du Canton et de l'ECA de disposer, d'ici 2012 environ, de données informatiques harmonisées, pour une gestion et un développement coordonnés des réseaux d'eau potable vaudois (voir projet SIRE, sur www.vd.ch).

Les pompes qui équipaient, depuis 1988, la station de pompage de Rennier, et dont l'état de vétusté avancé générait un entretien coûteux, ont été remplacées par 2 nouveaux modèles au printemps 2010, dont les débits de refoulement et rendements ont été optimisés à la suite d'une étude approfondie. La station de pompage de Rennier refoule l'eau prélevée sur la conduite lausannoise de Montalègre en direction du réservoir des Daillettes. Elle joue un rôle stratégique dans la distribution de l'eau à Pully, puisqu'elle assure l'approvisionnement de toute la population habitant au Nord de la ligne CFF Lausanne-Berne (environ un tiers des pulliérans). À noter que cette optimisation des débits de refoulement permet une baisse de la taxe annuelle de raccordement à Lausanne d'environ CHF 13'000.00 TTC par an.

Les travaux prévus dans le cadre du préavis n°7-2006 " Mise en valeur des sources communales de Montpreveyres " se sont poursuivis en 2010, avec la réalisation de deux étapes importantes.

Premièrement, l'interconnexion du réseau de distribution de la commune de Forel avec le tronçon aval de la conduite d'adduction des sources de Montpreveyres a été finalisée début 2010, grâce à la pose d'une conduite de 1'200 m, à la hauteur de Savigny.

Deuxièmement, le projet relatif au raccordement des sources au réseau de l'AIEJ, à la hauteur du réservoir de l'Echu à Montpreveyres, a été mis à l'enquête en 2010 et sera réalisé en 2011. Ces travaux comprennent la démolition de la chambre de rassemblement du Rogin, la construction d'une nouvelle station de pompage au lieu-dit " A l'Allamand " et la pose d'une conduite d'adduction d'eau potable entre la nouvelle station de pompage et le réservoir de l'Echu, sur une longueur d'environ 1'000 m.

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Le tableau ci-dessous montre les chiffres-clés relatifs à l'acheminement d'électricité en 2010. La consommation d'énergie a légèrement augmenté (+0.7 % à 54'668'931 kWh). Le nombre de coupures non planifiées s'élève à un total de 22. La qualité de fourniture, qu'elle se mesure en nombre moyen de coupures par habitant ou en temps moyen d'interruption par habitant, est excellente. Les indices de qualité de fourniture sont nettement meilleurs que ceux fixés par la Commission fédérale de l'électricité, qui régule le marché de l'électricité depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation suisse en matière d'approvisionnement en électricité (voir LapEI et OapEI sur www.admin.ch).

Gestion du réseau d'électricité

| | unité | 2009 | 2010 | Différence |
|---|-------|------------|------------|------------|
| Bilan électrique | | | | |
| Nombre d'abonnements (nouveau mode de calcul) | | 10'851 | 10'702 | - 1.4 % |
| Energie introduite dans le réseau | kWh | 55'992'586 | 56'386'513 | + 0.7 % |
| Energie facturée | kWh | 54'271'292 | 54'668'931 | + 0.7 % |
| Energie non facturée (pertes) | kWh | 1'721'294 | 1'717'581 | - 0.2 % |
| Coupures non planifiées et interventions d'urgence | | | | |
| Nombre de coupures - réseau moyenne tension | | 4 | 2 | |
| Nombre de coupures - réseau basse tension | | 10 | 20 | |
| Nombre total de coupures | | 14 | 22 | |
| Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet | | 23 | 20 | |
| Extension et renouvellement du réseau | | | | |
| Longueur du réseau (principal et secondaire) | km | 161.1 | 160.6 | |
| Renouvellement et extension du réseau (*) | m | 2'600 | 2'350 | |
| Taux de renouvellement (**) | | 1.60 % | 1.46 % | |

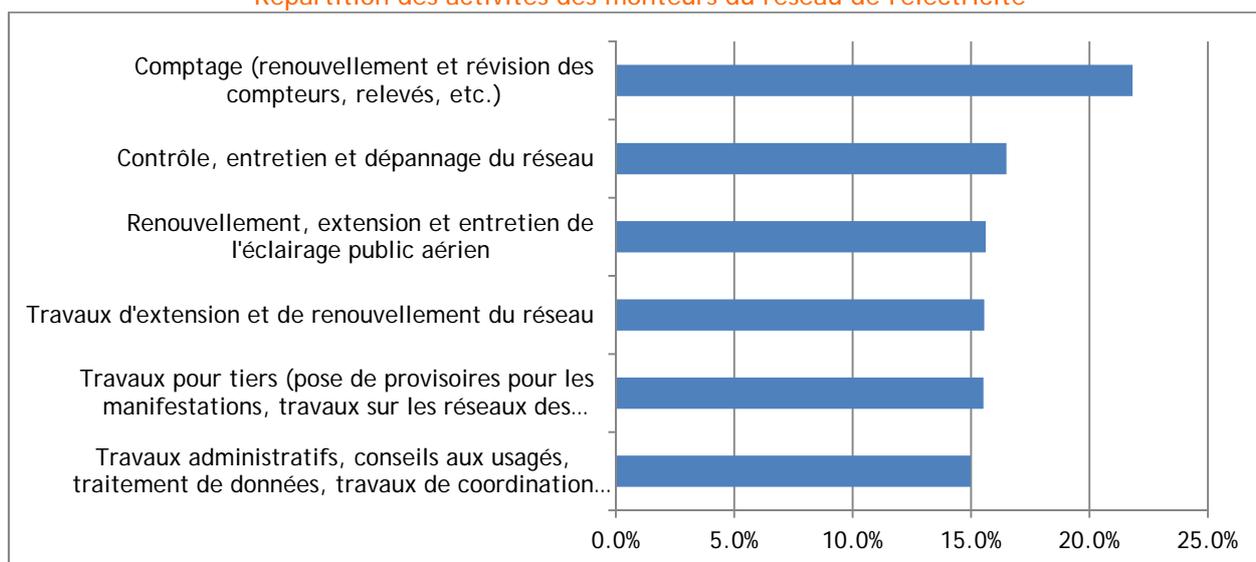
(*) En 2009 principaux axes renouvelés : Fau-Blanc, Vevey, Grand'Rue

(*) En 2010 principaux axes renouvelés : Beau-Soleil, Belmont, Miremont, Grillon (partie), Chantemerle (partie)

(**) Optimalement le taux de renouvellement devrait se situer autour de 2 % par an

| | | | |
|---|----|--------|--------|
| Nouveaux raccordements (bâtiments neufs) | | 15 | 17 |
| Raccordements réhabilités | | 21 | 23 |
| Réseau d'éclairage public souterrain | | | |
| Longueur du réseau | km | 104.4 | 102.6 |
| Renouvellement et extension du réseau | m | 1'320 | 250 |
| Taux de renouvellement (**) | | 7.90 % | 0.24 % |
| (**) Optimalement le taux de renouvellement devrait se situer autour de 2 % par an | | | |
| Comptage | | | |
| Nombre de compteurs installés | | 11'188 | 11'209 |
| Nombre de compteurs renouvelés | | 619 | 320 |
| Contrôle des installations électriques intérieures (OIBT) | | | |
| Total d'actions (Pully, Paudex et Belmont) (*) | | 933 | 1'838 |
| (*) Envoi d'ordres de contrôle périodique, traitement d'avis d'installations, rappels, etc. | | | |
| Autres activités | | | |
| Branchements provisoires pour manifestations | | 16 | 21 |
| Branchements provisoires pour autres services et tiers | | 24 | 10 |

Répartition des activités des monteurs du réseau de l'électricité



Les communes de Pully, Paudex et Belmont ont associé leurs forces pour créer un service de piquet commun pour les interventions d'urgence sur leurs réseaux d'eau et d'électricité. L'organisation, mise en place le 1^{er} juillet 2010, qui permet de rationaliser la gestion et les coûts de surveillance de ces réseaux, fonctionne à la plus grande satisfaction des 3 communes.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Gestion du réseau d'éclairage public

| | | 2009 | 2010 | Différence |
|--|--------|-----------|-----------|------------|
| Longueur de voies éclairées | km | 73.7 | 69.1 | |
| Nombre de points de fourniture (2009 : nombre de sources) | | 2'440 | 2'241 | |
| Consommation d'énergie | kWh | 1'113'515 | 1'131'720 | + 1.6 % |
| Energie consommée par longueur de voies éclairées | MWh/km | 15.1 | 14.8 | |
| Nombre de luminaires renouvelés (*) | | 114 | 35 | |
| (*) Idéalement le nombre de luminaires renouvelés devrait se situer autour de 100 par an | | | | |
| Nombre de lampes renouvelées (*) | | 295 | 340 | |
| (*) Idéalement le nombre de lampes renouvelées devrait se situer autour de 400 par an | | | | |
| Stabilité mécanique des mâts (nombre de mâts contrôlés) | | 399 | 431 | |

Depuis plusieurs années, la DTSI a pris d'importantes mesures pour limiter la consommation d'énergie de l'éclairage public. Celle-ci est passée, de 2001 à 2010, de 1'599'000 à 1'131'720 kWh/an (-29.2 %). La légère hausse de la consommation observée en 2010 s'explique par une durée accrue du fonctionnement de l'éclairage, en raison des conditions météorologiques, défavorables en termes de couverture nuageuse. Elle s'explique aussi par une mise en place retardée en fin d'année, pour des raisons d'exploitation, du programme 2010 de renouvellement des luminaires obsolètes par des luminaires à haute efficacité énergétique.

La consommation par longueur de voies éclairées se monte à 14.8 MWh/km. La longueur de voies éclairées a été recalculée en fonction des données complémentaires fournies par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (ci-après SAFE). Rappelons que la SAFE propose, pour les communes de plus de 10'000 habitants, une valeur cible de 12 MWh/km. L'objectif de la DTSI est d'atteindre une consommation inférieure à cette dernière.

L'année 2010 marque surtout la finalisation du PDEP de la Ville de Pully. Réalisé en partenariat avec le CREM, la DUE et la Police intercommunale, il définit les lignes directrices du développement de l'éclairage public à Pully au cours des 10 prochaines années, en tenant compte de l'ensemble des problématiques en jeu (sécurité du trafic, sentiment de sécurité, mise en scène de l'espace urbain, etc.).

Une dizaine de mesures importantes d'optimisation de l'éclairage, conduisant à terme à une baisse de la consommation de plus de 40 %, ainsi qu'une dizaine de mesures d'amélioration de la mise en lumière de l'espace urbain (parcs, monuments, parcours à mobilité douce, etc.) ont été identifiés. Le document s'accompagne d'une carte, ainsi que d'une planification de réalisation des travaux, qui seront tous financés par voie budgétaire, sans hausse de la taxe sur l'éclairage public.

VOIRIE - GESTION DES DÉCHETS - ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

Les quantités totales de déchets produits par les habitants sont restées stables par rapport à 2009 (+1.14 %). La collecte sélective s'est légèrement affaiblie (baisse du tonnage de -0.25 %). Avec un total de 3'010'546 kg de déchets triés à la source, le taux de recyclage (40.9 %) est un peu inférieur à la moyenne cantonale (43.0 %). L'objectif fixé par le Canton est d'atteindre un taux de recyclage de 60 % à l'horizon 2020. Il y a donc encore un sérieux effort à accomplir !

Le tableau ci-dessous met en évidence le rôle de plus en plus important que joue la déchèterie intercommunale de la Perraudettaz dans le système de collecte des déchets à Pully, 2 ans après son ouverture. Avec 4'174 porteurs de cartes pour 8'000 ménages, les Pulliérans sont 2 fois plus nombreux que les Lausannois à utiliser cette importante infrastructure.

Comparaison des poids des divers ramassages en 2009 et 2010 (en Kg)

| Matière | Déchèterie | | Ramassage | | Total | | Différence poids | Différence +- % |
|---------------------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 | | |
| Ordures ménagères | 25'857 | 41'040 | 3'878'600 | 3'897'040 | 3'922'897 | 3'967'220 | 44'323 | 1.12 % |
| Déchets encombrants | 89'578 | 122'860 | 248'760 | 262'180 | 338'338 | 385'040 | 46'702 | 12.13 % |
| Verre | 13'893 | 19'100 | 596'471 | 635'630 | 610'364 | 654'730 | 44'366 | 6.78 % |
| Papier | 53'239 | 72'700 | 1'105'260 | 1'071'380 | 1'158'499 | 1'144'080 | -14'419 | -1.26 % |
| Ferraille | 26'790 | 49'610 | 59'130 | 44'210 | 85'920 | 93'820 | 7'900 | 8.42 % |
| Déchets végétaux | 14'976 | 25'500 | 1'016'360 | 930'000 | 1'031'336 | 955'500 | 75'836 | 7.94 % |
| Huiles usées | 295 | 0 | 5'244 | 5'335 | 5'539 | 5'335 | -204 | -3.82 % |
| PET | 2'901 | 3'220 | 48'670 | 49'100 | 51'571 | 52'320 | 749 | 1.43 % |
| Aluminium + Fer blanc | 1'361 | 2'882 | 9'630 | 9'800 | 10'991 | 12'682 | 1'691 | 13.33 % |
| Piles | 294 | 0 | 380 | 691 | 674 | 691 | 17 | 2.46 % |
| Déchets spéciaux | 0 | 0 | 5'444 | 5'344 | 5'444 | 5'344 | -100 | -1.87 % |
| Autres déchets triés (*) | 57'597 | 86'044 | 0 | 0 | 57'597 | 86'044 | 28'447 | 33.06 % |
| Total | 286'781 | 422'956 | 6'992'389 | 6'939'850 | 7'279'170 | 7'362'806 | 83'636 | 1.14 % |
| Dont tri sélectif (**) | 171'346 | 259'056 | 2'846'589 | 2'751'490 | 3'017'935 | 3'010'546 | -7'389 | -0.25 % |
| Part du tri sélectif sur total | 59.7 % | 61.2 % | 40.7 % | 39.6 % | 41.5 % | 40.9 % | | |

(*) Plastique, néons, peinture, électroménager, etc.

(**) Total sauf ordures ménagères

En 2010, sur requête de propriétaires, 36 nouveaux conteneurs pour la collecte porte à porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 1'395 sur la Commune, ce qui signifie que près de 70 % des bâtiments en sont équipés. Les demandes spontanées diminuant, il s'agirait d'inciter les propriétaires restants à faire l'acquisition de conteneurs.

Le tableau suivant compare la quantité des principaux déchets produits par habitant en 2009 et 2010 avec la moyenne vaudoise. Ramenée au nombre d'habitants, la production d'ordures ménagères a connu en réalité une légère hausse à Pully en 2010.

| Déchets (en kg/habitant/an) | Pully 2009 (base : 16'710 hab.) | Pully 2010 (base : 17'208 hab.) | Vaud 2009 |
|-----------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-----------|
| Ordures ménagères | 231.77 | 230.55 | 242 |
| Déchets encombrants | 19.99 | 22.38 | 36 |
| Verre | 36.06 | 38.05 | 45 |
| Papier | 68.44 | 66.49 | 72 |
| Déchets végétaux | 60.93 | 55.53 | 81 |

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Complétant le travail assuré par les conducteurs de 2 balayeuses mécaniques et d'un engin laveur, 2 équipes mobiles, chacune composée de 2 employés et d'un véhicule ad hoc, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être nettoyés mécaniquement. La priorité est donnée au nettoyage et au balayage des arrêts de bus, places et trottoirs. Le programme de travail prévoit, selon les endroits, un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du Village et les rives du Lac sont, quant à elles, nettoyées par des hommes à pied. Une dernière équipe s'occupe, en outre, chaque jour, du nettoyage des WC publics, ainsi que du contrôle et du nettoyage des bennes à verre, des conteneurs à PET et des déchets organiques ménagers. Un service d'entretien est également assuré les samedis, dimanches et jours fériés, de 6h00 à 9h00, afin de garantir la propreté du centre-ville, des rives du Lac et des principaux points de collecte des déchets.

Avec l'appui d'un stagiaire de l'EPFL, la DTSI a mis en place un outil, développé par Infrastructures communales (www.infrastructures-communales.ch), permettant de mesurer objectivement l'état de propreté de l'espace public, au moyen de différents indices. Il sera utilisé dès 2011 afin de suivre l'évolution de la propreté dans les différents secteurs de la Commune.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La Voirie, secondée par Parcs et Promenades et appuyée par des entreprises privées, est intervenue à 40 reprises pour des alarmes neige ayant eu lieu en dehors des heures de travail normales. Le temps consacré au déneigement en 2010 par les seuls employés de la Voirie s'est élevé à plus de 2'547 heures.

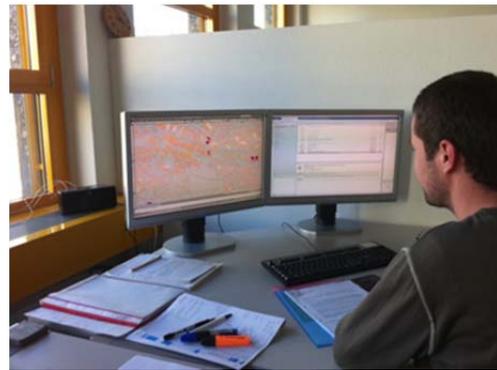
La DTSI continue d'optimiser son parc de véhicules, en remplaçant les véhicules usagés par 2 principaux types d'engins : des utilitaires aux dimensions et à l'équipement standardisés d'une part, et, d'autre part, un nombre restreint de véhicules polyvalents, conçus pour répondre aux besoins particuliers des différents services de la DTSI. C'est ainsi qu'un véhicule à pont polyvalent a été acquis en 2010. Equipé d'une grue, d'une lame et d'une saleuse, il offre de très bonnes performances en termes de déneigement. Un véhicule similaire sera acheté en 2011.

Pour assurer le bon fonctionnement de la Commune, la Voirie se charge, de façon non exhaustive, des principales tâches suivantes :

- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : 552 heures en 2010 ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée, réfection de trois chambres de signalisation routière) : 615 heures en 2010 ;
- entretien et réfection des routes et trottoirs, réfection partielle du ch. de la Gravière et réfection du bd de la Forêt ;
- suivi du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du Lac ;
- entretien et remplacement de bancs publics et de corbeilles à papier, de même que travaux de maçonnerie, notamment pour la fabrication de socles de bancs publics ou de cadres de sacs d'eau pluviale ;
- nettoyage de sacs de route, avec l'appui d'une société extérieure ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus ou l'échange du sable des 22 fosses à chiens, 4 fois par année.

BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE - SIT EFFECTIFS 2010

Suite à l'absence prolongée de deux collaborateurs durant cette année, pour maladie et maternité, l'équipe a été provisoirement renforcée par la venue de M. D. Jordan et les mises à jour du réseau électricité ont été sous-traitées par Romande Energie. La responsabilité ad intérim de l'entité a été assumée par l'un des collaborateurs. Tous ces remplacements ont été menés à satisfaction et dans les délais impartis aux diverses tâches de fond.



Plusieurs stagiaires ont également travaillé au bureau technique cette année. Des personnes en recherche d'emploi ont été accueillies dans le cadre des emplois temporaires subventionnés (ETS), ainsi que des étudiants en géomatique et en génie civil.

CADASTRE SOUTERRAIN

Un accent particulier a dû être porté à la mise à jour des différents réseaux composant le cadastre souterrain en raison du cumul de chantiers communaux et du démarrage de nombreuses constructions privées. Il est en effet essentiel, pour des questions de sécurité et de responsabilités, que les bases de données soient tenues à jour. C'est ainsi que, logiquement, la demande de plans y relative a encore augmenté cette année, portant le nombre de plans produits à plus 240.

COLLABORATION AVEC LES COMMUNE DE PAUDEX ET BELMONT-SUR-LAUSANNE

Ces communes ont achevé la saisie de la base de données des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'électricité. Une active collaboration perdure dans le cadre de SIGIP, mais les contrats de soutien technique pour ces réalisations sont maintenant terminés.

BUREAU TECHNIQUE - CHANTIER

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS OU TERMINÉS

Rte de Vevey - rte du Port

La communication n°8-2010 a informé le Conseil communal, dans sa séance du 21 avril 2010, de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement des crédits d'investissement engagés pour la construction de ce chantier selon les indications résumées ci-après :

- Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 1'288'791.70 TTC.
- Les travaux non prévus relatifs à l'adaptation des trottoirs existants pour les personnes à mobilité réduite et à la correction de la chaussée Nord au droit des feux de la " Damataire " ont pu être financés par le poste " divers et imprévus " et se sont élevés à CHF 32'041.10 TTC.
- Ce chantier s'est achevé avec un coût global inférieur de CHF 1'208.30 TTC à la demande de crédit de CHF 1'290'000.00 TTC.

Grand'Rue

Le 11 mars 2009, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 743'000.00 TTC (préavis n°4-2009) destiné à couvrir les frais de remplacement des conduites industrielles, de construction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, de réfection de la chaussée et de réaménagement de l'espace public de la Grand'Rue. Les travaux de construction des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le remplacement des conduites industrielles ainsi que le revêtement partiel de la chaussée ont été exécutés du 25 mai au 25 novembre 2009.

Le montant des travaux exécutés en 2009 s'élevant à CHF 519'675.48 TTC, un solde de CHF 223'324.52 TTC était dès lors disponible pour achever la partie revêtement de ce chantier ; cette disponibilité s'explique par le fait que les marges prises sur le compte assainissement, lors de l'élaboration du préavis, n'ont pas été utilisées car les nombreux branchements des particuliers ont pu être fortement réduits et les contraintes archéologiques pressenties n'ont pas engendré de frais supplémentaires.

Lors de la dite séance du Conseil communal, une Conseillère communale avait émis le vœu que la petite place centrale puisse être restaurée à l'état initial, c'est-à-dire pavée.

Dès lors, au vu du solde financier disponible favorable et du souhait de donner une identité urbanistique commune aux ruelles du vieux Pully, la Municipalité a décidé de paver intégralement cette rue. Ce pavage pourra se poursuivre lors de la réalisation du cheminement piétonnier suite au rehaussement du pont du Prieuré exigé par les CFF.

Financièrement, le pavage intégral de la Grand'Rue a représenté une plus-value de l'ordre de CHF 120'000.00 TTC par rapport au coût de l'enrobé bitumineux prévu initialement. Ce montant a été englobé dans le crédit alloué (CHF 743'000.00 TTC).

Les travaux de pavage ont débuté le mardi 6 avril et se sont achevés à fin mai 2010.



Pavage Grand'Rue

Ch. du Ruisselet

La communication n° 26-2010 a informé le Conseil communal, dans sa séance du 10 novembre 2010, de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement des crédits d'investissement engagés pour la construction de ce chantier selon les indications résumées ci-après :

- Le coût total des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable et de la réfection de la chaussée située au ch. du Ruisselet s'est élevé à CHF 166'418.25 TTC.
- Ce chantier s'est achevé avec un coût global inférieur de CHF 13'581.75 TTC à la demande de crédit de CHF 180'000.00 TTC.

Entretien routier - bd de la Forêt

Après 2 hivers rigoureux et de sévères épisodes de gel-dégel, une nette détérioration du revêtement du tronçon de chaussée du bd de la Forêt, compris entre le croisement avec l'av. de la Rosiaz et le giratoire de Val-Vert, a été constatée début 2010.

Différentes variantes technico-financières de remise en état de la chaussée ont été étudiées afin d'obtenir une réfection de moyenne durée (de 5 à 7 ans) avant d'entreprendre des travaux de plus grande importance, comprenant le renouvellement des infrastructures pulliérannes et lausannoises, conformément aux mesures de réaménagement urbain prévues par le PALM à l'horizon 2016. Ainsi, un renouvellement complet de la couche de roulement a été réalisé en 2010 sur une longueur d'environ 475 m.

Av. de Belmont - pl. Chantemerle - ch. de Miremont - ch. des Marguerites et ch. de Beau-Soleil

Cet important chantier, d'une longueur totale d'environ 1'250 m, pour lequel le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 4'135'000.00 TTC lors de sa séance du 7 octobre 2009 (préavis n° 13-2009), est en cours d'exécution.

L'année 2010 a permis le renouvellement des réseaux de fluide et d'énergie, ainsi que la mise en séparatif du réseau d'assainissement. A mi-parcours, le bilan est très positif. Le planning et le plan financier sont respectés.

Ce chantier a démarré le 15 mars 2010 et s'achèvera à fin septembre 2011. Malgré les perturbations de trafic, les riverains ont été très coopératifs. Deux séances d'information ont été organisées à leur intention. L'année 2011 offrira un tout nouvel aspect aux routes et à la pl. Chantemerle grâce aux travaux de réfection de chaussées, de création de trottoirs et de réaménagement de l'espace public.



Deux modifications de projet sont intervenues en cours de réalisation :

- Remplacement de l'écopoint prévu au bas du ch. de Beau-Soleil par une amélioration de celui situé sous le parc à l'intersection des av. de Belmont et de Rennier. Cette modification a été soumise à l'enquête publique du 31 juillet au 30 août 2010 et n'a pas suscité d'oppositions.
- Les bordures franchissables, prévues initialement en béton, seront exécutées en granit pour une meilleure unité visuelle avec l'ensemble des aménagements de la Ville.

ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES

Ouvrage dégrilleur des Vignes et mise en séparatif du ch. des Vignes

Ce projet, initié en 2009, s'est poursuivi durant le 1^{er} semestre 2010 et a abouti, outre la mise en séparatif du quartier des Vignes, à la conception d'un nouvel ouvrage-dégrilleur à réaliser sur l'emplacement du déversoir existant.

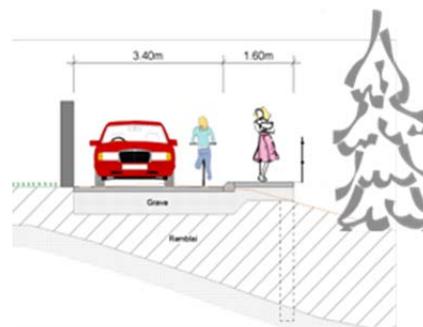
Ce projet est techniquement lié au devenir de la STEP (reconstruction ou acheminement des eaux usées à la STEP de Lausanne). Une décision devant être prise à ce sujet ces prochaines années, la DTSI a reporté à plus tard la poursuite de cette étude.

Av. des Cerisiers et des Deux-ponts

La planification initiale prévoyait la présentation d'un préavis à l'automne 2010 pour débiter les travaux au printemps 2011.

Au printemps 2010, une nouvelle priorisation des projets a décalé le calendrier. En cours d'année, les études ont repris afin de pouvoir présenter un préavis au Conseil communal, lors de sa séance du 18 mai 2011, avec une ouverture de chantier prévue à mi-août 2011.

La partie routière de ce projet multi-réseaux a été conçue avec le souci d'un empiètement minimal sur les propriétés privées forestières. Néanmoins, certains tronçons nécessitaient les achats de surfaces pour réaliser un trottoir côté Vuachère.



Coupe av. des Cerisiers

Décision a été prise d'acquérir, partout où cela s'avérerait possible, l'entier de la surface forestière en aval de la chaussée. En effet, cette forêt, comprise entre un domaine public communal (route) et un domaine public cantonal (Vuachère), est peu entretenue, difficile d'accès et représente une source permanente de dangers potentiels (chutes d'arbres, glissements, etc.).

L'illustration ci-contre donne l'exemple d'aménagement du tronçon le plus étroit.

La largeur de la chaussée a été fixée sur la base des normes VSS de manière à permettre le contresens cyclable.

Av. de Villardin - ch. de la Joliette

Une des conclusions du PGEE indiquait que le collecteur d'eaux claires (EC) de l'av. de Villardin est hydrauliquement insuffisant ; lors de gros orages, la canalisation se met en charge, provoquant le soulèvement des couvercles des chambres, ce qui peut s'avérer dangereux pour les usagers.

Les services techniques communaux ont, dès lors, évalué les risques réels encourus et procédé à une analyse de leurs réseaux respectifs. Leurs conclusions vont dans le sens d'une rénovation multi-réseaux et d'une réfection de la chaussée.

En collaboration avec la DUE, les études de réaménagement de la circulation ont débouché sur plusieurs concepts novateurs :

- Fermeture du ch. de Somais au trafic de transit.
- Création d'un tournant à gauche à l'intersection Villardin-Guisan.
- Création d'une bande cyclable dans le sens montant de l'av. Villardin.

La planification prévoit de soumettre ce projet au Conseil communal à l'automne 2011, pour une réalisation en 2012-2013.

TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES ROUTIÈRES

Mise en place par la Ville de Pully dès 2004, l'étude relative aux 2 types d'installations expérimentales de traitement à la source des eaux pluviales routières à l'av. de Lavaux se poursuit.

Après obtention des financements auprès de l'Office fédéral de l'environnement et de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, ainsi que d'une participation du canton de Vaud, cette étude s'est poursuivie en 2010. Le rapport final est attendu pour la fin 2011.

GESTION DE L'ENTRETIEN ROUTIER

Lancé en 2008, ce projet consiste à mettre en place un outil de gestion de l'entretien routier. Dans un 1^{er} temps, il sera possible de mieux appréhender l'état, ainsi que la valeur du réseau routier. Ce dernier a été découpé en tronçons (généralement de carrefour à carrefour). Les principales caractéristiques d'environ 90 % d'entre eux ont été relevées visuellement. De plus, afin de regrouper et de faciliter l'accès à ces informations, une base de données géographique a été créée.

Les résultats finaux seront présentés dans le rapport de gestion 2011.

VÉRIFICATION DES OUVRAGES D'ART

L'étude du bureau d'ingénieurs mandaté pour vérifier la sécurité structurale de certains ouvrages d'art au trafic 40 to a été finalisée en 2010. Il ressort que ceux situés sur le réseau des routes cantonales répondent aux exigences des normes de charges actuelles sur le plan de la sécurité structurale et ne nécessitent, de ce fait, aucun renforcement ni limitation de trafic.

Cette étude a également permis d'établir une planification des travaux de réfection de certains ouvrages. Le montant total de ces travaux s'élève approximativement à CHF 340'000.00 TTC pour les 5 prochaines années.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

MESSAGE DU MUNICIPAL

La Ville de Pully assume pleinement son rôle de "Centre secondaire" de l'agglomération lausannoise en s'impliquant activement dans les différents groupes politiques et techniques du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et de sa composante régionale de l'Est lausannois (SDEL).

Notre ville a ainsi été la première commune, hors Lausanne, à présenter un préavis global à son Conseil communal afin d'expliquer les enjeux du projet d'agglomération pour la région et Pully en particulier, et convaincre de la nécessité de relever les formidables défis que ce projet implique du point de vue de la mobilité, de l'urbanisation et de la requalification de notre centre-ville.

En acceptant à une très forte majorité, dans sa séance du 19 mai 2010, un crédit d'études de CHF 2'795'000.00 pour financer le développement des projets du PALM et le renforcement du personnel (4 ETP) pour en assumer le suivi, le Conseil communal donnait un signal fort et remarqué à l'ensemble des communes de l'agglomération. Dans un domaine dit "connexe" aux mesures du projet d'agglomération, les intentions des CFF de surélever les ponts sur la ligne du Simplon ont connu une forte accélération en 2010, avec la perspective de réalisations en 2012 déjà. Ces projets, en particulier ceux de l'avenue du Tirage et de l'avenue du Prieuré, ont un impact très important sur le centre-ville, tant sur le plan de la mobilité que sur celui des aménagements urbains.

Loin de voir ces projets comme une fatalité à laquelle il faut se soumettre, la DUE, en plein accord avec la DTSI, a appréhendé cette perspective de manière positive, comme une opportunité à saisir afin de faire évoluer les aménagements touchés par ces ouvrages et d'en tirer le meilleur parti, en coordination avec tous les projets actuellement en cours et touchant le centre-ville. C'est dans cet esprit que plusieurs mandats d'études ont été confiés à des bureaux spécialisés, permettant de traiter les aspects de gestion des flux de trafic motorisé, d'aménagements urbains et paysagers ; les conséquences sur les dessertes en transports publics font également l'objet d'analyses et de propositions.

L'activité de la Direction dans le domaine de la police des constructions aura été marquée par les importants retards accumulés en 2010 dans le traitement des dossiers et la délivrance des autorisations requises. Les mesures correctrices étaient difficiles à mettre en œuvre, le personnel qualifié et rapidement disponible n'existant pas sur le marché ; le retard accumulé a pu être entièrement résorbé avant fin 2010 par l'attribution de mandats externes et par l'effort de tous les collaborateurs concernés par ce domaine particulier.

La Direction est consciente de sa responsabilité dans les choix qui seront soumis à la Municipalité puis au Conseil communal, privilégiant la qualité des aménagements, et qui dessineront les contours du Pully de demain, placé face à une nécessaire évolution ; elle attachera une attention particulière à l'information de la population, afin que celle-ci s'approprie progressivement ces projets et leur donne de plus grandes chances de réussite.

PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

En mai 2010, une étape importante a été franchie avec le vote par le Conseil communal des crédits d'étude pour l'ensemble des projets de Pully en liste A du PALM, ainsi que celui de 4 postes supplémentaires (dont 2 à la DUE) pour le suivi des projets (préavis n° 5-2010 "Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully").

Le PALM comporte 2 volets importants pour Pully, à savoir l'axe fort de transport public urbain (ci-après AFTPU) et le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL).

L'étude transport et urbanisation du SDEL s'est achevée à la fin de l'année et un document de synthèse destiné à la communication a été réalisé. Cette étude technique a fait l'objet d'une validation par le Canton. Des réflexions sont aujourd'hui en cours au sein du COPIL pour faire évoluer celui-ci vers un schéma directeur.

Le chantier 1 du SDEL Transports publics a été lancé fin 2010. Un groupe de travail composé de représentants techniques des TL, du Canton et des communes a été constitué pour assurer le suivi des études et élaborer au préalable un cahier des charges.

SURÉLEVATION DES PONTS CFF

Afin de permettre, à terme, le passage des trains à 2 étages sur la ligne du Simplon, les Chemins de fer fédéraux (ci-après CFF) vont entreprendre d'importants travaux sur les ouvrages qui enjambent les voies. A Pully, les ponts de Château-Sec, du Tirage et du Prieuré seront surélevés avec des conséquences diverses sur l'espace public. Le pont de Château-Sec sera entièrement détruit et reconstruit. Celui du Tirage sera accompagné d'un important réaménagement de l'espace public et nécessitera la démolition du bâtiment communal de la pl. de la Gare 2. Enfin le rehaussement du pont du Prieuré rendra impossible le passage du trafic de transit. Les CFF ont confié les études à un groupement de bureaux. De son côté, la Ville de Pully a mandaté 2 bureaux d'architectes paysagistes pour traiter les aspects liés au réaménagement de l'espace public. La réalisation des projets est prévue dans le courant 2012.

PPA " BOVERATTES "

Ce projet a connu son épilogue suite à l'arrêt rendu le 4 octobre 2010 par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). Les recours déposés à son encontre par plusieurs propriétaires voisins ont été rejetés. Ainsi, ce projet a pu être avalisé par le Département de l'économie le 14 décembre 2010, aucun recours au Tribunal fédéral n'ayant été déposé.

PPA " RAMUZ-TIRAGE " ET " TIRAGE-GARE "

Les 2 PPA mentionnés ci-dessus et leurs règlements ont globalement reçu un accueil favorable de la part des services de l'Etat de Vaud dans le cadre de la procédure d'examen préalable. Il s'agit de projets complexes, notamment du point de vue foncier et des infrastructures. Sous réserve de la prise de position définitive des différents partenaires intéressés, attendue pour le premier trimestre 2011, la prochaine étape consistera à la mise au net légale des documents en vue de l'enquête publique et, dans le meilleur des cas, la rédaction d'un préavis au Conseil communal pour la fin 2011.

PPA " LAVAUX-ROCHES-PALLIN-PANCHAUDE "

Ce dossier a été soumis à l'enquête publique du 31 juillet au 30 août 2010, période au cours de laquelle il a suscité 3 oppositions. Ces oppositions ont retardé l'élaboration d'un préavis au Conseil communal, préavis qui devrait être présenté dans le courant du 2^e trimestre 2011.

PGA " MONTS-DE-PULLY " ET PPA " HAMEAU DES TROIS-CHASSEURS "

Le Syndicat d'améliorations foncières des Monts-de-Pully a été réactivé pour la phase de remaniement parcellaire avec péréquation réelle. Cette procédure suit son cours. La Commission de classification a évalué la qualité des terres et procédé à la prise de vœux pour l'attribution des terrains au nouvel état. La suite de cette démarche sera désormais suivie par la DDGS.

NOUVELLES PLANIFICATIONS

4 nouveaux projets d'aménagement du territoire ont été engagés en 2010.

Le premier, dénommé " Roches-Rochettaz ", concerne un secteur délimité au Nord par l'av. de Rochettaz, à l'Est par le ch. des Roches et à l'Ouest par le domaine public DP 54. Cette démarche fait suite à la décision prise par la Municipalité de refuser un permis de construire pour un projet immobilier sur 3 parcelles privées. Elle s'articule autour des points suivants :

- l'étude d'un plan de quartier demandée par une grande majorité des propriétaires voisins ;
- la mauvaise qualité architecturale et urbaine du projet immobilier proposé en regard de l'application de la clause générale d'esthétique ;
- la capacité des accès actuels à absorber le trafic supplémentaire induit par ce projet ;
- l'intégration d'un bâtiment voisin et de ses abords, qui a obtenu la note 3 lors du recensement architectural, d'intérêt patrimonial local de style " Heimatstil " méritant d'être conservé et préservé.

Ce projet de plan de quartier est en cours d'élaboration par un bureau d'urbanisme privé mandaté par la Ville de Pully, étant entendu que les frais liés à cette étude incombent généralement aux propriétaires concernés.

Le second projet d'aménagement, dénommé " Jardin des Désertes ", concerne un secteur non bâti du territoire pullliéran situé en amont de l'av. des Désertes à proximité du Port de Pully et du gymnase de Chamblandes.

Actuellement colloqué en zone de villas, une fondation privée envisage de créer un ensemble de logements de différentes tailles offrant des possibilités d'accès adaptées aux personnes à mobilité réduite. Les réflexions préliminaires des architectes en charge du développement du projet ont mis à jour qu'un tel programme est difficilement compatible avec la réglementation de la zone en vigueur. Ce dossier a été transmis aux services cantonaux pour examen préalable. Les étapes à venir sont : mise au net légale du plan de quartier, procédure d'enquête publique et rédaction d'un préavis au Conseil communal.

Le troisième projet, dénommé " Ramuz-Carvalho " concerne un secteur en mains communales situé le long de l'av. C.-F. Ramuz, bordé à l'Est par le ch. de Carvalho, jouxtant au Sud et à l'Ouest des propriétés privées. Par voie de préavis (16-2009), un montant de CHF 100'000.00 a été approuvé le 4 novembre 2009 par le Conseil communal pour financer une étude des besoins à moyen / long terme de cette portion de territoire colloqué actuellement en zone d'utilité publique englobant le collège et l'Eglise de Chamblandes, et en zone de moyenne densité comprenant les bâtiments communaux Ramuz 73 et Ramuz 73A. En février 2010, un mandat a été confié à un bureau d'urbanisme pour effectuer une étude préliminaire. Cette dernière a démontré le potentiel de densification importante du site, moyennant la démolition du bâtiment scolaire, dont la faible valeur architecturale et patrimoniale ne justifie pas la conservation. Parallèlement, le même bureau d'urbanisme s'est vu confier une étude pour évaluer la faisabilité d'un transfert des locaux scolaires sis à Chamblandes sur le site du collège Principal, qui pourrait largement les accueillir.

Le dernier projet intéresse la parcelle N° 1966 sise à l'av. de Bellevue 19. Il a pour but d'accueillir une extension de l'EMS " Nos Pénates " qui occupe cette propriété. En bref, le programme d'extension prévoit la création de 14 lits supplémentaires, qui viendraient s'ajouter aux 21 lits actuels, ainsi que divers locaux annexes nécessaires au bon fonctionnement de cet établissement (salle à manger, séjour, dépôts, etc.). Située en zone de villas, la parcelle concernée ne permet pas aujourd'hui la réalisation de ce programme. L'élaboration d'un plan de quartier résoudrait ces aspects et surtout conférerait à cette parcelle un statut d'utilité publique pour rendre conforme cet établissement existant depuis de nombreuses années. Il est actuellement au bénéfice d'un accord préliminaire du Service du développement territorial (SDT) qui est entré en matière sur l'élaboration d'un plan de quartier.

TOILETTAGE DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES CONSTRUCTIONS

Pour donner suite à la procédure d'examen préalable, le projet de révision partielle du Règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions a été soumis à l'enquête publique du 27 novembre 2010 au 3 janvier 2011. Trois oppositions et une intervention ont été enregistrées au cours de cette procédure. Un préavis au Conseil communal devrait être présenté dans le courant du 2e trimestre 2011.

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA MOBILITÉ DOUCE (CI-APRÈS SDMD)

En 2009, la Ville de Pully, par l'intermédiaire de sa Municipalité, a décidé de se doter d'un Schéma directeur de la mobilité douce. Le SDMD assurera un développement coordonné des aménagements piétons et cyclables sur l'ensemble du territoire communal. Ce document, élaboré tout au long de l'année 2010 et validé par la Municipalité en janvier 2011, a fait l'objet d'une concertation avec plusieurs groupes d'intérêts et associations actives dans le domaine de la mobilité douce.

PARC GUILLEMIN

Les aires de jeux du parc Guillemain, après avoir été vandalisées à 2 reprises, nécessitent une reconstruction totale. Afin d'offrir des jeux de qualité adaptés au site, une étude d'avant-projet a été confiée à un bureau d'architectes-paysagistes en juin 2010. Le concept propose d'intégrer la pataugeoire dans l'aménagement avec la suppression de la haie et l'implantation d'un " deck-banquette " permettant une vision sur le parc et le paysage. Les cheminements seront simplifiés et du gazon sera semé sur l'espace libre au Sud du bassin. Le projet propose également la création d'aires de jeux pour les enfants en bas âge et un nouvel espace ludique pour les enfants plus âgés (construction de structures utilisant le mur existant). Le projet définitif permettra la rédaction du préavis pour le crédit d'ouvrage. La réalisation de cet aménagement sera effective courant 2012.

JARDIN DU SOUVENIR

Les 2 sépultures cinéraires collectives existantes arrivent au terme de leurs capacités. Il est nécessaire de prévoir un espace pour accueillir les cendres des défunts et créer un lieu propice au recueillement et à la tranquillité. Dans cette optique, une parcelle du cimetière de Chamblandes a été désaffectée pour accueillir un nouveau jardin du souvenir. L'étude d'un avant-projet a été confiée à un bureau d'architectes paysagistes en mai 2010. Le concept d'aménagement propose deux stratégies : un " modelage de terrain " qui met le jardin en situation protégée sous forme de carré de gazon et un " mur écran " composé de deux ailes : l'une opaque en béton et l'autre végétalisée, délimitant l'espace de recueillement. Au pied de ce mur se trouvent les ouvertures pour accueillir les cendres. La réalisation de cet aménagement est prévue dans le courant de l'année 2012, sous réserve de l'adoption par le Conseil communal du préavis pour le crédit d'ouvrage.

AMÉNAGEMENTS URBAINS

AV. DE BELMONT – PL. CHANTEMERLE

La DUE a effectué le suivi du chantier de l'av. de Belmont qui a débuté en mars 2010 (préavis N°13-2009) en coordination avec la DTSl. Les travaux suivants ont été accomplis pour les aménagements extérieurs :

- pose d'une chambre technique et de tuyaux d'arrosage au Sud du parc Belmont ;
- abattage de 2 arbres pour les travaux de fouilles et d'aménagements sur le parking au Sud du parc Belmont ;
- réaménagement général du jardin du concierge à la suite des travaux de fouilles (collège de Chantemerle) ;
- pose des tuyaux d'arrosage sur la pl. Chantemerle ;
- élagage d'un chêne (à proximité des fouilles) et arrosage tout au long des travaux.

D'un point de vue administratif, une mise à l'enquête a été effectuée pour le repositionnement de la zone de gestion des déchets au Sud du parc de Belmont. Le chantier est en cours et les travaux d'aménagements extérieurs débiteront fin février 2011.

AV. DES CERISIERS

Le réaménagement de l'av. des Cerisiers prévoit la réfection des infrastructures routières, la sécurisation des cheminements et des traversées piétonnes et la réalisation d'un contresens cyclable. Aux endroits où la rue borde directement le fossé, un garde-corps avec une main courante en bois est prévu. Des bordures biaisées en granit sont proposées sur l'ensemble de l'avenue, séparant ainsi la chaussée de l'espace piéton. Le projet prévoit également une bande cyclable et le réaménagement du parking situé le long des voies CFF entre l'av. des Deux-Ponts et le ch. de Pierraz-Portay. Un arbre sera planté à l'angle Nord pour marquer la courbe. Le parking projeté aura une capacité totale de 13 places, soit 9 places pour les voitures et 4 pour les motos. La réalisation de cet aménagement sera effective courant 2012, sous réserve de l'adoption par le Conseil communal du préavis pour le crédit d'ouvrage.

AV. DE VILLARDIN

Les aménagements urbains et paysagers actuels dans le secteur de Villardin sont en inadéquation avec la hiérarchie du réseau routier. Le projet de réaménagement de surface vise à corriger cette situation par différentes interventions sur l'espace public. Du côté Est de l'av. de Villardin, les circulations piétonnes sont assurées par l'aménagement de trottoirs continus. Pour préserver et mettre en valeur l'alignement de tilleuls existants sur le trottoir, un traitement de la base des arbres est prévu. En vue des aménagements à venir, le ch. de Somais sera probablement modifié. Le projet prévoit une réduction de la largeur de la chaussée, l'implantation d'une zone de gestion des déchets et la création d'une zone verte. La réalisation de cet aménagement sera effective courant 2013, sous réserve de l'adoption par le Conseil communal du préavis pour le crédit d'ouvrage.

GIRATOIRE LAVAUX-ROCHES – PONT DE LA PANCHAUDE

Ce projet est lié et coordonné avec le développement du PPA " Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude ". Une étude paysagère et une étude routière ont été entreprises pour la requalification de l'espace public au droit du futur bâtiment (av. de Lavaux). L'étude routière a eu pour tâche de vérifier la pertinence d'un giratoire au droit du carrefour de l'av. de Lavaux et du ch. des Roches. En parallèle, le Pont de la Panchaude devrait être fermé à la circulation routière, ce tronçon pouvant être valorisé par de la mobilité douce et un aménagement paysager approprié. Il a été soumis à l'examen préalable et fera l'objet d'une procédure d'enquête publique le moment venu, puis, d'un préavis au Conseil communal.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

CONTACTS EXTERNES

L'année 2010 a permis de consolider les bons contacts entre la DUE et la population ou les mandataires, malgré les difficultés rencontrées en matière de " Police des constructions ".

La clarification de l'organigramme, le renfort des équipes, la simplification des procédures et l'instauration d'un état d'esprit tourné vers l'aide au projet portent leurs fruits. Les bureaux d'architectes, d'urbanistes ou d'ingénieurs apprécient cette collaboration.

RETARDS EN POLICE DES CONSTRUCTIONS

En 2010, d'importants retards dans la délivrance des autorisations de construire se sont accumulés. Suite à l'absence prolongée pour maternité d'une collaboratrice, la surcharge de travail a révélé l'extrême fragilité d'une si petite entité.

Pour remédier aux retards et assainir la situation, la Municipalité a créé une " task force " en recourant à des prestataires externes, payés par un important crédit supplémentaire approuvé par le Conseil communal.

Les bureaux privés étant très occupés en cette période, 5 personnes ont finalement pu aider et les retards ont été comblés fin 2010. Pour éviter que cette situation ne se reproduise, l'équipe a été augmentée de 1.2 ETP (2 personnes à 60 %).

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées en 2010 a connu une augmentation significative atteignant près de CHF 89 millions d'investissements (CHF 67 millions en 2009, CHF 50 millions en 2008). Prédominant toujours les demandes concernant des immeubles d'habitation en propriété par étages, des habitations individuelles et des petits bâtiments.

Le nombre de demandes d'autorisation de construire est resté constant, avec 146 dossiers déposés et 121 permis de construire délivrés. En revanche, le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête publique est en augmentation, puisqu'il s'est élevé à 75 (39 en 2009, 47 en 2008).

PROCÉDURE DE RECOURS

6 nouveaux recours contre des décisions municipales relevant de la police des constructions sont venus s'ajouter aux 2 recours encore pendant des années précédentes. Au cours de l'année, 3 causes ont été jugées par la Cour de droit administratif et public (CDAP), toutes ont été rejetées ou déclarées irrecevables et le bien-fondé des décisions prises par la Municipalité confirmé. Deux recours ont également été retirés. Au 1^{er} janvier 2011, trois causes restent en attente d'un verdict.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Comme chaque année, cet organe a contrôlé la sécurité sur les chantiers du bâtiment et du génie civil, dans son rayon d'activité s'étendant sur les communes de Pully et de Paudex. Ainsi 90 chantiers ont été visités à plusieurs reprises : 65 à Pully et 25 à Paudex. 75 d'entre eux l'ont été à l'occasion de travaux liés à la construction ou à la transformation de bâtiments, dont 15 en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, il a été procédé à l'inspection spécifique de 11 grues ou engins de levage et 22 échafaudages fixes ou mobiles.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

LE PRIEURÉ

Actuellement, le bâtiment communal sis à l'av. du Prieuré 2 est mal exploité malgré un potentiel considérable en termes de surfaces existantes et à aménager.

Agencé de façon plus rationnelle, il permettrait, par exemple, de regrouper plusieurs services sous un même toit ou encore d'envisager un guichet unique pour la population. Comme corollaire, les immeubles sis au Prieuré 1 et Samson Reymondin 1 pourraient être vendus. Autre corollaire, certaines fonctions actuellement logées ici devraient être déplacées.

En tout état de cause, le bâtiment a vieilli et devra faire l'objet à court terme d'importants travaux d'entretien (techniques du bâtiment, accessibilité, conformité et sécurité) représentant un coût important. Dès lors, une rénovation complète apparaît plus pertinente, englobant une valorisation d'ensemble des espaces inutilisés (combles, cour, sous-sol).

Un concours d'architecture serait probablement le meilleur moyen d'envisager cette transformation. Préalablement, un rapport historique a été réalisé par un historien de l'art. La prochaine étape consistera en un relevé complet et précis du site pris dans son ensemble. Parallèlement, l'administration cantonale des Monuments historiques sera consultée.

RÉFECTION DE LA PISCINE DU COLLÈGE DE L'ANNEXE-OUEST

La piscine couverte a fait l'objet d'une rénovation de grande envergure, à la fois technique et architecturale. Les interventions ont permis, d'une part, l'assainissement des bétons carbonatés, le remplacement des techniques vétustes par des installations énergétiquement performantes, ainsi que l'adaptation du bassin de natation à de nouveaux usages. D'autre part, la transformation des vestiaires a permis de clarifier le parcours des utilisateurs jusqu'à la halle de natation, mise en valeur par la simplification de sa volumétrie et l'ordonnement des équipements d'exploitation. Une attention particulière a été portée sur le choix des matériaux, des couleurs, des textures et de la lumière, ainsi que sur la conception de la signalétique, de manière à donner une identité cohérente à l'ensemble de la rénovation. Cette opération, entreprise de juillet 2009 à juillet 2010, a été particulièrement exigeante en raison d'importants travaux de démolition et de la réalisation d'un concept d'étanchéité couvert par une garantie décennale. L'ouvrage a été remis en service à la rentrée scolaire 2010.



REPLACEMENT DES STORES DU COLLÈGE PIERRE D'ARVEL

Le remplacement des stores du collège Pierre d'Arvel a été réalisé durant les vacances scolaires de l'été 2010, première étape des travaux d'entretien extraordinaire du patrimoine construit.

L'intervention a consisté à poser des stores à lamelles extérieurs apportant obscurcissement des salles de classe et protection solaire. La teinte gris aluminium a été choisie en concordance avec les teintes préexistantes des façades. Ces stores motorisés, situés en façade Sud, sont pilotés par l'intermédiaire d'une commande individuelle située dans chaque local et depuis un programmeur central permettant de gérer automatiquement l'ouverture de l'ensemble des stores en début de journée dans le but d'optimiser l'utilisation de la lumière naturelle.

RÉORGANISATION DU 2^{ÈME} ÉTAGE DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA DAMATAIRE

Plusieurs modifications ont été entreprises dans les locaux de la Damataire fin 2010, dans le but d'adapter les surfaces disponibles aux besoins actuels de l'Administration (DUE-DTSI).

La bibliothèque a été transformée en salle de conférence et les 2 espaces servant de cafétéria ont été regroupés. Ces nouveaux locaux, situés en cœur d'immeuble, ont été aménagés dans la continuité des caractéristiques d'origine du bâtiment. Néanmoins, la cafétéria se différencie volontairement des espaces de travail. La volumétrie du local, le puits de lumière existant, le nouvel éclairage, l'équipement et le revêtement de sol en ciment teinté sont autant de composantes architecturales qui visent à enrichir l'atmosphère du lieu, dévolu aux moments de pause et de convivialité des services ici réunis.

EXTENSION DU 1^{ER} ÉTAGE DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DU PRIEURÉ 1

Dans le cadre du développement des activités et des entités attachées au 1^{er} étage du bâtiment administratif du Prieuré 1, il est apparu opportun de transformer les locaux attenants de la Grand'Rue 3 et de les réunir après que la locataire ait résilié son bail.

Quelques cloisons ont été construites pour assurer une meilleure répartition des locaux et la nouvelle organisation interne des usagers. 45 m² ont ainsi été récupérés au profit des bureaux.

Conformément au programme établi, les travaux ont débuté à fin février pour être terminés à fin avril 2010.

DÉMOLITION DU PAVILLON DU COLLÈGE DE CHANTEMERLE

Le pavillon du collège de Chantemerle, bâtiment provisoire des années 1960, a dû être démoli.

À l'issue de l'hiver 2009, une importante flèche est apparue au niveau des chevrons de la toiture. L'expertise technique effectuée a confirmé qu'il n'y avait aucun danger à court terme pour les occupants fréquentant l'établissement. En revanche, les autres problèmes identifiés, dont les défauts du chauffage et la détection de traces d'amiante dans les plaques utilisées pour les façades, excluaient toute prolongation de vie du bâtiment.

Les travaux de démolition ont été réalisés durant les vacances scolaires de l'été 2010.

EPIQR, CONCEPT DE GESTION DE L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE IMMOBILIER

L'expertise technique systématique du patrimoine immobilier communal, avec l'outil de diagnostic EPIQR, se poursuit avec l'évaluation du collège des Monts-de-Pully.

Le logiciel EPIQR permet d'établir l'importance des dégradations d'un immeuble et de déterminer le coût estimatif de sa remise en état, en comparant des scénarios et en planifiant les investissements compte tenu du vieillissement des éléments du bâtiment.

INVENTAIRE AMIANTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'inventaire amiante des bâtiments communaux s'est poursuivi en 2010.

Au terme d'un travail d'investigations et de sondages sur le terrain, des rapports circonstanciés ont été déposés pour le collège des Monts-de-Pully, le bâtiment administratif et locatif de la Damataire 13, ainsi que le bâtiment locatif de la place de la Gare 2. Ils signalent de faibles quantités d'amiante dans certaines protections feu qui nécessitent cependant un assainissement à court ou moyen terme, notamment dans les chaufferies.

PAVILLON DU TENNIS-CLUB DE PULLY

Le pavillon du Tennis-Club de Pully (Club house) comporte des vestiaires, une cuisine et une salle. Il est dans un tel état de vétusté que sa démolition doit être envisagée prochainement.

Il ne peut être rénové, s'agissant d'une construction provisoire qui comporte des éléments en amiante. Une solution doit être trouvée rapidement pour le remplacer sans compromettre l'hypothétique édification d'un centre sportif définitif.

Un mandat a donc été attribué à un bureau d'architectes en vue de proposer un nouveau pavillon de sorte à ne pas priver le Tennis club d'une structure de base. La première phase d'étude réalisée par les architectes comporte une réflexion sur le programme et le site ainsi qu'un avant-projet sommaire de construction. Elle a été présentée au Conseiller municipal en charge, M. Reichen, ainsi qu'aux responsables du Tennis-Club. L'étude se poursuit en 2011.

ÉDICULES DU PORT

La qualité et la fonctionnalité des petits édifices présents au Quai Amédée Milliquet (2 kiosques de restauration légère) ne sont pas optimales pour l'activité de leurs exploitants et des utilisateurs.

De plus, ils péjorent l'attractivité de ce lieu fortement fréquenté révélant les qualités paysagères exceptionnelles du Lac Léman. La DUE a donc fait appel à un mandataire afin de concevoir 2 nouvelles constructions mieux intégrées au site.

Après une première phase d'étude préliminaire, le projet est maintenant dans une phase d'étude détaillée qui permettra de le chiffrer de manière précise en vue du préavis pour le crédit d'ouvrage.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER

La législation suisse en matière de protection contre le bruit impose un assainissement du bruit routier, dont l'objectif consiste à déterminer les mesures permettant d'abaisser les niveaux sonores en dessous des valeurs limites d'émission définies par l'art. 13 de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Cet assainissement doit être entrepris, d'une part, par le Canton pour les routes cantonales, hors traversée de localité, et, d'autre part, par les communes pour les routes cantonales en traversée de localité et pour les routes communales. Le délai fixé par la Confédération pour réaliser ces mesures d'assainissement est fixé au 31 mars 2018.

Un mandat d'étude pour l'établissement d'un dossier d'assainissement a donc été confié à un bureau spécialisé. La première phase de cette étude a établi une situation des niveaux sonores actuelle, la suite de la démarche consistant à définir un plan d'action proposant des mesures envisageables d'assainissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGENDA 21

Les 200 pays rassemblés sous l'égide de l'ONU à Cancun ont adopté un texte déclinant une série de mécanismes pour lutter contre le changement climatique. Ce texte prévoit notamment la création d'un Fonds vert pour aider les pays en développement. Cet accord, salué par l'écrasante majorité des délégations, débloque en partie une situation qui n'avait guère évolué depuis le fiasco de la conférence de Copenhague, il y a près d'un an.

En Suisse, le programme SuisseEnergie qui prend fin en 2010, a été renouvelé pour dix ans, avec en ligne de mire la société à 2'000 Watts qui correspond à une division par 3 de la consommation énergétique actuelle, d'ici environ 2100.

Cette année, bon nombre d'actions ont été réalisées et suivies dans le sens du développement durable par la Ville de Pully : la mise en place d'un plan de mobilité d'entreprise, l'introduction d'une taxe communale sur le droit du sol, l'adoption d'un Plan directeur de l'éclairage public, l'élaboration d'un Schéma directeur de la mobilité douce, ainsi que diverses études et manifestations.

JOURNÉE DU SOLEIL

Pour sa 4^{ème} édition à Pully, la Journée du soleil a une nouvelle fois remporté un vif succès auprès du public venu nombreux le vendredi 21 mai 2010 sur la place d'Obernai, devant la Maison Pulliérane.

Dans un cadre convivial et sous un soleil de printemps, cette manifestation a permis aux visiteurs de découvrir de nombreux articles à alimentation solaire et d'essayer des vélos électriques en collaboration avec NewRide.

SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Dans le cadre de la Semaine de la mobilité, la Municipalité a mis sur pied différentes activités et actions, le vendredi 17 septembre 2010 sur la place d'Obernai.

En collaboration avec NewRide, des professionnels de la branche ont mis à disposition du public leurs derniers modèles de vélos pour des essais sur route, alors que la Communauté vaudoise et le Canton ont offert une carte journalière Mobilis aux conducteurs désireux de l'échanger, le temps d'une journée, contre leur permis de conduire.

Le rallye de la mobilité, qui s'est adressé aussi bien aux juniors qu'aux seniors et auquel les écoles ont également été conviées, a connu un franc succès. Cette balade à pied entre le centre historique de Pully et le bord du Lac, entrecoupée de questions sur la mobilité, l'environnement et l'histoire locale, a été l'occasion pour les participants de (re)découvrir plusieurs lieux emblématiques de Pully.

Enfin, un triptyque et deux caissettes à journaux (l'une remplie de suppléments " 24Heures " présentant le programme de la Semaine de la mobilité, l'autre de brochures explicatives sur les Axes forts) ont été installés sur la place devant la Maison Pulliérane et y sont restés durant toute la manifestation.

PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

Le plan de mobilité d'entreprise de l'Administration communale est entré en vigueur à fin mars 2010.

Les mesures principales sont : l'introduction d'un loyer pour les places de stationnement, l'encouragement à l'utilisation des transports publics par le versement de subsides, la mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements professionnels, ainsi que la mise en place de Mobility CarSharing.

CITÉ DE L'ÉNERGIE

Lors de la visite annuelle de " SuisseEnergie pour les communes ", la politique énergétique communale de la Ville de Pully, membre de l'Association Cité de l'énergie, a été réévaluée.

Cette année encore, bon nombre d'actions ont été envisagées, réalisées et suivies dans le sens d'une démarche en vue de l'obtention du Label Cité de l'énergie, quand bien même la Ville de Pully ne s'est pas encore engagée formellement.

NEWRIDE

Lancé sous l'impulsion de SuisseEnergie, NewRide a pour objectif d'inciter les municipalités à promouvoir et soutenir l'introduction des deux-roues électriques sur le marché suisse actuellement en pleine expansion.

A Pully, 2 expositions ont été organisées lors de la Journée du soleil et de la Semaine de la mobilité. La Municipalité a également décidé de poursuivre son engagement pour la mobilité douce en octroyant pour la deuxième année consécutive une subvention communale de CHF 300.00 pour l'acquisition d'un vélo électrique par un Pullièran.

BIKE TO WORK

Dans le cadre de l'action " A vélo au boulot ", plus de 51'000 personnes se sont rendues sur leur lieu de travail à vélo en juin 2010. Le personnel de l'Administration communale a également pris part à cette action nationale de Pro vélo suisse promouvant santé, écologie et convivialité.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME

Cette Commission, placée sous la présidence de M. G. Mieli, Conseiller communal, a siégé à 2 reprises :

- Le 3 mai, pour examiner le préavis N° 5-2010 " Pully 2020-Développement de la Ville de Pully " et examiner la motion de M. le Conseiller M. Aguet du 11 février 2009 " pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement attractif " ;
- Le 15 novembre, pour prendre connaissance de l'évolution de différents projets en cours.

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Cette Commission, placée sous la présidence de M. G. Reichen, Conseiller municipal, a siégé pour examiner et donner son avis sur un projet immobilier.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Cette Commission, placée sous la présidence de Mme la Conseillère L. Vasserot, s'est réunie à 20 reprises pour examiner 82 demandes d'autorisations de construire (53 en 2009) et donner son avis sur la délivrance de 11 permis d'habiter. Elle a également procédé à la visite de 21 réalisations nécessitant des interventions complémentaires en vue de l'octroi du permis d'habiter définitif. De surcroît, elle a été interpellée à 12 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus à satisfaction.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le personnel de Parcs et Promenades s'élève actuellement à 13 personnes et 3 apprentis. Il a pu compter sur l'aide de 7 demandeurs d'emploi, auxiliaires et stagiaires totalisant près de 4'700 heures de travail. Parcs et promenades s'est investi, en partenariat avec le secteur privé, dans de nombreux travaux paysagers et de tailles d'arbres, principalement dans les secteurs du Village, du Port et du Centre sportif de Rochettaz.

Les incivilités et le vandalisme restent préoccupants, avec 7 cas répertoriés, ainsi que plusieurs interventions dans le secteur du Pré-de-la-Tour et du collège Arnold-Reymond (réparation des barrières endommagées et ramassage de détritrus).

Les procédures d'abattage ou d'élagage d'arbres sont en diminution par rapport à 2009 (58 dossiers pour 98 arbres).

D'autre part, comme chaque année, Parcs et Promenades a également prêté son concours pour égayer, par des arrangements floraux, de nombreuses manifestations officielles (28), qui ponctuent la vie associative, sportive et culturelle de Pully.

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Plusieurs projets ont été mis en œuvre en vue d'améliorer l'usage de certains lieux fort fréquentés. Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un drainage sur le terrain de football du collège des Alpes ;
- la création d'un jardin de plantes grimpantes au Port de Pully, 60 carrés de 2 m², dans le cadre du travail pratique individuel de l'apprenti de 2^e année en floriculture ;
- la réhabilitation de l'installation technique de la pataugeoire du parc Guillemin.

Le renouvellement du patrimoine arboricole communal s'est poursuivi avec la plantation de 19 nouveaux arbres, notamment au collège de Mallieu, aux abords du collège Arnold-Reymond et au parc des Daillettes.

La problématique des plantes envahissantes a été suivie de près.

Parcs et Promenades est intervenu également pour lutter contre les chenilles processionnaires dans différents secteurs du territoire communal, notamment Rochettaz et Mallieu.

Sur le front de la lutte contre le feu bactérien, il a été procédé aux contrôles officiels des parcelles attenantes au foyer découvert et éradiqué en 2009, ainsi qu'à l'éradication d'un arbuste atteint au ch. de Fontanettaz.

Une aide fort appréciée a également été apportée aux vendanges du vignoble communal, au déneigement des routes et des trottoirs, à la mise en place de sapins de Noël, au ramassage des feuilles mortes en bordure des chaussées, et à des travaux pour les autres directions.

Les collaborateurs ont consacré environ 2'400 heures (1'600 en 2009) à l'exécution de ces prestations.

CIMETIÈRES

Suivant les instructions de la police municipale, le personnel a procédé à la désaffectation des tombes, caveaux et concessions venus à échéance au cimetière de Chamblandes (72).

Il a également accompli les tâches d'accompagnement qui ont permis aux familles en deuil de conduire 133 personnes (131 en 2009) à leur dernière demeure.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE RENNIER 44

En mars, une partie du personnel a effectué des travaux de création d'une place de culture.

Plantes cultivées

| | |
|--|--------|
| Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales) dont 13'050 jeunes plantes achetées | 27'150 |
| Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 17'300 jeunes plantes et 32'650 bulbes achetés | 53'900 |
| Plantes pour fleurs coupées | 6'900 |
| Plantes diverses pour décorations et manifestations dont 700 chrysanthèmes pour les décorations d'automne | 2'950 |
| Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont et Crissier) | 8'700 |

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES

MESSAGE DE LA MUNICIPALE

Si l'année 2009 a été une année de réorganisation du Service, l'année 2010 a été celle de réalisations importantes !

Ouverture de 20 places à la garderie du Coteau, extension de 24 places à l'UAPE " Les Copains d'abord ", nouvelle structure de soutien pour l'organisation de la mise en place par les familles des lignes Pédibus et inauguration d'une nouvelle ligne, extension de respectivement 20 places et 12 places au sein des réfectoires de Jules Loth et Fontanettaz.

2010 a permis d'accueillir 100 enfants de plus et nous en sommes très heureux. Une fois de plus, l'objectif a été atteint grâce à la participation active de plusieurs services, ainsi que celle de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après Fondation).

La DJAS s'est également longuement investie avec ses partenaires du Réseau d'accueil de la petite enfance, dans l'étude des tarifs pratiqués aux familles, et ce, malgré le fait qu'il ressort clairement d'une étude comparative sur la politique tarifaire des réseaux d'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud, réalisée par l'IDEHAP (Institut des Hautes Etudes en Administration Publique), que les tarifs pratiqués par notre Réseau sont parmi les plus bas. Une décision inhérente à l'octroi d'un rabais supplémentaire pour les familles devrait être prise dans les premiers mois de l'année 2011.

De plus, sous l'égide de la DJAS, un groupe de travail composé d'une émanation des communes partenaires a été constitué. Son but est de mener une réflexion sur la mise à jour des conventions, réglant le calcul des coûts et la facturation entre les communes de l'arrondissement scolaire de Pully-Lavaux, en prévision du futur changement de la Loi scolaire et du processus d'harmonisation scolaire HarmoS. Dès l'approbation des propositions faites par Pully à l'ensemble des syndicats, ce groupe s'attellera à la composition du futur arrondissement scolaire, à son Conseil d'établissement, ainsi qu'à une convention intercommunale, voire une association.

Enfin, nous sommes très satisfaits de l'évolution de l'Ecole de Musique, par l'impulsion dynamique qui lui est donnée au travers de son Président et de son Directeur, de même que par sa Commission musicale. Malgré toutes les incertitudes liées à la nouvelle Loi cantonale à venir, notre Ecole, à laquelle les communes de Belmont et de Paudex sont associées, prépare son avenir en se fixant des objectifs à atteindre telle la création d'un orchestre avec la collaboration de musiciens d'autres communes.

De nombreux défis nous attendent. Le parascolaire et les conséquences inhérentes à la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire en font partie.

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

AIDE SOCIALE DIRECTE

La DJAS intervient, par des aides ponctuelles, en faveur des Pulliérans et Pulliérannes se trouvant dans une situation financière très précaire. Cette année, les demandes ont été en nette diminution. Seuls 11 dossiers ont été traités et un montant total de CHF 4'678.20 a été alloué (CHF 8'060.55 en 2009). Une partie de cette aide est remboursée par acomptes dès le mois suivant son octroi.

AIDE COMMUNALE AU LOGEMENT POUR BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS

COMPLÉMENTAIRES AVS/AI

127 personnes (119 en 2009) ont bénéficié d'une aide de CHF 80.00 ou CHF 110.00 par mois pour un montant total de CHF 127'800.00 (CHF 126'290.00 en 2009). 9 demandes d'aides ont été refusées durant l'année (10 en 2009). Cette aide communale complémentaire existe depuis plus de 40 ans en raison du manque de logements sociaux et représente une aide au logement dans un contexte de loyers élevés à Pully.

ASSISTANCE JUDICIAIRE CANTONALE

Les demandes d'assistance judiciaire pour les procès civils ont augmenté d'environ 25 % par rapport à 2009 ; la DJAS a mené 57 enquêtes de situations financières et familiales avant de délivrer aux requérants le document requis par la procédure (Déclaration de fortune).

APPARTEMENTS PL. NEUVE 4

La Ville de Pully dispose de 5 appartements de 1½ pièce et de 9 appartements de 2½ pièces, destinés aux personnes âgées à faible revenu. En 2010, un seul changement de locataire est intervenu. La pénurie de ce type de logement est récurrente et les demandes augmentent régulièrement (12 personnes seules et 5 couples se sont inscrits, soit 75 personnes seules et 19 couples en attente).

FRAIS DENTAIRES

Des aides pour un total de CHF 2'726.45 ont été octroyées à 6 familles dont les enfants en âge de scolarité obligatoire nécessitaient un traitement dentaire ou orthodontique. 6 demandes ont été refusées, conformément au règlement et au barème des revenus en vigueur.

AIDE AU TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Une forte augmentation des bénéficiaires résulte de l'élargissement, depuis 2007, de l'accès à cette aide aux personnes souffrant d'un handicap plus léger. Sur 33 personnes bénéficiant de bons " Transport Handicap Vaud " (ci-après THV), 15 ont effectué 385 courses (107 courses de plus qu'en 2009). En parallèle, les bons de transports Transport " Mobilité Réduite " Lausanne (ci-après TMRL) ont permis à 77 personnes, sur 105 bénéficiaires, d'effectuer 3'115 courses (572 courses de plus qu'en 2009). La participation de la Ville de Pully se monte à CHF 62'287.20 (CHF 8'456.20 de plus qu'en 2009, soit 51 % d'augmentation pour THV et 7.7 % pour TMRL).

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

SITUATION DES ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL

Au 31 décembre 2010, la structure de l'accueil familial de jour (ci-après AFJ) comptait 32 Accueillantes en milieu familial (ci-après AMF), dont 2 en pause et 3 en congé maternité.

| | 2010 | 2009 |
|---------------------------|--------|--------|
| Nombre d'AMF agréées | 32 | 27 |
| Nombre d'heures d'accueil | 80'497 | 67'432 |

Une campagne intensive de recrutement a été effectuée en juin 2010, sous forme de lettre d'information, de papillons, d'affiches et d'annonce dans la presse.

Cette année, malgré les 3 AMF en congé maternité, une solution de dépannage a été trouvée pour chaque enfant. Le taux de rotation important des AMF (44 %) génère un travail conséquent pour la coordinatrice, certaines d'entre elles ne restant pas plus de 2 ans. Les facteurs évoqués lors d'arrêt d'activité sont l'envie de travailler à l'extérieur (rémunération régulière, activité gratifiante) et les difficultés rencontrées avec les enfants accueillis et leurs parents.

L'AMF, au bénéfice d'une autorisation provisoire, n'accueille en principe qu'un ou deux enfants simultanément. Après un an de pratique et en possession de l'attestation du cours de base, organisé par la Communauté d'intérêt d'accueil familial de jour (CIAFJ), elle peut accueillir 5 enfants, si elle remplit les conditions d'accueil fixées par la Loi sur l'accueil de jour (ci-après LAJE). En parallèle, la structure AFJ organise une animation/formation continue qui rencontre un grand succès. Mme M. Brunner, psychologue et membre de l'Académie Romande Coaching, a animé des soirées d'analyse de pratique et M. M. Lambert, Conseiller municipal, a animé le cours " Urgences chez les petits enfants ".

LISTE D'ATTENTE ET PLACEMENTS

A fin 2010, 46 enfants étaient en liste d'attente, 70 % des demandes concernant des bébés. Les $\frac{2}{3}$ des AMF accueillent 1 bébé mais difficilement 2 en même temps, en raison de la responsabilité leur incombant et la difficulté de concilier le rythme de chaque enfant. Le manque d'espace chez l'AMF et le matériel adéquat sont également des éléments qui la freinent dans l'accueil des enfants durant leur 1^{re} année de vie. Les demandes sont prises en compte 6 à 8 mois avant le début de l'accueil.

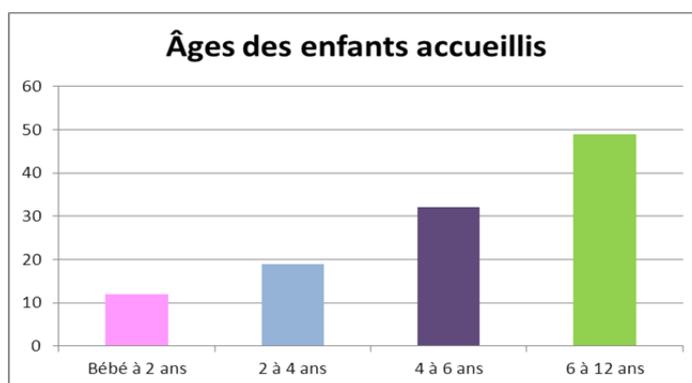
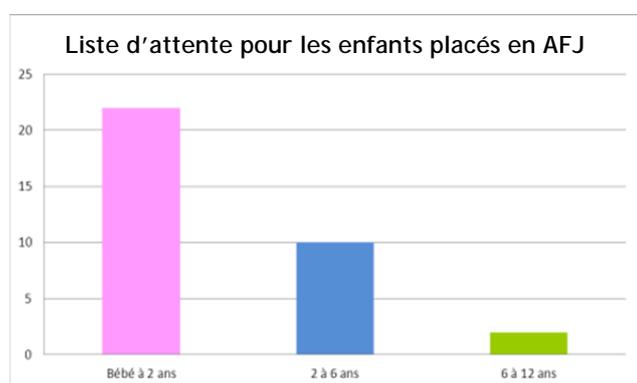
En principe, la priorité est donnée aux familles dont les 2 parents exercent une activité professionnelle, aux familles monoparentales, aux personnes en recherche d'emploi et aux urgences.

En 2010, 194 enfants ont été placés en AMF. Au 31 décembre, le chiffre arrêté est de 125 enfants (140 en 2009).

| Nombre d'heures d'accueil des enfants | | Nombre d'AMF agréées | |
|---------------------------------------|---------------|----------------------|------------|
| Lieu d'accueil | Nbre d'heures | Lieu de domicile | Nbre d'AMF |
| Pully | 46'789 | Pully | 18 |
| Paudex | 2'606 | Paudex | 2 |
| Lutry, La Croix | 20'651 | Lutry, La Croix | 8 |
| Belmont | 10'451 | Belmont | 3 |
| Total heures d'accueil | 80'497 | Total AMF | 31 |

LA STRUCTURE AFJ

En 2010, l'organisation de l'AFJ est restée stable. Une adresse email "générique" a été créée :



accueilfamilial@pully.ch.

Lors de tout placement, une convention d'accueil est signée entre l'AMF et les parents placeurs, en présence de la coordinatrice, précisant notamment les jours et les horaires à respecter. Cet échange permet également de vérifier le nombre d'enfants accueillis à la journée et l'organisation de l'AMF. Plusieurs AMF ont subi un manque à gagner en raison des vacances qui n'ont pas été prises aux mêmes moments. Depuis cette année, elles bénéficient également des PERSAVANTAGES, comme le personnel auxiliaire, ainsi que de l'accès gratuit à la ludothèque. De plus, en fin d'année, un journal informatif leur est adressé et un souper est organisé à leur intention.

LES PROJETS 2011

Le logo " AFJ " est en cours de finalisation. Les données contenues sur le site Internet de la Ville de Pully ont été étayées.

La gestion de la structure AFJ a besoin d'être informatisée. Ce nouvel outil permettra une gestion centralisée de la liste d'attente, des disponibilités des AMF, du placement des enfants et contiendra les informations relatives aux parents et aux AMF, avec journal et planning des enfants accueillis. De plus, il permettra le traitement des différentes statistiques, des salaires des AMF et de la facturation, avec un fichier d'adresses unique.

Afin d'accroître l'offre de places d'accueil, un rapprochement éventuel entre l'AFJ de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (ci-après PPBL) et celui de Lavaux (ARAJEL) est à l'étude. Une nouvelle tarification pour l'AFJ devrait voir le jour, afin d'être en harmonie avec les tarifs pratiqués au sein du Réseau d'accueil.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

ADMINISTRATION SCOLAIRE COMMUNALE

La DJAS assure les tâches communales relatives aux élèves, selon les obligations légales et organise les activités en dehors du temps scolaire, ainsi que certaines activités de jeunesse bénéficiant de subsides communaux.

GESTION DES EFFECTIFS ET COORDONNÉES DES ÉLÈVES

Le suivi des effectifs scolaires et des domiciles, nécessaire aux tâches liées à la scolarité, notamment aux visites dentaires, à la gestion des études surveillées, aux transports et au contrôle de scolarisation, demande la tenue à jour de fichiers informatiques des 2'300 élèves du primaire et du secondaire, fichiers transmis par le répondant informatique des établissements scolaires.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

En 2010, 86 déclarations d'accident ont été établies et traitées (29 en primaire, 57 en secondaire), contre 90 en 2009 et 89 en 2008. Ces dernières concernaient des accidents survenus durant les horaires scolaires (gymnastique/piscine : 44, intérieurs des bâtiments : 8, préaux : 18, chemin de l'école : 1, plein air et course : 2, semaines hors-cadre : 0, camps et Mosses : 13).

Suite à de nouvelles dispositions générales et cantonales pour les Ecoles vaudoises, une nouvelle police d'assurance accident complémentaire, signée aux mêmes conditions, est entrée en vigueur avec une réduction conséquente du coût des primes à charge de la Commune.

LOCAUX - MOBILIER - ÉQUIPEMENT

Depuis 2008, la DJAS tient le relevé de l'état général du mobilier scolaire dans les 180 salles de classes et locaux des 11 collèges, pour en planifier le renouvellement à long terme. Ainsi, depuis 2008, le mobilier d'environ 4 classes par année est complètement remplacé en plus de l'entretien courant.

Pour le secondaire, le mobilier d'une classe a été remplacé, ainsi que certains casiers-vestiaires. D'autre part, pour les installations et l'équipement des salles de gymnastique, catégorie prioritaire, ce sont près de CHF 30'000.00, soit 30 % de l'ensemble du budget du mobilier, qui ont été consacrés à des remplacements urgents, ceci également dans la perspective de Gymnastrada 2011.

Les réparations de première nécessité, ainsi que la maintenance des installations scolaires, ont été assurées, en conformité avec le budget d'entretien. L'entretien courant et la collaboration très active et vigilante des concierges et collaborateurs de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Les dégâts dus au vandalisme demeurent un problème persistant, malgré la prévention assurée par l'ensemble du personnel des collèges et des réfectoires. Avec leur collaboration, ces coûts sont reportés, autant que possible, à la charge des assurances ou des responsables lorsqu'ils ont pu être identifiés.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le service mixte de bus et de taxibus, desservant les Monts-de-Pully, a véhiculé quotidiennement 5-8 élèves du primaire vers et depuis les collèges de Chantemerle et Fontanettaz. S'y sont ajoutés 12 élèves du quartier de Fontanettaz enclassés au collège de Chantemerle.

7 élèves du secondaire, domiciliés aux Monts-de-Pully, bénéficient depuis 2009 du remboursement de leur abonnement de bus ainsi que d'une indemnité pour les suppléments à verser au taxibus.

Quelques problèmes, liés à la ponctualité et au respect des horaires, ont été résolus grâce à des séances de coordination entre les parents, les directions des transporteurs concernés et la DJAS.

Le bus scolaire de la Commune a assuré les transports entre collèges pour les leçons de gymnastique et de natation pour Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz, de même que pour les transferts vers l'école à la montagne des 5^e et 6^e aux Mosses, les lundis et vendredis durant 17 semaines.

Suite à la démolition du pavillon de Chantemerle, 3 classes ont dû être déplacées. Une participation exceptionnelle aux frais de bus a été octroyée aux enfants concernés.

Selon la réglementation cantonale, les frais de transport et de repas des élèves, déplacés dans d'autres établissements afin d'y effectuer une 10^e année de raccordement (RAC) ou un cursus Sports / Musique-et-Etudes, sont à la charge de la Commune. 18 enfants ont bénéficié de cette subvention pour un montant de CHF 13'000.00.

Les coûts de transport, annoncés préalablement en augmentation en raison de la nouvelle législation fédérale et de sécurité, ont cependant pu être maintenus à leur niveau de 2009 en renégociant les contrats existants et en rationalisant leur planification. Les études de globalisation des transports scolaires se poursuivent actuellement pour en optimiser la gestion et en limiter les coûts, mais s'avèrent difficiles vu la rareté de l'offre sur le marché.

SERVICE PSYCHO-PÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service, dépendant de l'Office cantonal psycho-pédagogique et logopédiste (PPLS), a été rattaché à un centre régional dont la " plateforme " administrative est localisée depuis 2004 à Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liées à cette infrastructure.

En contrepartie et depuis le 1^{er} janvier 2004, seuls les coûts des locaux et du mobilier restent à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully.

SERVICE MÉDICAL

Dans le contexte du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent une part de l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Office des écoles en santé (ci-après ODES). Ils peuvent être appelés à examiner un ou une élève sur demande. Ils sont rémunérés à l'heure, par les Municipalités qui les engagent, selon un barème établi par le Département de la santé.

Les rapports annuels détaillés de la santé scolaire, établis par les infirmières primaire et secondaire, sont remis à la DJAS en fin d'année scolaire. L'intervention de la Commune se limite à l'engagement des médecins, au règlement de leurs honoraires et à l'équipement adéquat des locaux.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires prescrits par le Canton et réalisés par les 4 dentistes scolaires de Pully et Paudex se sont déroulés en fin d'année. La totalité des élèves du secondaire, ainsi que les classes enfantines et primaires de la Ville de Pully, uniquement, ont bénéficié de ces contrôles, soit 2'000 enfants et 101 classes. Sur l'ensemble des enfants dépistés, 60,46 % ne présentaient ni carie, ni obturation, contre 54.6 % en 2008 -2009. Les coûts, à hauteur de CHF 28'000.00 par année, sont à la charge de la Commune. De plus, quelques 750 enfants des classes enfantines et primaires de Pully ont bénéficié de l'intervention d'une enseignante en hygiène dentaire, prestation entièrement à la charge de la Commune.

ANIMATION ET PRÉVENTION " SANTÉ "

La Ville de Pully participe, à concurrence de CHF 14'000.00 par année, aux programmes des établissements scolaires et de l'ODES en matière d'animation et prévention. En 2010, ceux-ci ont contribué à sensibiliser les enfants à des problématiques telles que l'alimentation avec l'action " Pommes à la récré ", la violence, les dépendances ou le Sida. Dans le même domaine, la Ville de Pully rembourse l'intégralité du salaire de la personne (employée à 80 %) détachée par la Fondation auprès des établissements scolaires primaires et secondaires pour une animation théâtrale éducative et préventive.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par Mme J. Jan, compte 1'028 élèves, soit 53 classes réparties dans les collèges des 3 communes (CIN : 16 classes enfantines, CYP1 : 16 classes de 1^{ère} et 2^e année (dont 1 classe semi-enfantine), CYP2 : 19 classes de 3^e et 4^e, DEP : 1 classe de développement primaire, COES : 1 classe d'enseignement spécialisé).

CLASSE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Depuis 2009, l'organisation des transports et de sa gestion financière ont été transférées aux établissements scolaires primaires et au Service de l'enseignement spécialisé (ci-après SESAF), la Commune n'assurant plus que la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer au SESAF.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAU

Cet établissement, dirigé par M. J.-M. Corbaz, directeur, accueille 1'244 élèves répartis en 62 classes :

| | | |
|-------------------------|----------------------------------|------------|
| • 5 ^e degré | 10 classes | 201 élèves |
| • 6 ^e degré | 10 classes | 186 élèves |
| • 7 ^e degré | 14 classes (8 VSB, 3 VSG, 3 VSO) | 293 élèves |
| • 8 ^e degré | 13 classes (7 VSB, 3 VSG, 3 VSO) | 268 élèves |
| • 9 ^e degré | 14 classes (8 VSB, 3 VSG, 3 VSO) | 284 élèves |
| • Classe " Ressources " | 1 classe | 12 élèves |

La répartition structurelle des 1'244 élèves est de 31 % en cycle de transition (CYT), 10 % en voie secondaire à options (VSO), 16 % en voie secondaire générale (VSG) et 43 % en voie secondaire baccalauréat (VSB).

| Provenance des élèves | | | | | |
|-----------------------|-----|-----------|----|---------------|---|
| Pully | 729 | Grandvaux | 31 | Chexbres | 4 |
| Belmont | 213 | Villette | 12 | Riex | 4 |
| Lutry | 159 | Epresses | 4 | Palézieux | 1 |
| Paudex | 53 | Lausanne | 5 | Oron-la-Ville | 1 |
| Cully | 23 | Puidoux | 4 | Prilly | 1 |

GRUPE DE TRAVAIL " COÛT DE L'ÉLÈVE "

Depuis 1985-86, les échanges d'élèves de l'arrondissement scolaire de Pully-Lavaux font l'objet de conventions entre les communes de domicile, réglant le calcul des coûts et la facturation. Sous l'égide de la DJAS, un groupe de travail a été constitué afin de mener une réflexion sur la mise à jour des dites conventions. Le but était de trouver un nouveau mode de calcul pour la refacturation du coût de l'élève, en prévision notamment du futur changement de la Loi scolaire et du processus d'harmonisation scolaire HarmoS. En juin 2010, lors d'une séance réunissant les syndicats de l'arrondissement, le principe d'un montant forfaitaire intermédiaire de CHF 3'200.00 par élève a été admis pour les facturations de 2010 et 2011.

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Le Canton, par le biais de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), a mis en consultation auprès des communes un avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire. Après examen minutieux dudit avant-projet, la DJAS a émis un certain nombre de remarques et de commentaires aux autorités compétentes.

COURS FACULTATIFS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

Cours facultatifs de l'année scolaire 2010-2011 :

- Atelier-chanson Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua 100 participants
- Photographie M. S. Kroug 50 participants

Ces cours sont entièrement financés par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prend à sa charge que quelques frais liés aux représentations publiques de l'Atelier-chanson.

L'Atelier-chanson donne 4 concerts chaque mois de mai au Théâtre de l'Octogone devant une salle comble de 450 personnes. Ces interprètes, âgés de 12 à 16 ans, se produisent également durant les cérémonies de promotions à fin juin-début juillet. Dans son édition de décembre 2010, le journal des Retraites Populaires " Bella vita " a publié un article sur l'Atelier-chanson dans son dossier " à la conquête des chœurs ". Cet article dénommé " Success story à l'Octogone " fait l'éloge de ce cours facultatif.

Le sport scolaire facultatif continue à avoir du succès auprès des élèves. Toutefois, force est de constater une tendance confirmée à trouver difficilement des enseignants. Les salaires des moniteurs du sport facultatif sont payés par la Commune, mais remboursés à raison de 80-90 % par le Canton.

Cours organisés en 2009-2010 et nombre de participants :

| | | | |
|-----------------------------|----|-----------------------|----|
| Natation synchronisée 4-6 | 20 | Vô-Vietnam | 18 |
| Natation synchronisée 5-9 | 34 | Basketball 5-6 | 32 |
| Basketball mixte 7-9 | 15 | Unihockey | 15 |
| Volleyball 8-9 | 15 | Agrès | 36 |
| " Je lance, j'attrape " 3-4 | 18 | Natation débutant | 20 |
| Course à pied 4-6 | 17 | Football | 14 |
| Futsal 8-9 | 18 | Relaxation - Yoga 7-9 | 13 |
| Football féminin | 12 | Break Dance 5-9 | 18 |
| Aérobic | 12 | | |

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces 2 manifestations ont été organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune, avec une participation du Canton à hauteur de 50 %. Les prix décernés chaque année par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par un fonds communal dit " Rentier des Ecoles " et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

48 classes sur 53 du primaire (907 élèves sur 1'020) ont fait appel à des subsides communaux et sont partis en course d'école, pour un coût moyen de CHF 9.50 par élève. Des tickets de bus collectifs TL ont été délivrés par la DJAS à 1'611 enfants et 136 accompagnants, incluant pour $\frac{2}{3}$ environ les déplacements " spéciaux " pour les spectacles, visites de musées, piscine, etc.

VOYAGES HORS-CADRE

Des subsides communaux sont octroyés pour les voyages hors-cadre des élèves du secondaire :

- 13 classes de 7^e (264 élèves) en camps de ski, subvention de CHF 70.00 par élève (environ $\frac{1}{4}$ par la Commune et $\frac{3}{4}$ par les parents). Les subsides Jeunesse & Sports viennent en déduction des frais globaux.
- 3 classes de 8^e VSO (55 élèves) et 3 classes de 8^e VSB (échanges linguistiques avec l'Allemagne). Une participation communale a été octroyée uniquement pour les frais de réception des visiteurs allemands.
- 15 classes de 9^e année (325 élèves) en voyage de fin d'études, subvention de CHF 110.00 par élève ($\frac{1}{4}$ par la Commune et $\frac{3}{4}$ par les parents).

SPECTACLES ET CULTURE

Depuis 2006, les spectacles présentés à toutes les classes du primaire, sont subventionnés à 100 % par la Commune jusqu'à concurrence du budget autorisé de CHF 11'000.00. En outre, dans le cadre du festival Pully Lavaux au cœur du Québec, un spectacle supplémentaire a été offert aux élèves de 4^e, 5^e et 6^e années.

Une cinquantaine de classes du secondaire ont assisté à des représentations de théâtre et d'opéra, les subsides communaux s'élevant généralement à 50 % du prix des places (CHF 12'600.00 en 2010), le solde étant demandé aux participants.

CARREFOUR-CHANSONS

Les 4, 5 et 6 mai 2010 a eu lieu, à l'Octogone, le traditionnel et annuel Carrefour-Chansons. Ce spectacle musical, basé sur le thème " Juke-box ", a été interprété par 11 classes (environ 200 élèves).

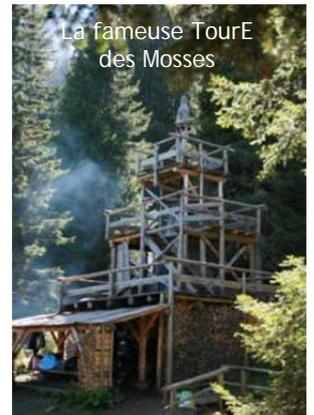
Comme chaque année, l'organisation musicale a été réalisée par MM. F. Di Donato et B. Klaus, en collaboration avec leurs collègues enseignants de musique en secondaire, sur une mise en scène de M. M. Giaucque, animateur de théâtre des écoles de Pully. Ce spectacle annuel est financé par la Commune, les établissements scolaires mettant à contribution maîtres, maîtresses et enfants. Les 3 représentations, offertes gratuitement aux parents et à la population, ont rencontré le succès habituel, tant sur scène que dans la salle.

ÉCOLE À LA MONTAGNE ET SEMAINES DE SKI AUX MOSSES

Durant 28 semaines, 19 classes de 4^e et 5^e années (334 élèves), soit 1'336 nuitées, ont participé à une semaine d'école à la montagne ou de ski. En hiver 2010, ce sont 11 classes de 6^e année (222 élèves), soit 888 nuitées, qui sont parties en semaine de ski.

La mise à disposition des locaux et du personnel des Mosses, ainsi que les subsides communaux, permettent de maintenir la participation financière des parents à CHF 130.00 par semaine. Ces semaines représentent la plus grande partie de l'activité du home-école durant l'année. Elles entrent dans les périodes de scolarité obligatoire, pour des activités "recommandées" par le Canton et sont donc planifiées par les établissements scolaires, avec le soutien logistique de la DJAS. Grâce à la formation des responsables, les subsides cantonaux Jeunesse & Sports ont quasiment triplés depuis 2009 et se montent à CHF 27'800.00 en 2010.

Pour fêter les 30 ans de carrière et le départ à la retraite de M. F. Pasquier, une fête a été organisée le 4 septembre. C'est dans un esprit de franche camaraderie et en toute simplicité que M. F. Pasquier a accueilli la DJAS à la fameuse "TourE" des Mosses. La Direction du home-école des Mosses a été reprise par M. A. Deslex, déjà connu et apprécié des élèves ces dernières années. Après estimation de son travail en qualité d'adjoint, il a été nommé responsable de cette structure.



PRESTATIONS PARASCOLAIRES

COLONIES ET CAMPS DE VACANCES

La DJAS a entièrement organisé et veillé au bon déroulement des camps de vacances et des colonies d'été.

Colonies des Monts-de-Pully

25 enfants de Pully, dont 1 invité d'Obernai (5 à 10 ans) ont été reçus du 5 au 17 juillet au chalet communal du Bois-du-Moulin. Le séjour du 26 juillet au 7 août, n'a pas pu avoir lieu, faute d'inscriptions suffisantes. Les 6 enfants inscrits à ce séjour ont pu être accueillis aux Mosses.

Colonies des Mosses

2 colonies d'été ont été organisées et ont affiché complet, avec 36 enfants (10 à 16 ans), pour le séjour du 5 au 17 juillet, et avec 39 enfants (10-16 ans), dont 2 enfants d'Obernai invités par la Municipalité, pour le séjour du 26 juillet au 7 août.

Camps de vacances des Mosses

- Camp de ski des relâches du 8 au 12 février : 36 enfants (9 - 13 ans)
- Camp d'automne du 25 au 29 octobre : 38 enfants (10 - 16 ans)

Au total, ce sont ainsi 171 enfants de Pully qui ont bénéficié, durant 49 jours de leurs vacances 2010, de ces prestations communales, ces camps étant toujours largement subventionnés malgré l'adaptation des prix. Afin de maintenir leur caractère social, des aides individuelles et réductions familiales ciblées sont accordées (CHF 3'929.00 en 2010, CHF 5'980.00 en 2009).

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRE

Les 3 réfectoires primaires surveillés desservent tous les collèges primaires de Pully et ont accueilli 343 enfants entre 11h00 et 14h00, 4 jours par semaine. 10'137 repas et 2'267 pique-niques ont été consommés. Les diététiciennes, mandatées par les organismes et ligues de santé vaudoise dans le cadre du label "Fourchette verte", ont visité ces 3 structures.

Pour mieux répondre à la demande, la DJAS a ouvert 20 places supplémentaires à Jules-Loth et 12 à Fontanettaz. Pour ce dernier réfectoire, ouvert seulement 2 jours par semaine, un sondage a été effectué, justifiant l'accueil, dès le printemps 2011, à 4 jours par semaine.

Le réfectoire secondaire, pour les élèves de Pully et de l'arrondissement, est ouvert toute la journée, servant également de lieu d'accueil et de "cafétéria". 800 à 900 élèves y prennent leur repas les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Sa fréquentation est en hausse depuis 2007. Chaque jour, un menu, sous le label "Fourchette verte" est proposé au prix de CHF 8.00.

Toutefois, les enfants sont nettement plus friands des autres mets proposés. C'est ainsi que plus de 90 % du chiffre d'affaires annuel consiste en vente du buffet de salades quotidien (10 sortes), de sandwiches, frites, steaks ou spaghetti et boissons diverses.

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | CHF 156'800.00 | CHF 143'000.00 | CHF 153'059.00 | CHF 168'897.00 |
| Menus vendus | 1'730 | 1'402 | 999 | 967 |

ÉTUDES SURVEILLÉES

Pour le primaire, 3 classes ont été réparties dans les collèges de Mallieu, Chantemerle et de l'Annexe Ouest. Dans ce dernier, une 4^e classe mixte (primaire et 8-9 enfants du secondaire) a été ouverte. Le nombre d'enfants du primaire oscille entre 55 et 70 selon les jours (lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h45). La facturation maintenant basée sur des forfaits trimestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, rapporte plus de CHF 12'000.00. Ce montant couvre uniquement la moitié des frais de personnel.

CENTRE DE DOCUMENTATION POUR LE SECONDAIRE

Le centre de documentation est un service offert aux enseignants, dont les coûts de fonctionnement sont assumés par le Canton. Depuis la rentrée d'août 2008, le service de prêt est maintenu en attendant les résultats de l'étude du Canton, visant à mettre sur pied une bibliothèque pour les élèves du secondaire.

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES " LA BOUQUINERIE "

Ouverte au public, elle a accueilli 16 classes du primaire au 1^{er} semestre et 18 au second. 1'532 personnes ou foyers ont emprunté au moins un livre en 2010 et le nombre total d'inscriptions, groupées par foyer ou individuelles, atteint 2'364. Ouverte 24 heures par semaine au cours de l'année scolaire et 15 heures durant une partie des vacances, la bibliothèque a servi une moyenne (stable ces dernières années) de 55 foyers par jour. La place faisant défaut dans les rayons, 3'423 volumes et 689 fascicules désuets ont été retirés du fond. La Bibliothèque compte maintenant 31'565 volumes, ainsi que 2'501 fascicules, dont 1'091 nouveaux titres acquis en cours d'année. 73'347 documents (78'102 en 2009 et 80'648 en 2008) ont été prêtés, soit une moyenne journalière de 360 ouvrages (109 durant les vacances).

Différentes animations ont pu y être organisées : l'accueil en février de l'Association Zoulou Zazou pour " La Valise à histoire : contes et goûter " avec la participation de 14 enfants, ainsi que la constitution de 12 " sacs surprises " offrant la possibilité à de jeunes lecteurs d'emprunter 1 sac au hasard pour la durée des vacances d'été. L'opération " L'Épicerie du rêve ", forte de son succès, a été reconduite durant 3 après-midi en automne, permettant à 23 enfants de prendre part à des bricolages.

Un apprenti a débuté sa 2^e année d'apprentissage d'AID et quelques stagiaires ont pu à nouveau être accueillis, mais les remerciements sont de mise pour les fidèles bénévoles. Enfin, le rapport annuel détaillé a été transmis séparément à la DJAS et peut y être consulté.

GROUPE DE TRAVAIL " PARASCOLAIRE "

Un groupe de travail a été constitué en automne. Son objectif est de définir les actions qui devront être menées afin de répondre aux besoins exprimés par les parents en matière d'accueil parascolaire. De plus, cette démarche répond au nouvel art. 63a de la Constitution, introduit suite à la votation populaire de septembre 2009, inhérent à l'école à journée continue.

PÉDIBUS

Le Pédibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école sous la conduite des parents. Afin de promouvoir la création de nouvelles lignes et, par ce biais, d'accroître les prestations en matière de sécurité et de mobilité douce, une structure a été mise en place à l'intention des familles. Au travers de ce service clé en mains, la DJAS leur propose :

- Un soutien logistique et technique ;
- Une gestion centralisée des inscriptions ;
- Une analyse des besoins et la création des lignes nécessaires ;
- Une page web www.pully.ch/pedibus ;



- Une visibilité des lignes grâce à des panneaux ludiques ;
- Une personne de contact pour répondre à leurs souhaits.

C'est ainsi qu'une 3^e ligne a vu le jour à la rentrée scolaire. Ce sont donc près de 40 enfants qui empruntent quotidiennement les lignes du Pédibus Pully.

Deux manifestations ont été organisées à l'intention des enfants et parents qui fréquentent ces lignes, à savoir :

- 24 septembre : animations dans le cadre de la 10^e journée internationale " A pied à l'école " ;
- 5 novembre : inauguration des nouveaux panneaux en forme de champignons ludiques et enfantins.

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La Fondation gère les 2 nurseries de la Tourterelle et des Alpes, les garderies du Relais maternel et du Coteau, les 2 unités d'accueil pour écoliers (ci-après UAPE) de Pully, " les Copains d'abord " et " Les Alpes ", ainsi que celle de Paudex, l'Espace Jeunes, lieu d'animation pour les 12-18 ans, et, finalement, l'animateur délégué aux établissements primaire et secondaire de Pully. Les missions, confiées à la Fondation, sont effectuées par 77 collaborateurs fixes (soit 50.23 EPT). Ils sont encadrés par une administratrice à 100 %, secondée par une assistante (80 %). 9 apprenties assistantes socio-éducatives ou gestionnaires en intendance et 3 stagiaires bénéficient d'une formation appropriée dans les structures.

Depuis avril 2010, le secteur administratif de la Fondation bénéficie, avec gratitude et grande satisfaction, de 2 bureaux situés au 1^{er} étage de l'av. du Prieuré 1 et reliés à ceux de la DJAS. Elle remercie la Municipalité de cet octroi qui lui permet de recevoir des familles, ainsi que les collaborateurs de la Fondation, en toute discrétion.



L'équipe éducative de la garderie du Coteau

L'évènement principal de l'année 2010 a été la participation très active à la création d'une nouvelle garderie de 20 places au ch. du Coteau et à la finalisation de l'extension de l'UAPE " les Copains d'abord " qui a passé de 36 à 60 places. La garderie du Coteau a ouvert ses portes le 1^{er} septembre et occupe le rez inférieur de la Chapelle du Coteau. Située dans un quartier calme et vert, elle a été rapidement remplie.

L'UAPE " les Copains d'abord " se situe à l'av. C.-F. Ramuz 73. Dès la rentrée d'août 2010, elle a pu occuper l'espace rénové et ainsi accueillir 60 enfants à la fois. La Fondation remercie la DDGS et la DJAS, ainsi que la DUE pour leur grand engagement à cet effet.

Au 31 décembre 2010, une centaine d'enfants attendaient une place en nursery, 15 en garderie et 37 en UAPE. Les 6 structures ont accueilli 198 enfants en âge préscolaire et 186 écoliers, à savoir 35 enfants à la nursery " La Tourterelle ", 48 enfants à celle des " Alpes ", 89 à la garderie " Le Relais maternel ", 26 enfants à celle du Coteau, 87 à l'UAPE " les Copains d'abord " et 99 à celle des " Alpes ".

L'animateur intervient à 50 % auprès des classes primaires, dans un but préventif de socialisation et anime des ateliers (30 %) dans les classes VSO du secondaire. Ces interventions sont un outil important pour une sensibilisation des élèves aux relations sociales et à l'amélioration de leur estime de soi. La Ville de Pully subventionne cette activité de la Fondation, qui en assure la gestion.

137 jeunes, âgés de 12 à 18 ans, ont fréquenté l'Espace Jeunes, lieu de rencontre et d'animation, ouvert du mardi au vendredi et un dimanche après-midi sur deux.

CONCLUSIONS

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2010,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2010,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 13 avril 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

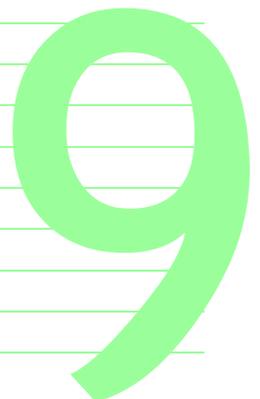
Le syndic La secrétaire

J.-F. Thonney C. Martin

GLOSSAIRE

| Abréviations | Explications |
|--------------|--|
| ACPMV | Journée de cours de la sécurité publique |
| ACVSPC | Association cantonale vaudoise de la sécurité et de la protection civile |
| AFJ | Accueil familial de jour |
| AFTPU | Axe fort de transport public urbain |
| AI | Assurance invalidité |
| AIEJ | Association Intercommunale des Eaux du Jorat |
| AMF | Accueillantes en milieu familial |
| AOC | Appellation d'origine contrôlée |
| CDAP | Cour de droit administratif et public |
| CEP | Centre d'enseignement permanent du canton de Vaud |
| CFC | Certificat fédéral de capacité |
| CFF | Chemins de fer fédéraux |
| CGN | Compagnie générale de navigation |
| CHF | Francs suisse |
| CIN | Cycle initial (classes enfantines) |
| CISTEP | Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy |
| COES | Classe d'enseignement spécialisé |
| CYP1 | Cycle primaire 1 (1 ^{re} et 2 ^e années) |
| CYP2 | Cycle primaire 2 (3 ^e et 4 années) |
| CYT | Cycle de transition (5 ^e et 6 ^e années) |
| DAGF | Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles |
| DCH | Défense contre les hydrocarbures |
| DDGS | Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique |
| DEP | Classe de développement primaire |
| DJAS | Direction de la jeunesse et des affaires sociales |
| DPS | Détachement premier-secours |
| DTSI | Direction des travaux et des services industriels |
| DUE | Direction de l'urbanisme et de l'environnement |
| EC | Collecteurs d'eaux claires |
| ECA | Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels |
| ECAFORM | Formation de première intervention de l'ECA |
| EH | Equivalent-habitants |
| EM | Etat-major |
| EU | Collecteurs d'eaux usées |
| FAR | Formation appui régional |
| FIR | Formation d'Intervention Régionale |
| LAAL | Loi sur l'aliénation d'appartements loués |
| LAJE | Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants |
| LApEI | Loi sur l'approvisionnement en électricité |
| OApEI | Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité |
| OIBT | Ordonnance sur les installations à basse tension |
| OPB | Ordonnance sur la protection contre le bruit |



| | |
|-------|--|
| ORPC | Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-Est |
| PALM | Projet d'agglomération Lausanne-Morges |
| PC | Personal computer (ordinateur) |
| PDDE | Plan directeur de distribution de l'eau |
| PDEP | Plan directeur de l'éclairage public |
| PGEE | Plan général d'évacuation des eaux |
| PPA | Plan partiel d'affectation |
| PPBL | Pully, Paudex, Belmont et Lutry |
| PPLS | Office cantonal psycho-pédagogique et logopédiste |
| PPPB | Association " Promotion Pully Paudex Belmont " |
| RAC | Raccordement (10 ^e année scolaire) |
| RAS | Association régionale pour l'action sociale Est-lausannois-Oron-Lavaux |
| RCB | Registre cantonal des bâtiments |
| RPPA | Règlement du plan partiel d'affectation |
| RTP | Réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre cantons et Confédération |
| SCI | Système de contrôle interne |
| SDEL | Schéma directeur de l'Est lausannois |
| SESAF | Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation |
| SIGIP | Système d'information géographique intercommunal de Pully |
| SR | Signalisation routière |
| STEP | Station d'épuration de Pully |
| TL | Transports lausannois |
| TMS | Véhicule de police |
| TTC | Toutes taxes comprises |
| UAPE | Unité d'accueil de la petite enfance |
| VSBL | Voie secondaire baccalauréat (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années) |
| VSG | Voie secondaire générale (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années) |
| VSO | Voie secondaire à options (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années) |